

Annexe 1 : Liste des bailleurs



*RENDRE LA JUSTICE ACCESSIBLE
AMÉLIORE LES CONDITIONS
DE VIE DES INDIVIDUS*

Ces bailleurs de fonds institutionnels soutiennent ASF¹

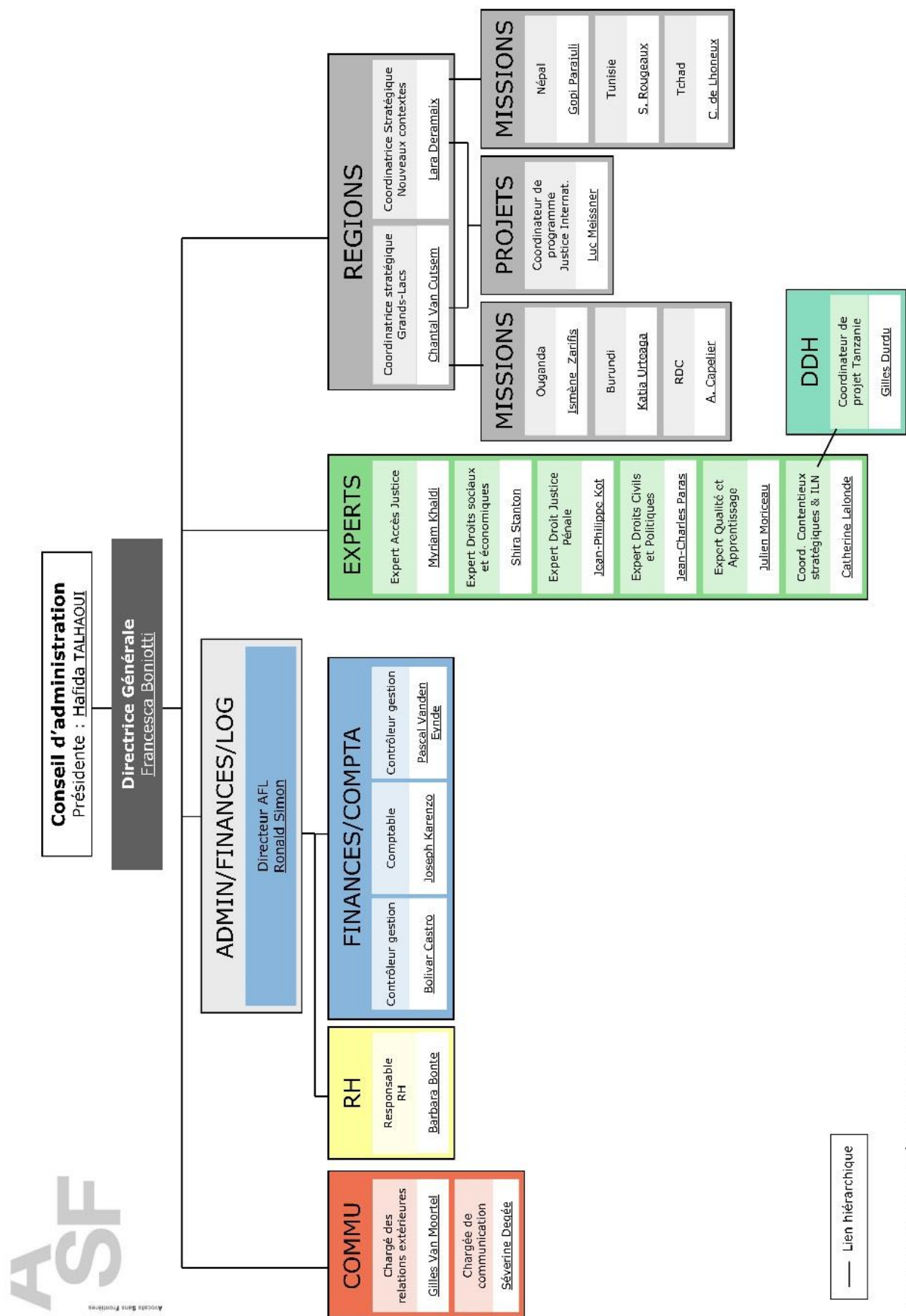
- Agence canadienne de *développement international* (ACDI)
- Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)
- Agence suédoise de développement international (SIDA)
- Banque Mondiale
- Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)
- Département des affaires étrangères et du commerce d'Irlande
- Département fédéral suisse des Affaires étrangères (DFAE)
- Fondation MacArthur
- Fondation Roi Baudouin
- Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (UNFVT)
- Fonds européen de développement
- Gouvernement du Royaume-Uni (DFID)
- Groupe d'ambassades en RD du Congo (France, Suède, Suisse, Royaume-Uni...)
- Institut pour les relations culturelles à l'étranger (IFA – Allemagne)
- Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)
- Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas
- Ministère des Affaires étrangères du Danemark
- Open Society Institute
- Programme australien d'aide à la coopération (AUSAID)
- Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des conflits armés (STAREC – RD Congo)
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- Programme néo-zélandais d'aide à la coopération
- Service public fédéral belge des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement
- Sigrid Rausing Trust
- U.S. Department of State
- Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Pour en savoir plus :
www.asf.be

¹ Liste par ordre alphabétique, 2006-2014

Source : Avocats Sans Frontières. (2014). *Liste des bailleurs de fonds institutionnels*.

Annexe 2 : Organigramme d'Avocats Sans Frontières



Source : Avocats Sans Frontières. (2013). *Organigramme d'ASF 2013*



THEORIE DU CHANGEMENT d'ASF

Juin 2014

Pourquoi une théorie du changement à ASF ?

- ASF intervient dans des sociétés fragiles. En se fixant pour objectif de favoriser l'accès à la justice pour la population, **ASF participe et soutient la transformation des sociétés dans lesquelles elle intervient**. Ainsi, ASF développe depuis sa création des hypothèses de changement qui sont mises en œuvre à travers ses stratégies, ses projets, ses modes opératoires. ASF propose ici de synthétiser et expliciter ses hypothèses de changements à travers une théorie commune à l'ensemble de ses programmes, domaines d'expertise et activités.
- Les approches méthodologiques, stratégiques et politiques du monde du développement international sont en constante évolution. Depuis quelques années, l'ensemble des partenaires du développement s'engagent vers des objectifs élargis. **Une place toujours plus importante est accordée à la gouvernance, l'état de droit et l'accès à la justice** (BUSAN 2011¹). Des approches de travail centrées sur la concertation multi acteurs, l'appropriation nationale & populaire et la mutualité de la responsabilité (PARIS 2005², Accra 2008³) sont proposées. Ces évolutions **confirment la pertinence et l'importance du mandat et de l'approche d'ASF**. Afin d'approfondir cette approche, il est nécessaire qu'ASF aille plus loin dans sa réflexion sur le changement en développant une théorie du changement au niveau institutionnel prenant en compte ces évolutions.
- Ces évolutions appellent des **changements de méthodologie et du cadre contractuel des projets de développement**. Notamment une prise en compte approfondie des éléments suivants : partir des contextes d'intervention, flexibilité des cadres de financement, réflexivité et innovation de la société civile, prise en compte d'objectifs qualitatifs de changement social, du travail d'influence et de plaidoyer. La TOC, qui met la lumière sur les acteurs et les facteurs socio-politiques, favorise la prise en compte de ces éléments.
- Les expériences de partenariat à ASF⁴ montrent **un déficit de dialogue entre ASF et ses partenaires**, notamment sur les objectifs longs termes et les stratégies de chacun.

Qu'est ce que cette théorie et comment l'utiliser ?

- Elle constitue une étape dans le développement d'ASF. Elle capitalise sur l'expérience de 20 ans d'ASF et le développement de l'expertise, a été élaboré à partir de cette expérience.
- Elle propose une explicitation d'un socle commun à l'ensemble des actions d'ASF en termes d'approche, mais pas en termes d'*objectif* de projet.
- Elle est basée sur des hypothèses qui évolueront en fonction des expériences actuelles et futures d'ASF. Il est prévu de faire le point en décembre 2014 sur sa pertinence et de l'enrichir de l'expérience d'ASF. Elle sera ensuite revue chaque année.

¹ Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, 2011.

² Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, deuxième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, 2005.

³ Programme d'Action d'Accra, troisième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, 2008.

⁴ Enquête sur le partenariat à ASF, Keystone, document interne, 2013.

Annexe 3 : Théorie du changement

- Elle est notamment utilisée :
 - a) Comme outil de réflexion interne lors de l'accueil des nouveaux staffs, des explorations, des conceptions de projet, des réflexions stratégiques et des évaluations.
 - b) Comme instrument de dialogue avec les partenaires actuels et potentiels d'ASF et parties prenantes d'ASF lors d'échanges sur la vision de chaque organisation et d'élaborations de stratégies communes.
 - c) Comme présentation de l'approche d'ASF pour la recherche de fonds.
 - d) Comme document de référence lors de la planification et la mise en œuvre des actions, notamment pour l'intégration des bénéficiaires et populations en situation de vulnérabilité aux projets d'ASF et le choix du positionnement d'ASF par rapport à eux.

Contexte de l'intervention d'ASF

- ASF intervient dans des contextes fragiles⁵. Ils se caractérisent par (I) des graves manquements à l'effectivité de l'état de droit, (II) des lacunes en terme de volonté et/ou de capacité de l'Etat à assurer la fourniture des services publics de base, dont le service public de la justice, (III) des perspectives de développement économique largement compromises, (IV) des tensions sociales importantes.
- Dans le domaine de la justice et des droits de l'homme, ces contextes se caractérisent par des dysfonctionnements structurels des institutions de justice, un manque d'indépendance de ces institutions et/ou une instrumentalisation de la justice par des groupes politiques, militaires ou des intérêts économiques, au détriment de l'intérêt général.
- Ces dysfonctionnements entraînent et/ou accompagnent l'émergence ou le maintien d'une culture de l'impunité, des pratiques de la justice oppressives pour la population en situation de vulnérabilité, l'augmentation des inégalités sociales, politiques et économiques au détriment des plus pauvres.

Mission d'ASF : accompagnement vers l'émancipation des justiciables

Du fait de cette situation, l'engagement des justiciables en situation de vulnérabilité eux mêmes vers la revendication et la réalisation de leurs droits paraît compromis. **ASF se donne pour mission principale d'accompagner l'émancipation des justiciables en situation de vulnérabilité dans la revendication et la réalisation de leurs droits.**

Exemple sur les défis de la réalisation des droits des personnes en situation de vulnérabilité : l'expérience d'ASF avec les victimes de crimes internationaux.

Le statut de victime n'est pas forcément facile à endosser par les concerné(e)s, ni par leurs communautés, ni par les autorités concernées, qu'elles soient formelles ou informelles, locales ou nationales. La position de victime exige probablement des personnes concernées un travail de construction d'une identité et d'une posture de victime, sans doute dans le sillage d'un récit que les concerné(e)s sont appelé(e)s à élaborer en eux-mêmes et pour eux-mêmes. Les victimes elles-mêmes ne se reconnaissent pas spontanément comme victimes et elles ne font pas nécessairement le lien entre leur histoire (et leur souffrance ou drame) et un système oppressant ou traumatisant. Il y a donc sans doute un vrai défi pour les concerné(e)s, construire dans sa conscience l'idée qu'on est victime de quelque chose (un système, des situations,...) et d'autres acteurs (plus ou moins malveillants). On n'est donc pas victime, on le devient à l'issue d'un travail sur soi en regard d'une situation / expérience vécue relue à la lumière d'une prise de recul.

Annexe 3 : Théorie du changement

L'expérience d'ASF dans le domaine des droits économiques et sociaux

Les Batwa représentent environ 1% de la population burundaise. Il s'agit de la communauté la plus marginalisée et discriminée du pays. En province de Gitega, ASF a réalisé un état des lieux participatif sous la forme de *focus group* pour des hommes et femmes Batwa de collines voisines. ASF a expliqué aux participants ce que sont les droits économiques et sociaux, et que souvent la pauvreté est liée à des injustices. Des personnes ou institutions responsables peuvent être identifiées et contribuer à résoudre les problèmes vécus par la population.

Cette activité a permis aux participants de s'accorder sur leurs problèmes les plus pressants et de discuter du soutien qu'ASF pourrait leur apporter. Le problème du manque de scolarisation des enfants a été soulevé : le certificat d'indigence, permettant d'être exonéré des frais liés à la scolarisation, n'était jusqu'alors délivré qu'à un enfant par colline. Les membres de la communauté Batwa ont sollicité auprès du responsable administratif communal l'obtention de certificats pour l'ensemble des enfants indigents. ASF a également organisé des consultations avec les membres des autres communautés de la commune pour les informer des conditions d'obtention du certificat d'indigence, afin de ne pas créer de ressentiment envers les Batwa. Les enfants Batwa ont alors pu être scolarisés, mais ont rapidement souffert d'un manque d'intégration de la part des autres élèves et des professeurs qui considéraient que l'école n'est pas faite pour les Batwa. ASF a expliqué aux professeurs qu'il s'agissait là d'une discrimination et que leur comportement était illégal. Les professeurs ont changé leur attitude et les enfants Batwa ont pu retourner en classe.

Il s'agit d'un simple exemple qui montre comment ASF peut accompagner les justiciables à comprendre leurs droits et à utiliser la loi pour les revendiquer. Ce travail nécessite d'être suivi sur le long terme. De nombreux enfants burundais – Batwa ou non – souffrent de pauvreté extrême et de malnutrition, ce qui compromet leur éducation. Il reste encore beaucoup de travail pour s'assurer que les enfants burundais jouissent de leur droit à l'éducation et de leurs autres droits.

Dans l'ensemble de ses projets, ASF met en valeur la nécessité que les concerné(e)s soient acteurs ou actrices de et dans ce qui leur est proposé. Il existe un enjeu à ce que les justiciables deviennent eux-mêmes « *acteurs de leur action en justice* ». Il y a cependant **deux manières très différentes de se faire acteurs** ou actrices : (i) **acteur « réactif »**, l'acteur est « dynamisé » de l'extérieur, il est dans une posture réactive, parfois simplement suiviste au sens de faire ce que d'autres lui demande ou suggère de faire. Dans ce cas, l'acteur dépend de la volonté d'autres. (ii) **acteur « pro-actif »**, « **entreprenant** », l'acteur dans ce cas est – et se voit lui-même – « aux commandes du processus », il anticipe et porte lui-même ses demandes. L'action prend son énergie dans sa volonté d'agir et de porter lui-même l'action.

Dans les contextes fragiles dans lesquels ASF intervient, il est apparu que **les lois, les règles, les normes peuvent être peu ou pas contraignantes par elles-mêmes**. Les circonstances ou les rapports de force entre acteurs concernés jouent un rôle important dans les processus de justice. La pratique montre que les lois, règles et normes sont régulièrement instrumentalisées au service des manœuvres des acteurs, mobilisées suivant la conjoncture ou les circonstances. Le vide laissé par le manque de force contraignante des normes officielles amène les rapports de forces et donc la peur fonder en partie la régulation des rapports entre les personnes, dans la sphère privée ou publique.

L'arbitraire et les rapports bruts de force ne sont donc pas neutralisés, ni dissous par la Justice, ni contrôlés par les lois qui en pratiquent ne sont pas toujours contraignantes pour les acteurs : « *Les lois existent mais ne sont pas appliquées, ou alors seulement quand ça arrange* »... « *les interférences politiques sont nombreuses...* » sont des discours fréquemment tenus dans nos contextes d'intervention. Transformer les règles, normes et lois en instances exerçant une influence sur les acteurs indépendamment du « relief » des situations ou circonstances est un défi majeur auquel ASF entend contribuer.



Annexe 3 : Théorie du changement

Formulation de la théorie du changement

Ainsi le changement long terme auquel ASF aspire peut être formulé comme suit :

La justice dans Etats fragiles (1) ne peut fonctionner durablement – et s'imposer comme une instance de régulation pertinente des rapports sociaux – que (i) si, et seulement si, les justiciables sont des « acteurs pro-actifs » et que (ii) si, et seulement si, du fait qu'ils sont pro-actifs, ces acteurs par leurs actions contribuent à rendre le droit effectif et contraignant pour tous. ASF aspire à ce que des individus appartenant à des groupes en situation de vulnérabilité (2) demandent et participent de manière indiscriminée à des mécanismes de justice (3) conformes aux droits humains efficaces et effectifs (4). Ces mécanismes sont développés par et/ou en partenariat (5) avec les acteurs nationaux et internationaux (société civile, institutions, barreaux...) pour défier les causes structurelles à la base des situations de vulnérabilité.

Les différents éléments

- (1) Selon l'OCDE : « **un État est fragile** lorsque le gouvernement et les instances étatiques n'ont pas les moyens et/ou la volonté politique d'assurer la sécurité et la protection des citoyens, de gérer efficacement les affaires publiques et de lutter contre la pauvreté au sein de la population ».
- (2) **Les personnes en situation de vulnérabilité au sens d'ASF**⁶ sont les personnes qui n'ont pas accès (pour des raisons de nature diverses) à une justice effective leur permettant d'obtenir une réponse « en droit » à la situation problématique vécue. La vulnérabilité peut être :
 - subjective et liée à la personne (ex : pauvreté, ignorance, etc.)
 - liée à la problématique (ex : violation de droits fondamentaux)
 - liée au contexte (ex : impunité politique concernant certains types de crimes)
- (3) **Mécanismes d'accès à la justice**⁷ : ensemble des activités et processus en vue d'apporter des solutions à des problèmes spécifiques rencontrés par les personnes en situation de vulnérabilité dans la jouissance effective de leurs droits. Ces mécanismes apportent une aide légale et vont au de là en ciblant d'autres blocages tels qu'une administration de la justice non effective. ASF considère que la participation dynamique des individus à l'utilisation mais aussi au développement des mécanismes d'accès à la justice est nécessaire pour qu'ils y aient accès de manière renforcée.
- (4) **Remarque** : les critères d'efficacité et d'effectivité induisent que les mécanismes soient disponibles, accessibles, acceptables et adaptable). Les critères d'efficacité et d'effectivité devront être spécifiés lors de la révision de la théorie du changement d'ASF.
- (5) **Le partenariat** est établi entre les individus et groupes et les acteurs nationaux et internationaux. « ASF conçoit les projets en concertation et les met en place en collaboration avec les acteurs nationaux pertinents, sans développer de partenariat exclusif avec l'un ou l'autre de ces acteurs. Dans le cas où un partenariat officiel s'impose, ASF sélectionne le partenaire selon des critères prédéfinis et en définit les termes, les responsabilités, et les limites, en concertation avec le partenaire. ASF reste toujours le responsable final du projet et met en place tous les mécanismes de suivi sur sa mise en œuvre, tout en veillant à établir une relation équilibrée et transparente, basée sur le respect réciproque et l'indépendance de chaque partie. »⁸

⁶ Politique d'ASF en matière de mécanisme d'accès à la justice, Mai 2011.

⁷ Ibidem.

⁸ Principes d'intervention d'ASF.

Annexe 3 : Théorie du changement

3 niveaux d'action, 3 hypothèses de changement

- Premier niveau : le **développement du pouvoir d'agir** des justiciables est une perspective centrale. Il s'agit du pouvoir d'agir en justice et du pouvoir d'agir avec les instruments de la justice. Toutes les activités menées par ASF doivent avoir cette dimension, conformément aux valeurs défendues par ASF. En pratique cela revient à développer avec les justiciables leur sentiment de maîtrise⁹ des procédures et autres actions qu'ils engagent en justice. Dans le langage d'ASF, cette idée de développer le pouvoir d'agir rencontre en partie l'idée de *legal empowerment*. En arrière-plan, se déploie une autre dimension, cruciale elle aussi : le développement du pouvoir d'agir dans leur société des acteurs provient d'une **meilleure maîtrise du droit** et des instruments, instances ou structures juridiques. L'hypothèse est alors la suivante : le développement du pouvoir d'agir des concernés passe donc par le développement de leur maîtrise du droit et des cadres juridiques, notamment via une meilleure relation avec les avocats. C'est une hypothèse stratégique qui est à la base de cette théorie du changement.
- Deuxième niveau : les **avocats** et pourvoyeurs d'aide légale dans les projets ASF contribuent à développer le pouvoir d'agir des justiciables. C'est dans cette perspective qu'ASF soutient le renforcement des Barreaux et des avocats. Certes, avoir des avocats efficaces et compétents dans leur métier est indispensable pour le fonctionnement du système de la justice. Mais dans la perspective d'ASF, le rôle des avocats va plus loin : (i) d'une part les avocats sont appelés à défendre efficacement la cause de leurs « clients », et donc à être « techniquement » à la hauteur des enjeux, situations et causes qu'ils défendent, mais (ii) ils doivent *aussi* et en même temps travailler pour rendre les justiciables véritablement acteurs de leur démarche en justice : des acteurs efficaces, éclairés, conscients de ce qui leur arrive, pleinement avertis du sens et de la portée des démarches entreprises avec le soutien de leur avocat. Il apparaît donc, pour ASF, un enjeu important de **développement du métier d'avocat**. Plus exactement, il s'agit de développer *en synergie* les deux facettes de ce métier. En parlant de « développement » du métier, on souligne clairement le fait qu'il faut prendre en compte de manière centrale la dimension qu'on pourrait qualifier d'accompagnement des justiciables.
- Deuxième niveau : le **développement du système de justice et de sa fonctionnalité**. En développant le pouvoir d'agir des justiciables, en développant le métier des avocats dans le sens de développer le pouvoir d'agir des justiciables, ASF contribue à développer le bon fonctionnement de la justice en tant que système aujourd'hui insuffisamment fonctionnel. L'hypothèse est donc que le développement du service public de la justice se réaliserait :
 - grâce à un travail sur l'offre de justice et des réformes structurels des institutions judiciaires,
 - grâce au développement d'une demande de justice structurée – et de surcroît structurante – de la société (et non plus seulement une pression insistante d'instances étrangères agissant au nom de victimes), à laquelle ASF entend contribuer.

Ainsi, même si ASF n'a pas pour vocation à soutenir de manière directe les acteurs institutionnels de la justice (quand d'autres acteurs interviennent), ASF contribue à l'instauration de l'état de droit à travers le développement de la demande de justice.

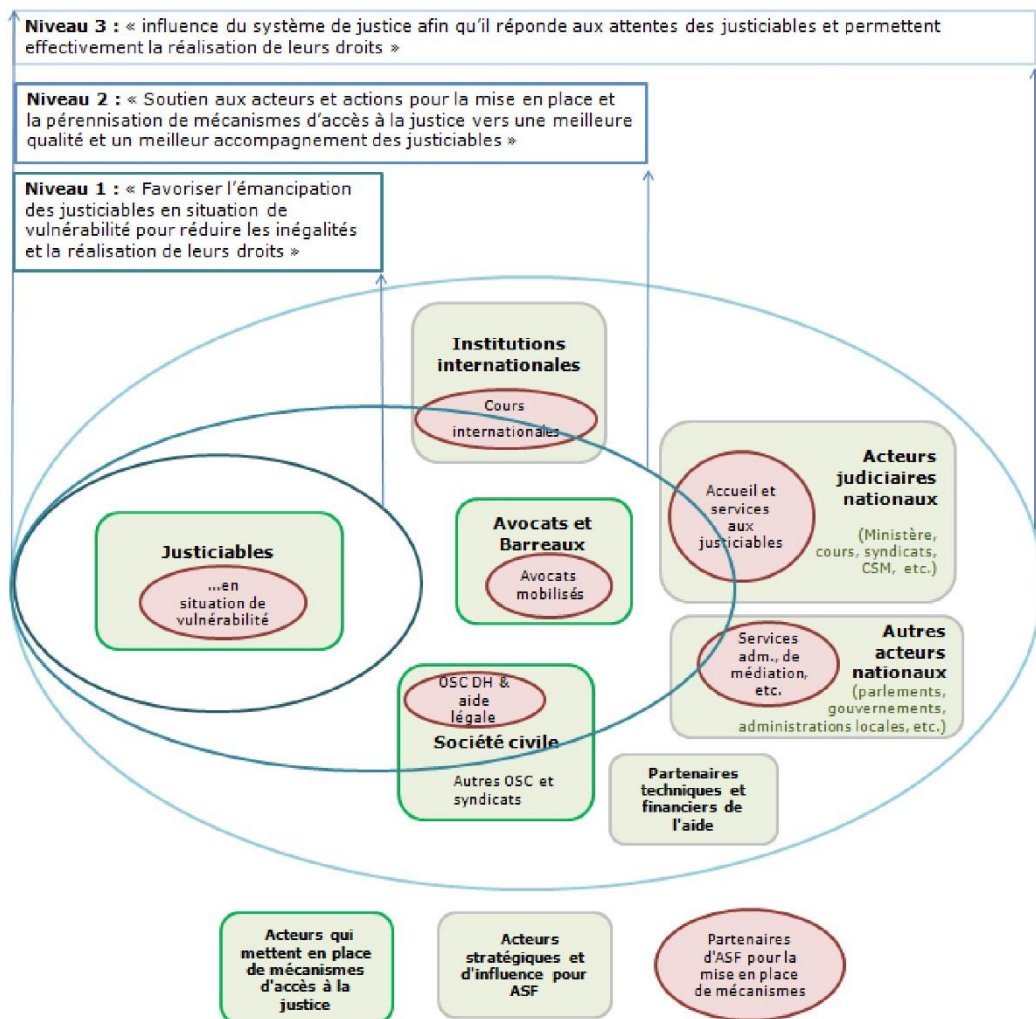
Il en résulte que la centralité des avocats est en quelque sorte « décalée » : il reste bien des acteurs centraux dans l'appui de ASF, mais dans la perspective précise que le système de justice se développera parce que les avocats rendent efficaces les justiciables dans leur posture d'acteurs agissant. On parle ici des justiciables pris individuellement mais également collectivement dans le cas où les justiciables sont organisés.



⁹ Maîtrise au double sens du mot : avoir la « compréhension » et avoir le « contrôle » de ce qui se passe.

Annexe 3 : Théorie du changement

Cartographie des acteurs



Annexe 4 : Revenus 2012 - 2013

Rapport financier - Modèle 1 (obligatoire)

Année civile : 2012

Le cas échéant, à faire signer par le réviseur d'entreprise

Organisation : AVOCATS SANS FRONTIERES

(un par membre pour les collaborations)

Secteurs d'activités	Produits											Charges			
	Subside public autre que SPF Affaires étrangères								Subsides du SPF Affaires étrangères		Autres ressources de l'Ong	Total général	SPF Affaires étrangères (apport propre compris)	Autres	Total général
	Institutions multilatérales		Autorités nationales		Autorités régionales ou communau-taires	Autorités provinciales	Autorités communales	Autres autorités							
	Union européenne	Autres (ONU, PAM, HCR, ...)	Dans l'Union européenne	Hors Union européenne											
Volet Nord											0,00			0,00	
Volet Sud	1.369.986,47	616.520,28	2.044.485,11	228.498,78					352.678,26		4.612.168,90	352.678,26	4.499.514,04	4.852.192,30	
Aide d'urgence											0,00			0,00	
Subsides non affectés (2)											0,00			0,00	
Autres secteurs de coopération											0,00			0,00	
Autres hors coopération(3)											0,00			0,00	
Total	1.369.986,47	616.520,28	2.044.485,11	228.498,78	0,00	0,00	0,00	0,00	352.678,26	0,00	260.773,78	4.872.942,68	352.678,26	4.499.514,04	4.852.192,30

Montant du total utilisé pour la constitution de l'apport de 20%								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Frais occasionnés par la récolte de fonds 0,00

- (1) Fonds de survie, diplomatie préventive, subside hors contrat de la CTB,
 (2) Subsides non liés ex-ante par le donateur public à l'atteinte d'un objectif spécifique particulier.
 (3) Activités qui ne relèvent pas de la coopération au développement (à spécifier ci-dessous)
 (4) Ne pas reprendre les subsides obtenus d'autorités publiques ayant servi à la constitution de l'apport propre.

Autres ressources de l'Ong (4)	
Origine OCDE	
Dons & cotisations	117.597,24
Produits financiers	45.340,51
Revenus des activités	27.525,00
Valorisations	
Autres	70.311,03
Origine hors OCDE	

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE

Annexe 4 : Revenus 2012 - 2013

Rapport financier - Modèle 1 (obligatoire)

Année civile : 2013

Le cas échéant, à faire signer par le réviseur d'entreprise

Organisation : AVOCATS SANS FRONTIERES

(un par membre pour les collaborations)

Secteurs d'activités	Produits												Charges		
	Subside public autre que SPF Affaires étrangères								Subsides du SPF Affaires étrangères		Autres ressources de l'Ong	Total général	SPF Affaires étrangères (apport propre compris)	Autres	Total général
	Institutions multilatérales		Autorités nationales		Autorités régionales ou communautaires	Autorités provinciales	Autorités communales	Autres autorités							
	Union européenne	Autres (ONU, PAM, HCR, ...)	Dans l'Union européenne	Hors Union européenne											
Volet Nord											0,00			0,00	
Volet Sud	2.189.744,16	499.996,38	2.016.470,58	247.376,37					652.860,43		5.606.447,92	652.860,43	4.885.553,98	5.538.414,41	
Aide d'urgence											0,00			0,00	
Subsides non affectés (2)											0,00			0,00	
Autres secteurs de coopération											0,00			0,00	
Autres hors coopération(3)											0,00			0,00	
Total	2.189.744,16	499.996,38	2.016.470,58	247.376,37	0,00	0,00	0,00	0,00	652.860,43	0,00	158.369,89	5.764.817,81	652.860,43	4.885.553,98	5.538.414,41

Montant du total utilisé pour la constitution de l'apport de 20%															
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Frais occasionnés par la récolte de fonds 0,00

(1) Fonds de survie, diplomatie préventive, subside hors contrat de la CTB,

(2) Subsides non liés ex-ante par le donateur public à l'atteinte d'un objectif spécifique particulier.

(3) Activités qui ne relèvent pas de la coopération au développement (à spécifier ci-dessous)

(4) Ne pas reprendre les subsides obtenus d'autorités publiques ayant servi à la constitution de l'apport propre.

Autres ressources de l'Ong (4)		
Origine OCDE		
Dons & cotisations		120.421,96
Produits financiers		4.921,10
Revenus des activités		914,70
Valorisations		
Autres		32.112,13
Origine hors OCDE		

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE

Annexe 5 : Récapitulatif des comptes annuels de 2009 à 2013

Comptes annuels

Bilan

2009	2010	2011	2012	2013
------	------	------	------	------

ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES	91.723,00	105.086,84	107.322,67	94.243,71	31.020
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Immobilisations incorporelles	1.970,00	2.057,18	984,26	2.264,66	495
Immobilisations corporelles	71.058,00	44.392,59	9.618,90	5.631,27	2.247
Installations, machines et outillages (appartenant à l'association en pleine propriété)	68.896,00	40.905,20	4.129,26	3.826,52	1.201
Mobilier et matériel roulant (appartenant à l'association en pleine propriété)	2.162,00	3.487,39	5.489,64	1.804,75	1.046
Immobilisations financières	18.695,00	58.637,07	96.719,51	86.347,78	28.278
ACTIFS CIRCULANTS	2.089.784,00	1.879.924,71	1.406.522,76	2.636.133,82	2.436.485
Créances à plus d'un an	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Stocks et commandes en cours d'exécution	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Créances à un an au plus	1.699.083,00	1.030.889,22	508.897,07	227.398,33	147.287
Créances commerciales	-	404,18	11.735,02	23.681,01	7.422
Autres créances (dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible)	-	1.030.485,04	497.162,05	203.717,32	139.865
Placements de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Valeurs disponibles	390.152,00	802.551,08	891.661,05	2.404.632,89	2.273.599
Comptes de régularisation	549,00	46.484,41	5.964,64	4.102,60	15.599
TOTAL DE L'ACTIF	2.181.507,00	1.985.011,55	1.513.845,43	2.730.377,53	2.467.505

PASSIF

FONDS SOCIAL	524.249,00	390.610,90	179.118,62	199.869,38	426.273
Fonds affectés	409.813,00	350.442,79	179.118,62	179.118,62	354.119
Bénéfice (Perte) reportée	35.945,00	0,00	0,00	20.750,76	72.154
Subsides en capital	78.491,00	40.168,11	0,00	0,00	0
PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	309.163
DETTES	1.657.258,00	1.594.400,65	1.334.726,81	2.530.508,15	1.732.069
Dettes à plus d'un an	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Dettes à un an au plus	1.653.758,00	1.587.790,13	1.319.546,37	2.530.508,15	1.709.937
Dettes financières (Etablissements de crédit)	951.647,00	8,31	8,31	0,31	0
Dettes commerciales (Fournisseurs)	193.160,00	174.638,83	124.010,35	108.672,04	208.475
Dettes fiscales, salariales et sociales	149.126,00	85.587,10	92.854,18	134.274,33	207.113
Impôts	26.882,00	8.200,14	421,34	0,00	94.794
Rémunérations et charges sociales	122.244,00	77.386,96	92.432,84	134.274,33	112.319
Dettes diverses	359.825,00	1.327.555,89	1.102.673,53	2.287.561,47	1.294.349
Autres dettes diverses non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	359.825,00	1.327.555,89	1.102.673,53	2.287.561,47	1.294.349
Comptes de régularisation	3.500,00	6.610,52	15.180,44	0,00	22.132
TOTAL DU PASSIF	2.181.507,00	1.985.011,55	1.513.845,43	2.730.377,53	2.467.505

Annexe 5 : Récapitulatif des comptes annuels de 2009 à 2013

2009	2010	2011	2012	2013
------	------	------	------	------

Compte de résultats

Produits et charges d'exploitation					
Marge brute d'exploitation	2.853.960,00	1.346.237,01	2.526.312,43	2.489.667,61	2.895.062
Ventes et prestations	5.219.513,00	4.489.090,46	4.689.855,36	4.757.291,14	5.736.167
Chiffre d'affaires	4.656.279,00	4.385.817,46	4.587.066,63	4.639.693,90	5.607.363
Cotisations, dons, legs et subsides	110.011,00	103.273,00	102.788,73	117.597,24	128.804
Autres produits d'exploitation	453.223,00	49.415,98	11.023,57	31.487,97	
Services et biens divers	2.365.553,00	3.192.269,43	2.174.566,50	2.299.111,50	2.841.105
Rémunérations, charges sociales et pensions	2.719.543,00	1.313.599,62	2.474.627,22	2.284.988,03	2.231.957
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	32.307,00	34.657,20	47.128,75	10.737,69	12.715
Provisions pour risques et charges	-210.037,00	0,00	0,00	0,00	279.676
Autres charges d'exploitation	10.932,00	13.691,73	13.791,28	10.636,67	17.322
Bénéfice (Perte) d'exploitation	301.215,00	-15.711,54	-9.234,82	183.305,22	353.392
Produits financiers	21.238,00	54.785,30	117.384,04	45.340,89	4.921
Charges financières	117.729,00	116.437,23	130.773,95	203.273,91	124.189
Bénéfice (Perte) courant(e)	204.724,00	-77.363,47	-22.624,73	25.372,20	234.124
Produits exceptionnels	98.328,00	10.730,85	90.449,93	38.823,06	23.730
Charges exceptionnelles	1.337,00	28.682,85	239.149,37	43.444,50	31.450
Bénéfice (Perte) de l'exercice	301.715,00	-95.315,47	-171.324,17	20.750,76	226.404

Bilan social

Nombre total de travailleurs à la date de clôture	25	23	30	18	33
Effectif moyen du personnel calculé en équivalent temps plein	31,5	23,5	28,5	25,5	27
Nombre d'heures effectivement prestées	58.110	38.686	45.159	41.924	43.185

Analyse financière

Fonds de roulement

Capitaux permanents	1.475.896	390.619	179.127	199.870	426.273
Actifs immobilisés	91.723	105.087	107.323	94.244	31.020
Fonds de roulement net	1.384.173	285.532	71.804	105.626	395.253

Besoin en fonds de roulement

Actifs d'exploitation	1.699.632	1.077.374	514.862	231.501	162.886
Passifs d'exploitation	705.611	1.594.392	1.334.719	2.530.508	1.732.069
Besoin en fonds de roulement net	994.021	-517.018	-819.857	-2.299.007	-1.569.183

Trésorerie

Trésorerie	390.152	802.551	891.661	2.404.633	2.273.599
------------	---------	---------	---------	-----------	-----------

Part des fonds

Part des fonds de tiers dans le total du passif	76 %	80 %	88 %	93 %	70 %
Part des fonds propres dans le total du passif	24 %	20 %	12 %	7 %	30 %

Evolution des recettes		- 13 %	+ 4 %	+ 2 %	+ 21 %
------------------------	--	--------	-------	-------	--------

Annexe 6 : Comptes annuels de 2009 et 2010

BILAN APRÈS RÉPARTITION

		2010	2009	
	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	105.087	91.723
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	4.1.1	21	2.057	1.970
Immobilisations corporelles	4.1.2	22/27	44.393	71.058
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	40.905	68.896
Appartenant à l'association en pleine propriété		231	40.905	68.896
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	3.488	2.162
Appartenant à l'association en pleine propriété		241	3.488	2.162
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	4.1.3/ 4.2.1	28	58.637	18.695
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.879.925	2.089.784
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.030.889	1.699.083
Créances commerciales		40	404	26.486
Autres créances		41	1.030.485	1.672.597
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415	1.030.485	1.672.597
Placements de trésorerie	4.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	802.551	390.152
Comptes de régularisation		490/1	46.485	549
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.985.012	2.181.507

Annexe 6 : Comptes annuels de 2009 et 2010

		2010		2009
PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FONDS SOCIAL		10/15	390.611	524.249
Fonds associatifs		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	4.3	13	350.443	409.813
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14		35.945
Subsides en capital		15	40.168	78.491
PROVISIONS	4.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour dons et legs avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	1.594.401	1.657.258
Dettes à plus d'un an	4.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	4.4	42/48	1.587.790	1.653.758
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	8	951.647
Etablissements de crédit		430/8	8	951.647
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	174.639	193.160
Fournisseurs		440/4	174.639	193.160
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	85.587	149.126
Impôts		450/3	8.200	71.011
Rémunérations et charges sociales		454/9	77.387	78.115
Dettes diverses		48	1.327.556	359.825
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire		480_8		
Autres dettes diverses productives d'intérêts		4890		
Autres dettes diverses non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	1.327.556	359.825
Comptes de régularisation		492/3	6.611	3.500
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.985.012	2.181.507

Annexe 6 : Comptes annuels de 2009 et 2010

COMPTE DE RÉSULTATS

COMPTE DE RÉSULTATS		2010	2009	
	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)	9900	1.346.237	1.766.400
Ventes et prestations*		70/74		
Chiffre d'affaires*		70		
Cotisations, dons, legs et subsides*		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions.....	(+)/(-)	4.5 62	1.313.599	1.632.984
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	34.657	32.307
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		-85.037
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		-126.000
Autres charges d'exploitation		640/8	13.692	10.932
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-15.711	301.214
Produits financiers	4.5	75	54.785	21.238
Charges financières	4.5	65	116.437	117.729
Bénéfice (Perte) courant(e).....	(+)/(-)	9902	-77.363	204.723
Produits exceptionnels		76	10.731	98.328
Charges exceptionnelles		66	28.683	1.337
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-95.315	301.714

Annexe 7 : Comptes annuels de 2011 et 2012

		2012	2011
Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
FONDS SOCIAL	10/15	<u>199.869</u>	<u>179.119</u>
Fonds associatifs	10		
Patrimoine de départ	100		
Moyens permanents	101		
Plus-values de réévaluation	12		
Fonds affectés	4.3 13	179.119	179.119
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-) 14	20.751	
Subsides en capital	15		
PROVISIONS	4.3 16		
Provisions pour risques et charges	160/5		
Provisions pour dons et legs avec droit de reprise	168		
DETTES	17/49	<u>2.530.508</u>	<u>1.334.727</u>
Dettes à plus d'un an	4.4 17		
Dettes financières	170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		
Autres emprunts	174/0		
Dettes commerciales	175		
Acomptes reçus sur commandes	176		
Autres dettes	179		
Productives d'intérêts	1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	1791		
Cautionnements reçus en numéraire	1792		
Dettes à un an au plus	4.4 42/48	2.530.508	1.319.546
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
Dettes financières	43	0	8
Etablissements de crédit	430/8	0	8
Autres emprunts	439		
Dettes commerciales	44	108.672	124.010
Fournisseurs	440/4	108.672	124.010
Effets à payer	441		
Acomptes reçus sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	134.274	92.854
Impôts	450/3		421
Rémunérations et charges sociales	454/9	134.274	92.433
Dettes diverses	48	2.287.561	1.102.674
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire	480/8		
Autres dettes productives d'intérêts	4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	4891	2.287.561	1.102.674
Comptes de régularisation	492/3		15.180
TOTAL DU PASSIF	10/49	2.730.378	1.513.845

Annexe 7 : Comptes annuels de 2011 et 2012

COMPTE DE RÉSULTATS

		2012		2011
	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	2.489.668	2.526.312
Ventes et prestations		70/74		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	4.5	62	2.284.988	2.474.627
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	10.738	47.129
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	10.637	13.791
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	183.305	-9.235
Produits financiers	4.5	75	45.341	117.384
Charges financières	4.5	65	203.274	130.774
Bénéfice (Perte) courant(e) (+)/(-)		9902	25.372	-22.625
Produits exceptionnels		76	38.823	90.450
Charges exceptionnelles		66	43.445	239.149
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	20.751	-171.324

Annexe 8 : Comptes annuels de 2013 et 2014

BILAN APRÈS RÉPARTITION

2014

2013

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISÉS	20/28	40.684	31.020
Frais d'établissement	20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1 21	29	495
Immobilisations corporelles	5.1.2 22/27	5.864	2.247
Terrains et constructions	22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	22/91		
Autres	22/92		
Installations, machines et outillage	23	3.928	1.201
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	231	3.928	1.201
Autres	232		
Mobilier et matériel roulant	24	1.936	1.046
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	241	1.936	1.046
Autres	242		
Location-financement et droits similaires	25		
Autres immobilisations corporelles	26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	261		
Autres	262		
Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1 28	34.791	28.278
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	1.284.747	2.436.485
Créances à plus d'un an	29		
Créances commerciales	290		
Autres créances	291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
Stocks	30/36		
Commandes en cours d'exécution	37		
Créances à un an au plus	40/41	217.292	147.287
Créances commerciales	40	37.454	7.422
Autres créances	41	179.838	139.865
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	415		
Placements de trésorerie	5.2.1 50/53		
Valeurs disponibles	54/58	1.066.519	2.273.599
Comptes de régularisation	490/1	936	15.599
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	1.325.431	2.467.505

Annexe 8 : Comptes annuels de 2013 et 2014

		2014	2013
Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
	10/15	322.276	426.272
FONDS SOCIAL			
	10		
	100		
	101		
Fonds de l'association ou de la fondation			
	12		
Plus-values de réévaluation			
	13	354.119	354.119
Fonds affectés	5.3		
Résultat positif (négalif) reporté	(+)/(-)	-31.843	72.153
	14		
Subsides en capital			
	15		
PROVISIONS			
	16	528.076	309.163
Provisions pour risques et charges	160/5	528.076	309.163
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise			
	168		
DETTES			
	17/49	475.079	1.732.069
Dettes à plus d'un an			
	5.4		
	17		
	170/4		
	172/3		
	174/0		
	175		
	176		
	179		
	1790		
	1791		
	1792		
	42/48	383.641	1.709.937
Dettes à un an au plus			
	42		
	43		
	430/8		
	439		
	44	126.910	208.475
	440/4	126.910	208.475
	441		
	46		
	45	227.448	207.113
	450/3	17.586	94.794
	454/9	209.862	112.319
	48	29.283	1.294.349
	480/8		
	4890		
	4891	29.283	1.294.349
	492/3	91.438	22.132
Comptes de régularisation			
	10/49	1.325.431	2.467.504
TOTAL DU PASSIF			

Annexe 8 : Comptes annuels de 2013 et 2014

COMPTE DE RÉSULTATS

		2014		2013
	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	3.062.820	2.895.062
Ventes et prestations		70/74		5.736.167
Chiffre d'affaires		70	6.778.058	5.607.363
Cotisations, dons, legs et subsides		73	151.303	128.804
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	3.866.541	2.841.105
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	2.776.241	2.231.957
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.329	12.715
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	225.706	279.676
Autres charges d'exploitation		640/8	23.325	17.322
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (négalif) d'exploitation (+)/(-)		9901	34.219	353.392
Produits financiers	5.5	75	52.136	4.921
Charges financières	5.5	65	112.183	124.189
Résultat positif (négalif) courant (+)/(-)		9902	-25.828	234.124
Produits exceptionnels		76	12.115	23.730
Charges exceptionnelles		66	90.283	31.450
Résultat positif (négalif) de l'exercice (+)/(-)		9904	-103.996	226.403

Annexe 9 : Liste des journaux comptables

AB01	RCA Banque XAF 37202450101-39	Financie
AC01	RCA- Caisse XAF	Financie
ACH	Belgique-Journal des achats	Achats
ACH1	Journal des achats - test	Achats
BB01	BUR BUJ BCB BIF DG68	Financie
BB02	BUR BUJ BCB EUR DG80	Financie
BB03	BUR GIT BCB BIF DG87	Financie
BB04	BUR NGO BCB BIF DG39	Financie
BB05	BUR BUJ BCB BIF HCR	Financie
BC01	BUR BUJ Caisse BIF	Financie
BC03	BUR GIT Caisse BIF	Financie
BC04	BUR NGO Caisse BIF	Financie
BC05	BUR BUJ Caisse BIF HCR	Financie
BC06	BUR BUJ Caisse USD	Financie
BC07	BUR BUB Caisse BIF	Financie
BO01	Burundi-opérations diverses	Op° dive
BO02	Burundi-opérations de clôture	Op° dive
CAI1	Belgique-Caisse€	Financie
CAI2	Belgique-Caisse\$	Financie
CAI3	Belgique-Caisse Siège-ILS(NIS)	Financie
CAP1	Belgique-CaisseProjet-NépalNPR	Financie
CAP2	Belgique-Caisse Projet-Népal\$	Financie
CB01	TCHAD XAF – Banque	Financie
CBC	Belgique-CBC	Financie
CBC2	Belgique-CBC\$-732-0240857-57	Financie
CBC3	Belgique-CBC - 742-0223169-07	Financie
CBC4	Belgique-CBC - 742-0202169-56	Financie
CBC5	Belgique-CBC - 732-0249544-14	Financie
CBC6	Belgique-BE89732024961585GBP	Financie
CLO1	Belgique-Opérations de clôture	Op° dive
CO01	TCHAD – Opérations diverses	Op° dive
CO02	TCHAD – Opérations de clôture	Op° dive
DIV1	Belgique-Jnl des OD	Op° dive
DIV2	Belgique-Journal des paiements	Op° dive
DIV3	Belgique-Jour dépenses const.	Op° dive
DIV4	Belgique-JOURNAL CUT OFF	Op° dive
EURG	Belgique-EuropaBank Garantie	Financie
EURO	Belgique-EUROPABNK671900433994	Financie
ING1	Belgique-ING€ 310-1254882-79	Financie
ING2	Belgique-ING\$ 310-1254882-79	Financie
ING3	Belgique-ING EUR Privalis	Financie
ING4	Belgique-ING\$ 363-0259500-65	Financie
ING5	ING \$ 630-0227491-85	Financie
INGG	Belgique-ING Garantie	Financie
INT1	Belgique-ING\$ compte à terme	Financie
MAS	Belgique-mastercard	Achats
NB01	NEP KTM 01-2318563-01 NPR	Financie
NB02	NEP KTM 01-2318563-76- EUR	Financie
NC01	NEP KTM CASH NPR	Financie
NCA	Belgique-note de crédit achat	NC acha
NCA1	NDC sur achats - test	NC acha
NCV1	Belgique-note de crédit vente	Note de
NDF	Belgique-Notes de frais	Achats
NIB1	Belgique-Nepal Invest Bank€	Financie

Annexe 9 : Liste des journaux comptables

NIB1	Belgique-Nepal Invest Bank€	Financie
NO01	Nepal-Miscellaneous operation	Op° dive
OD1	Belgique-OD correction	Achats
ODCL	OD CLOTURE BEL	Op° dive
OUC	Belgique-Corr jour ouverture	Op° dive
OUV	Belgique-OuvertureBMlversBOB	Op° dive
RB01	RDC KIN BCDC CDF 0130799-13	Financie
RB02	RDC KIN BCDC USD 0128740-79	Financie
RB03	RDC BKU BCDC CDF	Financie
RB04	RDC BKU BCDC USD 1004604-55	Financie
RB05	RDC GOM BCDC CDF	Financie
RB06	RDC GOM BCDC USD	Financie
RB08	RDC BUN BCDC USD	Financie
RB10	RDC KIN TMB USD	Financie
RB11	RDC KIN BCDC USD PTF1	Financie
RB12	RDC KIN BCDC USD TORTURE	Financie
RC01	RDC KIN Caisse CDF	Financie
RC02	RDC KIN Caisse USD	Financie
RC03	RDC BKU Caisse CDF	Financie
RC04	RDC BKU Caisse USD	Financie
RC05	RDC GOM Caisse CDF	Financie
RC06	RDC GOM Caisse USD	Financie
RC07	RDC BUN Caisse CDF	Financie
RC08	RDC BUN Caisse USD	Financie
RC13	RDC MBK Caisse CDF	Financie
RC14	RDC MBK Caisse USD	Financie
RC15	RDC MAT Caisse CDF	Financie
RC15	RDC MAT Caisse CDF	Financie
RC16	RDC MAT Caisse USD	Financie
REO	Belgique-Journalderéouverture	Réouve
RO01	RDC-Opérations diverses	Op° dive
RO02	RDC-Opérations de clôture	Op° dive
SAL1	Belgique-Journal salaires	Op° dive
TB01	TUN TND TN590860100019	Financie
TB02	MAROC - Banque	Financie
TC01	TUN TND Caisse	Financie
TC02	CAISSE MAROC - MAD	Financie
TO01	Tunisie-opérations diverses	Op° dive
TO02	Tunisie_opérations de clôture	Op° dive
TR7	Belgique-Trio emprunt 2	Financie
TRI1	BEL Triodo BE21 5230 8004 6903	Financie
TRI2	BEL Triodo BE19 5230 8022 2412	Financie
TRI3	BEL Triodo BE08 5230 8022 2513	Financie
TRI4	BEL Triodo BE94 5230 8022 2614	Financie
TRI5	BEL Triodo BE20 5230 8028 5056	Financie
TRI8	BEL triodo BE60 5230 43077270	Financie
TRIE	Belgique-Trio523060029638	Financie
UB01	UGA KAM BARCLAYS UGX-600127023	Financie
UB02	UGA KAM BARCLAYS EUR-600128270	Financie
UB04	UKA KAM BARCLAYS-6004443428	Financie
UC01	UGA KAM CAISSE UGX	Financie
UC02	UGA KAM CAISSE EUR	Financie
UC03	UGA KAM CAISSE USD	Financie
UO01	Uganda-Miscellaneous operation	Op° dive
UO02	Uganda- Closing operations	Op° dive
VEN	Belgique-Ventes	Ventes

Annexe 10 : Liste des projets et activités d'ASF depuis 2009

Pays	N° CONTRAT	Bailleur	Intitulé	Statut	Durée	Début	Fin	Budget	Description des activités
Burundi	DDH/2005/112/891	UE	Emergence du droit à un procès équitable pour les victimes de torture au Burundi	Terminé	36 mois	janv-06	janv-09	EUR 1 150 000	Formation des avocats/Aide légale/Plaidoyer
RDC	DDH/2005/098-810	UE	Combattre l'impunité par le soutien à la Cour pénale internationale	Terminé	35 mois	mars-06	févr-09	EUR 1076600	Assistance légale/Formation/Plaidoyer
Rwanda		Suisse	Appui à un meilleur accès à la justice pour les personnes vulnérables au Rwanda	Terminé	13 mois	nov-06	déc-07	86 000 000 francs rwandais	Assistance légale/Formation/Plaidoyer
Timor Oriental		Sigrid Rausing Trust	Human rights and justice in East Timor	Terminé	12 mois	janv-07	janv-08	50 000 £	Assistance légale/Formation/Plaidoyer
Grands Lacs	DDH/2006/118-142	UE	Projet régional de lutte contre la torture	Terminé	26 mois	mars-07	mai-09	EUR 1 245 000	Formation des avocats/Aide légale/Plaidoyer
Grands lacs	Arrêté royal du 17 aout 2007	MAE Belgique	Programme 2007-2008 dans l'Afrique des Grands Lacs	Terminé	16 mois	août-07	déc-08	EUR 2 000 000	Assistance légale/Formation/Plaidoyer
Israël/Territoires Palestiniens	Arrêts royal 20 décembre 2007	MAE Belgique	Promouvoir le respect du droit international en Israël et dans les territoires palestiniens	Terminé	24 mois	janv-08	janv-10	EUR 229000	Assistance légale/Formation/Plaidoyer
RWANDA	696A00080007300	USAID	Increasing access to justice through legal aid centers	Terminé	48 mois	mai-08	mai-12	USD 847.375,00	Permanences juridiques, aide légale, formation société civile et avocats,
RWANDA		UNICEF	Accès à la justice pour les mineurs et les femmes vulnérables au Rwanda	Terminé	36 mois	août-08	juil-11	USD 487.108,00	Formation, aide légale
RDC	623-A-00-08-00046-00	USAID	Program for improving access to justice through strengthening a fair Justice system "rule of Law in DRC"	Terminé	24 mois	sept-08	sept-10	USD 1.127.602	Renforcement des capacités des barreaux ; services d'aide légale (boutiques de droit, audiences foraines, assistance judiciaire)
UGANDA	HRGGP/CFP1/ASF022	UE	Improving access to Justice for Women and Children in Uganda	Terminé	12 mois	oct-08	sept-09	EUR 200.000,00	Aide légale, RC, appui technique, formation de relais communautaires
RDC	-	MAE/PNUD/STAREC	Lutte contre l'impunité des violences sexuelles	Terminé	36 mois	nov-08	nov-11	EUR 1 147.317	Aide légale, RC, société civile et avocats ; renforcement réseaux nationaux ; plaidoyer ;
RDC	08-92353000GSS	UE/Mac Arthur	Lutte contre l'impunité des crimes internationaux	Terminé	24 mois	janv-09	déc-10	USD 400.000	Mise en réseaux acteurs nationaux ; RC avocats ; encadrement société civile ; services d'aide légale ; plaidoyer et publication ; sensibilisation et appui aux victimes
RWANDA	FED/2009/217-509	UE	Contribuer à la consolidation de l'état de droit par le monitoring des procès liés au contentieux du génocide et des procès impliquant les personnes vulnérables	Terminé	12 mois	août-09	juil-10	EUR 150.000,00	Observation de procès ; formation de la société civile en observation
UGANDA	DCI-HUM/2009/226-212	UE	Combatting Child trafficking in Uganda	Terminé	24 mois	janv-10	janv-12	EUR 600.000,00	Formations, aide légale, appui technique aux acteurs de la justice
BURUNDI	-	DFID	Accès à la justice pour les personnes vulnérables au Burundi	Terminé	20 mois	août-10	mars-12	GBP 1.024.239,00	Aide légale ; RC ; appui à l'institutionnalisation de l'aide légale
NEPAL	S3.1/10.DP-006	MAE Belgique	Agir pour un meilleur accès à la justice pour les personnes vulnérables au Népal	Terminé	27 mois	sept-10	août-13	EUR 450.000,00	Project establishing sustainable legal aid system in Nepal and investment in building the capacities of local partners, primarily the Nepal Bar association, District Bar Unit and individual lawyers in 5 districts
RDC	21885	Pays-Bas	Soutien à la justice militaire congolaise dans le Jugement de 3 officiers des FARDC	Terminé	12 mois	oct-10	sept-11	USD 70.000	Assurer un procès équitable, de qualité, assurer la protection des victimes, assistance judiciaire
RDC	-	Allemagne	Soutien à la justice militaire congolaise dans le Jugement de 3 officiers des FARDC	Terminé	4 mois	nov-10	févr-11	EUR 21.130	Assurer un procès équitable, de qualité, assurer la protection des victimes, assistance judiciaire
INTERNATIONAL	EIDHR/2010/231-505	Union Européenne	Projet CPI - Promoting the Rome statute systems and enhancing the effectiveness of the ICC	Terminé	27 mois	nov-10	févr-13		
RDC	00076804	UNOPS	Lutte contre l'impunité des violences sexuelles dans la province du Sud Kivu et le district de l'Ituri	Terminé	15 mois	mars-11	juin-12	USD 396.201	
RWANDA	A034453004PR1	ACDI	Soutien et protection des avocats et autres défenseurs des droits humains au Rwanda	Terminé	6 mois	juin-11	nov-11	CAD 50.000,00	Aide légale, formation juridique
RDC	-	AMBASSADES (FR, SU, UK)	Protection des victimes de la torture	En-cours	Indéterminée	sept-11		USD 44.935	Aide légale et médicale
INTERNATIONAL	EIDHR/2011/266-484	UE	Soutien et protection des avocats et autres défenseurs des droits humains dans l'Afrique des Grands lacs et l'Afrique de l'est	En-cours	42 mois	nov-11	juin-15	EUR 1.538.000,00	Aides directes (notamment financières et matérielles) pour les premiers besoins (médicaux, psychologiques, logistiques, etc.) et une assistance légale de qualité apportée aux DDH
RDC	561-DA	UNFVT	Prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels...	Terminé	12 mois	janv-12	déc-12	USD 30.150	Aide légale et médicale
TUNISIE	K.234.32-LOS / 535352	SUISSE	Le projet d'organisation et d'exploitation des dossiers de plaintes des associations des droits de l'homme en Tunisie	Terminé	4,5 mois	févr-12	juil-12	EUR 79.560	Contribution à la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle et de traitement du passé adaptés à la Tunisie: renforcement de capacités des associations et appui direct aux associations pour les aider à rattraper le retard pris dans le traitement des archives
TCHAD	FED/2012/284-062	UE	PRAJUST / Améliorer la prise en charge sociale et juridique des mineurs à Ndjamena	Terminé	14 mois	avr-12	juin-13	EUR 355.269,00	Aide légale et formation

Pays	N° CONTRAT	Baillleur	Intitulé	Statut	Durée	Début	Fin	Budget	Description des activités
BURUNDI	BDI01 - 162	HCR	Protection internationale et droit des demandeurs d'asiles et réfugiés	Terminé	7 mois	mai-12	déc-12	BIF 73.705.958,00	Aide juridique pour les migrants
TUNISIE	20036313	OSI	Monitoring Justice Administration in Tunisia during the Transition and supporting the Justice reform	Terminé	18 mois	juin-12	déc-13	USD 210.000,00	The project goal is to contribute to the establishment of an independent and accessible justice system in Tunisia, capable of guaranteeing rights and liberties and the rule of law. The project aims at supporting Tunisian civil society and law professionals in the setting up of a platform for monitoring, data collection and analysis, awareness raising and constructive contribution towards the effective adoption and application of international standards in justice administration.
TUNISIE	ifa Project Zivik TP-010/12	IFA	Monitoring Justice Administration in Tunisia during the Transition and supporting the Justice reform	Terminé	7 mois	juin-12	déc-12	EUR 198.957	The project aims at supporting Tunisian civil society and law professionals in the setting up of a platform for monitoring, data collection and analysis, awareness raising and constructive contribution towards the effective adoption and application of international standards in justice administration. The project goal is to contribute to the establishment of an independent and accessible justice system in Tunisia, capable of guaranteeing rights and liberties and the rule of law
TUNISIE	DSH - 163/12 (24525)	PAYS-BAS	Towards adoption and effective application of good standards for Justice Administration in Tunisia	Terminé	18 mois	juin-12	avr-14	EUR 374.351	The project is composed of the 2 following components: I. Supporting Tunisian civil society and law professionals with establishing a Platform for good standards in Justice Administration in Tunisia. Civil society and law professionals will monitor and contribute towards the effective adoption and application of international standards in justice administration (right to due process, fair trial standards, equal access to justice). II. Improving effective access to justice by enhancing the legal aid provision (access, outreach and quality) by Tunisian service providers (NGOs and Bar Associations) and by advocating for the development of a legal aid system as part of the justice reform.
RDC	-	Suisse	Faciliter l'accès à la justice des populations vulnérables	Terminé	4 mois	août-12	nov-12	EUR 15.000	Fournir une assistance judiciaire de qualité aux personnes se trouvant en détention préventive illégale
BURUNDI	82001210	Suisse	Renforcement des capacités locales dans le processus de justice de transition au Burundi	Terminé	6 mois	août-12	août-13	EUR 80.001	Archivage des dossiers judiciaires du contentieux de 1993, étude de jurisprudence liée au contentieux
UGANDA	D3.3/2011/LV/36754/3	DGD	Mobiliser les avocats pour la défense des droits des Ougandais	Terminé	24 mois	août-12	juil-14	EUR 400.000	Lancement d'un programme pilote de services juridique pro bono dans les tribunaux de la Région Centrale/ Plaidoyer/Formation
TUNISIE	82001349	SUISSE	Soutenir la société civile tunisienne à renforcer l'impact de son action dans le cadre de la Justice transitionnelle	Terminé	14 mois	oct-12	nov-13	EUR 177.692	La stratégie du projet est construite sur trois axes : - Le travail avec le personnel des associations dans le but de renforcer leurs techniques de documentation et de les appuyer dans l'application de ces techniques dans leur travail quotidien de documentation des violations - Le travail avec les membres des comités exécutif impliqués dans les questions de gestion du passé. Le projet accompagnera les associations (à travers ces personnes) dans le dialogue sur la gestion du passé. Le projet permettra de promouvoir les échanges entre les différents initiatives et associations et ateliers participatifs avec les barreaux, Services d'aide légale aux populations en collaboration avec les barreaux, Soutien à l'organisation d'audiences foraines civiles et militaires.
RDC	FED/2012/300-422	UE	Rapprocher la justice de justiciables à l'Est de la RDC	En-cours	36 mois	oct-12	oct-15	EUR 5.000.000,00	coaching d'avocats, visites de prisons, assistance légale aux bénéficiaires, créer un dialogue entre les associations de barreaux et les institutions judiciaires
NEPAL	561-DA-3	UNFVT	Contributing to the prevention of torture and prevention of victims	Terminé	12 mois	déc-12	déc-12	USD 20.000,00	Accueil, orientation et aide juridique, Sensibilisation et plaidoyer
BURUNDI	DCI-MIGRATION/2012/282	UE	Protection internationale et droit des demandeurs d'asiles et réfugiés	En-cours	36 mois	déc-12	déc-15	EUR 839.562	aide légale et médicale
RDC	561-DA	UNFVT	Prevenir la torture et autres peines ou traitements cruels	Terminé	12 mois	janv-13	déc-13	EUR 17.500	Aide juridique pour les migrants
BURUNDI	BDI01 - 178	HCR	Protection internationale et droit des demandeurs d'asiles et réfugiés	Terminé	12 mois	janv-13	déc-13	EUR 162.017.000	Les activités visent à la fois un renforcement des qualifications et compétence des personnes ressources du Forum Tunisien de droits économiques et sociaux (FTDES) et la prise en charge des groupes de personnes vulnérables, notamment les ouvrières du secteur textile à Monastir et les jeunes chômeurs du bassin minier
TUNISIE	EIDHR/2012/303-326	UE	La défense des droits économiques et sociaux des groupes vulnérables des régions de Monastir et du Bassin Minier (Gafsa)	Terminé	18 mois	janv-13	juin-14	EUR 266.756	Soutenir l'activation de la Commission Aide Juridique au sein du Barreau/ Sélection et mise en place d'un pool d'avocats «aide légale» Développement d'un système et d'outils de suivi/évaluation des actions d'aide légale du Barreau au cruce d'un atelier
BURUNDI	D3.3/VDM/2012/15333/5	DGD	Améliorer l'accès à la justice des populations vulnérables au Burundi	Terminé	24 mois	janv-13	déc-14	EUR 1.000.000	Assistance judiciaire pour les Mineurs Incarcérés Sensibilisation/vulgarisation du droit et consultations juridiques dans les prisons
BURUNDI	D1.3/PS/2012/30196/1	DGD	Appui à l'opérationnalisation de la Stratégie nationale d'Aide légale au Burundi	Terminé	24 mois	janv-13	déc-14	EUR 519.146	Etude sur l'aide légale
TUNISIE	00080894	UNDP	Justice demand analysis in Tunisia	Terminé	8 mois	mars-13	oct-13	TND 64.575,00	Développement d'un pool d'avocats/aide légale
UGANDA	66744	Australian embassy	Presumed innocent behind bars: the problem of lengthy and unlawful pre trial detention in Uganda	Terminé	12 mois	avr-13	avr-14	AUD 100.000,00	Elaboration d'une méthodologie, récolte, analyse des données et interprétation.
RDC	74/PARJ/DP1	UE	Etude sur l'aide légale en RDC	Terminé	3,5 mois	sept-13	déc-13	EUR 100.000	Etude de référence dans les trois pays ciblés, sessions de formation, aide juridique
MAROC - EGYPT (INTERNATIONAL)	SLMAQM13GR1096	DRL (US)	Elargir le champ de la liberté d'expression en protégeant et renforçant légalement les journalistes traditionnels et citoyens et les bloggeurs	En-cours	25 mois	oct-13	nov-15	USD 668.250,00	Campagnes de plaidoyer pour la ratification et des lois de mise en œuvre à l'attention de la CPI, des autorités nationales et des organisations régionales
INTERNATIONAL	EIDHR/2013/323-997	UE	Promoting the full implementation of the Rome statute principles	En-cours	30 mois	oct-13	avr-16	EUR 1.900.000,00	

Pays	N° CONTRAT	Baillleur	Intitulé	Statut	Durée	Début	Fin	Budget	Description des activités
UGANDA	-	IRISH AID	Increase access to justice services for the poor and vulnerable	Terminé	6 mois	nov-13	avr-14	EUR 20.000,00	Documentation/sensibilisation
BURUNDI	BDI01 - 194	HCR	Protection internationale et droit des demandeurs d'asiles et réfugiés	En-cours	12 mois	janv-14	déc-14	BIF 198.664.712,00	Aide juridique pour les migrants
TCHAD	EIDHR/2013/332-430	UE	Améliorer l'accès à la justice des personnes en situation de vulnérabilité	En-cours	24 mois	févr-14	févr-16	EUR 811.358,00	Définition et suivi des projets des organisations de la société civile. Soutien technique en matière juridique
RDC	D3.3/AVH/2013/20314	DGD	Contribuer à renforcer l'état de droit en RDC en luttant contre les détentions provisoires illégales massives	En-cours	24 mois	mai-14	avr-16	EUR 1.036.598	Organiser la fourniture de services d'assistance judiciaire de qualité au profit des détenus provisoires dans 3 trois provinces d'intervention (Kinshasa, Equateur et Bas Congo)
TUNISIE	81025145	Suisse	Pour une justice transitionnelle centrée sur les victimes	En-cours	18 mois	mai-14	oct-15	EUR 240.000,00	La présente action vise à placer les victimes de violations grave des droits humains au centre du processus de justice transitionnelle, en permettant
UGANDA	14-106203-000-INP	Mac Arthur	Enhance the effectiveness of national institutions in Uganda in promoting accountability for mass atrocities	En-cours	36 mois	juin-14	mai-17	USD 300.000,00	Assistance technique et support à la division des crimes internationaux
UGANDA	-	DGF	Increased social accountability through meaningful participation of women and men in the development process of ganda's oil and gas sector	En-cours	24 mois	juil-14	juin-16	UGX 574.498.760,00	Renforcer les capacités des avocats et des Barreaux (ONARDC et Barreaux de province)
MYANMAR	-	UNDP	Implementing Pilot Rule of Law Trainings in Lashio (Shan) and Mandalay City	En-cours	6 mois	oct-14	avr-15	USD 656.638,00	
TUNISIE			Plateforme de suivi de l'administration de la justice et soutien au processus de réforme de la justice en Tunisie (Réseau d'Observation de la Justice)	En-cours	24 mois	janv-15	déc-16	USD 571.820,75	
Central African Republic	EIDHR/2014/354-992	UE	Amélioration de l'accès à la justice pour les personnes en situation de vulnérabilité en République Centrafricaine	En cours	24 mois	Dec-14	Dec-16	EUR 300.000,00	Renforcement des capacités des avocats et membres de la société civile/ Appui aux audiences foraines/Traduction et diffusion du droit
INTERNATIONAL	-	MAE	Plan d'action régional grands-lacs	Terminé					Cofinance les autres projets
INTERNATIONAL	-	PRT	Lutte contre et prévention de la torture	Terminé					projet régional grands -lacs
INTERNATIONAL	-	CPI	Promotion du Statut de Rome	Terminé					Projet régional justice internationale

Annexe 11 : Encodage des produits et frais administratifs (31 /12/2014)

N° doc	Date	Période	Compte	Débit	Crédit	Remarque	Cpt Contrepartie	Cost center/ géographique	Cost center/ donors	Cost center/ fonctions	Cost center/ contrats de financement	Lignes budgétaires	Cost center/ objectifs
31	31/12/14	12/2014	70000090		346.287,74	DDH PRODUIT 2014	48901003	BEL	UE		C31		
31	31/12/14	12/2014	48901003	322.079,60		DDH PRODUIT 2014	70000090						
31	31/12/14	12/2014	48901003	24.208,14		DDH FR ADMIN 2014	70000090						
31	31/12/14	12/2014	70000090		23.751,00	WBI COFIN DDH PRODUIT 2014	48901006	BEL	WBI		C31		
31	31/12/14	12/2014	48901006	23.751,00		WBI PRODUIT 2014	70000090						
31	31/12/14	12/2014	70000070		24.947,53	MC ARTHUR PRODUIT 2014	48901005	BEL	ART		C47		
31	31/12/14	12/2014	48901005	23.315,45		MC ARTHUR PRODUIT 2014	70000070						
31	31/12/14	12/2014	48901005	1.632,08		MC ARTHUR PRODUIT 2014	70000070						
31	31/12/14	12/2014	70000030		1.801.683,13	DFID PRODUIT 2014	48900001	BEL	DFID		C13		
31	31/12/14	12/2014	48900001	1.801.683,13		DFID PRODUIT 2014	70000030						
31	31/12/14	12/2014	70000100		572.275,70	SDR PRDUIT 2014	48901007	BEL	UE		C57		
31	31/12/14	12/2014	48901007	534.837,10		SDR PRODUIT 2014	70000100						
31	31/12/14	12/2014	48901007	37.438,60		SDR PRODUIT 2014	70000100						
31	31/12/14	12/2014	70000050		3.822,98	CPI PRODUIT 2014	48901002	BEL	UE		C32		
31	31/12/14	12/2014	48901002	3.572,88		CPI PRODUIT 2014	70000050						
31	31/12/14	12/2014	48901002	250,10		CPI PRODUIT 2014	70000050						
31	31/12/14	12/2014	70030050		95.980,39	HCR PRODUIT 2014	48913904	MISSBU	HCR		C62		
31	31/12/14	12/2014	48913904	95.980,39		HCR PRODUIT 2014	70030050						
31	31/12/14	12/2014	70010100		1.573.833,25	UHAKISAFI PRODUIT 2014	48911905	MISSKIN	UE		C01		
31	31/12/14	12/2014	48911905	1.470.872,20		UHAKI SAFI PRODUIT 2014	70010100						
31	31/12/14	12/2014	48911905	102.961,05		UHAKI SAFI PRODUIT 2014	70010100						
31	31/12/14	12/2014	70030040		212.844,45	PRODUIT PIDDAR 2014	48913001	MISSBU	UE		C09		
31	31/12/14	12/2014	48913001	198.920,05		PRODUIT 2014	70030040						
31	31/12/14	12/2014	48913001	13.924,40		FRAIS ADMIN 2014	70030040						
31	31/12/14	12/2014	70030050		232,71	PRODUIT 2014	41613007	MISSBU	HCR		C62		
31	31/12/14	12/2014	41613007	232,71		PRODUIT 2014 C45	70030050						
31	31/12/14	12/2014	70070001		12.239,57	PRODUIT 2014	48920000	MISSTUN	SWISS		C15		
31	31/12/14	12/2014	48920000	10.831,48		PRODUIT 2014	70070001						
31	31/12/14	12/2014	48920000	1.408,09		FRAIS ADMIN 2014	70070001						
31	31/12/14	12/2014	70070003		24.590,95	PRODUIT 2014	48920002	MISSTUN	OSI		C16		
31	31/12/14	12/2014	48920002	24.590,95		PRODUIT 2014	70070003						

31	31/12/14	12/2014	70070004		142.147,64	PRODUIT 2014	48920003	MISSTUN	NTH		C18		
31	31/12/14	12/2014	48920003	132.230,36		PRODUIT 2014	70070004						
31	31/12/14	12/2014	48920003	9.917,28		FRAIS ADMIN 2014	70070004						
31	31/12/14	12/2014	70070005		101.801,89	PRODUIT 2014	48920004	MISSTUN	UE		C19		
31	31/12/14	12/2014	48920004	95.141,95		PRODUIT 2014	70070005						
31	31/12/14	12/2014	48920004	6.659,94		FRAIS ADMIN 2014	70070005						
31	31/12/14	12/2014	70030030		1.124,23	PRODUIT 2014	48913903	MISSBU	SWISS		C23		
31	31/12/14	12/2014	48913903	1.022,03		PRODUIT 2014	70030030						
31	31/12/14	12/2014	48913903	102,20		FR ADMIN 2014	70030030						
31	31/12/14	12/2014	70070007		142.449,17	PRODUIT 2014	41620006	MISSTUN	USDOS		C48		
31	31/12/14	12/2014	41620006	142.449,17		PRODUIT 2014	70070007						
31	31/12/14	12/2014	70090010		208.588,01	PRODUIT 2014	48921000	MISSTCHAD	UE		C61		
31	31/12/14	12/2014	48921000	194.942,07		PRODUIT 2014	70090010						
31	31/12/14	12/2014	48921000	13.645,94		FR ADMIN 2014	70090010						
31	31/12/14	12/2014	70010010		173.591,49	PRODUIT 2014	48911020	MISSKIN	DGD		C63		
31	31/12/14	12/2014	48911020	165.957,45		PRODUIT 2014	70010010						
31	31/12/14	12/2014	48911020	7.634,04		FR ADMIN 2014	70010010						
31	31/12/14	12/2014	70070001		86.104,25	PRODUIT 2014	48920000	MISSTUN	SWISS		C67		
31	31/12/14	12/2014	48920000	80.471,26		PRODUIT 2014	70070001						
31	31/12/14	12/2014	48920000	5.632,99		FR ADMIN 2014	70070001						
31	31/12/14	12/2014	70050070		14.384,26	PRODUIT 2014	48915002	MISSUG	DONS		C70		
31	31/12/14	12/2014	48915002	13.443,23		PRODUIT 2014	70050070						
31	31/12/14	12/2014	48915002	941,03		DONS FR ADMIN 2014	70050070						
31	31/12/14	12/2014	70030080		39.549,00	PRODUIT 2014	48913907	MISSBU	WBI		C74		
31	31/12/14	12/2014	48913907	39.549,00		PRODUIT 2014	70030080						

Annexe 12 : Budget initial du projet au Tchad et ses annexes

Partie 1 : Budget initial du projet au Tchad

Partie 2 : Justification du budget initial du projet au Tchad

Partie 3 : Sources de financement attendues et résumé des coûts estimés
du projet au Tchad

Annexe 12 - Partie 1 : Budget initial du projet au Tchad

Budget de l'Action ¹	Toutes les années				Année 1 ²			
	Unité	N° d'unités	valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR) ³	Unité	N° d'unités	valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR)
1. Ressources humaines								
1.1 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts correspondants, personnel local) ⁴								
1.1.1 Technique								
1.1.1.1 Assistant au chef de mission mi-temps	Par mois	24	457,35	10.976,33	Par mois	12	457,35	5.488,16
1.1.2 Administratif/ personnel de soutien								
1.1.2.1 ASF Staff local CAFL	Par mois	24	914,69	21.952,66	Par mois	12	914,69	10.976,33
1.2 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts correspondants, personnel expatrié/international)								
1.2.1 ASF chef de mission	Par mois	24	4.594,11	110.258,53	Par mois	12	4.594,11	55.129,27
1.2.2 ASF expert mécanismes d'AJJ	Par jour	50	265,87	13.293,65	Par jour	30	265,87	7.976,19
1.2.3 ASF expert Quality & learning	Par jour	10	265,87	2.658,73	Par jour	5	265,87	1.329,37
1.2.4 ASF coordinateur stratégique (Tchad)	Par jour	45	297,62	13.392,86	Par jour	25	297,62	7.440,48
1.2.5 ASF contrôleur de gestion	Par jour	45	250,00	11.250,00	Par jour	25	250,00	6.250,00
1.3 Per diems pour missions/voyages ⁵								
1.3.1 A l'étranger (personnel affecté à l'Action)								
1.3.2 Sur place (personnel affecté à l'Action)								
1.3.2.1 Pour mission de suivi ASF	Per diem	40	135,47	5.418,78	Per diem	20	135,47	2.709,39
1.3.2.2 Per diem pour les voyage de l'expert AJJ	Per diem	31	135,47	4.199,55	Per diem	26	135,47	3.522,20
1.3.2.3 Per diem pour suivi - staff local	Per diem	90	50,00	4.500,00	Per diem	45	50,00	2.250,00
1.3.3 Participants aux séminaires/conférences								
Sous-total Ressources humaines				197.901,09				103.071,38
2. Voyages⁶								
2.1. Voyages internationaux	Par vol	9	1.250,00	11.250,00	Par vol	5	1.250,00	6.250,00
2.2. Trajets locaux								
2.2.1 Location de véhicules pour déplacements du staff local en dehors de Ndjamea	Par jour	90	60,98	5.488,16	Par trajet	45	60,98	2.744,08
2.2.2 Frais transport des participants au programme de formation dans 3 centres géographiques et aux ateliers d'échange	Par trajet	250	15,24	3.811,23	Par trajet	100	15,24	1.524,49
Sous-total Voyages				20.549,39				10.518,57
3. Equipement et fournitures⁷								
3.1 Achat ou location de véhicules								
3.1.1 Achat de motos	moto	1	1.829,39	1.829,39	moto	1	1.829,39	1.829,39
3.2 Mobilier, matériel d'ordinateur								
3.2.1 Investissement en matériel informatique	Par unité	4	1.143,37	4.573,47	Par unité	4	1.143,37	4.573,47
3.3 Machines, outils etc.								
3.4 Pièces détachées/matériel pour machines, outils								
3.5 Autre (préciser)								
Sous-total équipement et fournitures				6.402,86				6.402,86

Coûts	Unité	N° d'unités	valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR)3	Unité	N° d'unités	valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR)
4. Bureau local								
4.1 Coût du/des véhicules	Par mois	24	381,12	9.146,94	Par mois	12	381,12	4.573,47
4.2 Location de bureaux	Par mois	24	190,56	4.573,47	Par mois	12	190,56	2.286,74
4.3 Consommables - fournitures de bureau	Par mois	24	91,47	2.195,27	Par mois	12	91,47	1.097,63
4.4 Autres services (tél/fax, électricité/chauffage, maintenance)	Par mois	24	434,48	10.427,51	Par mois	12	434,48	5.213,76
Sous-total Bureau local				26.343,19				13.171,60
5. Autres coûts, services⁸								
5.1 Publications ⁹								
5.2 Etudes, recherche ⁹								
5.3 Coûts de vérification	Audit	2	5.000,00	10.000,00	Audit	1,00	5.000,00	5.000,00
5.4 Coûts d'évaluation finale externe								
5.5 Traduction, interprètes								
5.6 Services financiers (coûts de garantie bancaire, etc.)	par mois	24	100,00	2.400,00	par mois	12	100,00	1.200,00
5.7 Coûts des conférences/séminaires ⁹								
5.8 Actions de visibilité ¹⁰	Forfait	1	8.000,00	8.000,00	Forfait	0,6	8.000,00	4.800,00
Sous-total Autres coûts, services				20.400,00				11.000,00
6. Autres								
6.1 Activité 1.1 Octroi de subventions en cascade à 3 OSC	<i>par projet</i>	3	160.000,00	480.000,00	<i>par projet</i>	1,5	160.000,00	240.000,00
6.2 Activité 1.2 : Suivi des projets	<i>Forfait</i>	1	5.450,00	5.450,00				
6.3 Activité 2.1 : Soutien technique à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation au bénéfice des associations								
6.4 Activité 2.2 : Soutien technique en matière juridique au bénéfice des associations								
6.4.1 Atelier de présentation	<i>atelier</i>	1	731,76	731,76	<i>atelier</i>	1	731,76	731,76
6.4.2 Formations par centre géographique	<i>Forfait centre géographique</i>	3	5.915,02	17.745,07	<i>Forfait centre géographique</i>	2	5.915,02	11.830,04
6.5 Activité 2.3 : Réunions d'échange et de partage des expériences et bonnes pratiques	<i>par réunion</i>	5	1.372,04	6.860,21	<i>par réunion</i>	2	1.372,04	2.744,08
Sous-total Autres				510.787,03				255.305,88
7. Sous-total des coûts directs éligibles de l'Action (1 à 6)				782.383,55				399.470,29
8. Provision pour imprévus (maximum 5 % de 7, sous-total des coûts directs éligibles de l'Action)				15.868,79				8.102,30
9. Total des coûts directs éligibles de l'Action (7+8)				798.252,34				407.572,59
10. Coûts administratifs (maximum 7 % de 9, total des coûts directs éligibles de l'Action)				55.877,66				28.530,08
11. Total des coûts éligibles (9+10)				854.130,00				436.102,68

Annexe 12 - Partie 2 : Justification du budget initial du projet au Tchad

2. Justification du budget de l'action		Toutes les années
Coûts	Clarification des postes budgétaires <i>Fournir une description narrative de chaque poste du budget en justifiant la nécessité des coûts et le lien de ce coût avec l'action (par ex. par l'intermédiaire d'une référence aux activités mentionnées dans la description de l'action)</i>	Justification des coûts estimés <i>Indiquer une justification du calcul des coûts estimés. Il convient de noter que l'estimation doit être basée sur les coûts réels ou - si autorisé - sur les options de coûts simplifiés, comme indiqué à la section 2.1.5 des lignes directrices à l'intention des demandeurs</i>
1. Ressources humaines		
1.1 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts correspondants, personnel local)		
1.1.1 Technique		
1.1.1.1 Assistant au chef de mission, mi-temps 100%	Staff de ASF pour soutenir le travail de coordination du projet et l'organisation des activités, ainsi que le suivi des projets exécutés par les OSC et l'appui technique délivré	24 mois * Salaire de 457 Euro mensuel brut basé sur la grille de salaire d'ASF
1.1.2 Administratif/ personnel de soutien		
1.1.2.1 ASF Staff local CAFL 100%	Staff de ASF chargé des finances du bureau et de la logistique, des formations (hôtels, vols, etc.), Il se chargera également du suivi financier des projets exécutés par les OSC.	24 mois * Salaire de 915 Euro mensuel brut basé sur la grille de salaire d'ASF
1.2 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts correspondants, personnel expatrié/international)		
1.2.1 ASF chef de mission 100%	Représentant ASF, Responsable du projet et de la mise en œuvre des activités dans le respect du contrat de subvention, gestion et supervision des staff ASF locaux	24 mois * Salaire brut de 4 594 Euro basé sur la grille salariale d'ASF y compris avantages salariaux
1.2.2 ASF expert mécanismes d'AJJ	Siège: support à la gestion du projet, soutien à la définition de la stratégie de renforcement des capacités du partenaire dans les aspects d'Aide Juridique et Judiciaire	50 jours (19 au siège + 31 sur le terrain) à 266 EUR/jour
1.2.3 ASF expert Quality & learning	Siège: support à la gestion du projet, soutien à la définition de la stratégie de renforcement des capacités des partenaires dans la mise en œuvre du projet (suivi et évaluation).	10 jours (siège) à 266 EUR/jour
1.2.4 ASF coordinateur stratégique (Tchad)	Soutien au chef de mission dans le cadre de l'intégration du projet stratégiquement dans le contexte Tchadien	45 jours (25 au siège + 20 sur le terrain) à 298 EUR/jour
1.2.5 ASF contrôleur de gestion	Support au financier local, contrôle des reportings	45 jours (25 au siège + 20 sur le terrain) à 250 EUR/jour
1.3 Per diem pour missions/voyages		
1.3.1 A l'étranger (personnel affecté à l'Action)		
1.3.2 Sur place (personnel affecté à l'Action)		
1.3.2.1 Pour mission de suivi ASF	Per diem pour staff du siège à charge du suivi du projet (contrôleur de gestion, coordinatrice stratégique) pour le support dans le renforcement de capacité des partenaires au niveau stratégique, financier et mise en œuvre du projet dans le contexte Tchadien	Per diem journalier (logement et restauration) de 135 Euro calculé sur base de la grille des per Diem d'ASF * 40 jours de mission (20j contrôle de gestion + 20j suivi stratégique)

Coûts	Clarification des postes budgétaires	Justification des couts estimes
1.3.2.2 Per diem pour les voyage des experts AJJ	Per diem pour les Experts du siège (expert AJJ) pour le support dans le renforcement de capacité des partenaires au niveau juridique, stratégique et méthodologique	Per diem journalier (logement et restauration) de 135 Euro calculé sur base de la grille des per Diem d'ASF * 31j pour expert AJJ
1.3.2.3 Per diem pour suivi staff local	Per diem pour staff local (CM et/ou coordo projet) pour effectuer le suivi des projets des OSC et l'accompagnement de celles-ci en dehors de Ndjamen	Per diem journalier (logement et restauration) de 50 Euro * 90j (9 missions * 2 OSC hors N'Djamena * 5j)
1.3.3 Participants aux séminaires/conférences		
1.3.3.1 Per diem des participants à la formation		
Sous-total Ressources humaines		
2.Voyages		
2.1. Voyages internationaux	Vols aller-retour pour Experts AJJ, chef de mission, contrôleur de gestion, coordinatrice stratégique.	Frais de déplacement de 1 250 Euro par vol (9 vols : 2 vols chef de mission + 3 vols expert AJJ + 2 vols Coordinatrice stratégique + 2 vols contrôleur de gestion)
2.2. Trajets locaux		
2.2.1 Location de véhicules pour déplacements du staff local en dehors de Ndjamen	Location de véhicules pour effectuer le suivi et l'accompagnement des OSC se trouvent à l'extérieur de N'Djamena.	Frais de location 61 Euro par jour * 90 jours (9 missions de suivi * 2 OSC * 5j)
2.2.2 Frais transport des participants au programme de formation dans 3 centres géographiques et aux ateliers d'échange	Trajet pour participants pour assister aux formations prévues dans le cadre du plan de formation planifié pour chaque centre géographique et aux 6 ateliers d'échange	Frais de déplacement 15 Euro par trajet * 250 trajets : 15 participants * 1 atelier de travail + 15 participants * 3 formations * 3 centres géographiques + 20 participants * 5 ateliers d'échange
Sous-total Voyages		
3. Equipement et fournitures		
3.1 Achat ou location de véhicules		
3.1.1 Achat de motos	Achat de 1 moto de liaison pour staff local	1 Moto neuve budgétisées à 1 829 Euro
3.2 Mobilier, matériel d'ordinateur		
3.2.1 Investissement en matériel informatique	Achat d'ordinateurs pour l'équipement du staff en outil de travail ainsi qu'une imprimante	3 Ordinateurs au coût unitaire de 1 143 Euro + imprimante/scanner/photocopieuse au coût unitaire de 1 143 Euro
3.3 Machines, outils etc.		
3.4 Pièces détachées/matériel pour machines, outils		
3.5 Autre (préciser)		
Sous-total équipement et fournitures		
4. Bureau local		
4.1 Coût du/des véhicules	Frais relatifs à l'utilisation des véhicules de liaison	Ensemble de frais (carburant, assurance, contrôle technique, maintenance,...) budgétisé à 381 Euro de frais par mois
4.2 Location de bureaux	Paiement de la location des locaux du staff	Coût de la location budgétisé à 191 Euro par mois
4.3 Consommables - fournitures de bureau	achat de matériels accessoires pour le fonctionnement des équipements et la disponibilité d'outils de travail	Ensemble du matériel budgétisé à 91 Euro par mois
4.4 Autres services (tél/fax, électricité/chauffage, maintenance)	Frais du bureau (eau, électricité, communications GSM du staff local, courrier, maintenance,...)	Forfait de 434 euros par mois
Sous-total Bureau local		
5. Autres coûts, services		
5.1 Publications		
5.2 Etudes, recherche		

Coûts	Clarification des postes budgétaires	Justification des couts estimes
5.3 Coûts de vérification	Frais relatif à la prestation des auditeurs, un audit pour rapport intermédiaire et un audit pour rapport final	Coût budgétisé à 5 000 Euro par an, 10 000 Euro sur l'ensemble du projet
5.4 Coûts d'évaluation finale externe		
5.5 Traduction, interprètes		
5.6 Services financiers (coûts de garantie bancaire, etc.)	Frais relatifs aux services financiers	Coût budgétisé à 100 par mois
5.7 Coûts des conférences/séminaires		
5.8 Actions de visibilité	Frais relatifs aux actions médiatiques (passage radio,...) et de communication	Coût budgétisé à 5 000 Euro pour la réalisation d'un reportage radio et photo + 2 500 pour la diffusion de ce reportage dans les radios locales (10 diffusions * 250 EUR) + Impression de 5 banderoles à 100 Euro chacune
Sous-total Autres coûts, services		
6. Autres		
6.1 Activité 1.1 Octroi de subventions en cascade à 3 associations de la société civile	Octroi de subventions à 3 OSC Tchadiennes pour rencontrer le résultat 1 (Des services d'aide juridique et d'assistance judiciaire sont délivrés aux personnes en situation de vulnérabilité par des associations tchadiennes)	Forfait de 160 000 Euro * 3 projets
6.2 Activité 1.2 : Suivi des projets - Enquête de satisfaction	Réalisations d'une enquête de satisfaction des bénéficiaires des services données par les OSC	Forfait de 5 450 Euro qui permettront d'engager 5 enquêteurs pendant 10 jours et de financer leur transport à l'intérieur des centres géographiques, d'organiser 1 atelier de restitution et d'imprimer les principales conclusions de l'enquête.
6.3 Activité 2.1 : Soutien technique en matière juridique au bénéfice des associations		
6.3.1 Atelier de travail	Organisation d'un atelier d'un jour au démarrage du projet, y participeront 10 représentants des OSC présents à Ndjamena	Coût budgétisé à 732 Euro : location de salle (92 Euro) + matériel didactique (91 Euro) + restauration (549 Euro)
6.3.2 Formations par centre géographique	Plan de formation à définir avec chaque OSC. Ligne budgétaire permettant de financer la réalisation de 3 formations de 5 jours par centre géographique	Forfait de 5 915 Euro * 3 centres géographiques. Il permettra de financer : - 976 Euro indemnité formateur externe y compris logement et transport (244 Euro * 4 jours) - 3 293 Euro restauration (15 participants * 3 formations * 4 jours * 18 Euro) - 1 098 Euro location de salles (3 formations * 4 jours * 91 Euro) - 549 Euro matériel didactique (15 participants * 3 formations * 12 Euro)
6.4 Activité 2.3 : Ateliers d'échange et de partage des expériences et bonnes pratiques	Frais pour la réalisation de cinq ateliers nationaux d'échange et partage d'une durée de 2 jours chacun	6 860 Euro pour 5 ateliers auxquelles participent 30 personnes (10 de chaque centre géographique). Coût par atelier de 1 372 Euro, pour couvrir les frais de location de salle (91 Euro * 2j) + matériel didactique (3 Euro * 30 participants) + restauration (18 Euro * 30 participants * 2j)
Sous-total Autres		
7. Sous-total des coûts directs éligibles de l'Action (1 à 6)		
8. Provision pour imprévus (maximum 5 % de 7, sous-total des coûts directs éligibles de l'Action)		2,028261 % du sous-total des coûts directs éligibles = 15 869 Euro
9. Total des coûts directs éligibles de l'Action (7+8)		
10. Coûts administratifs (maximum 7 % de 9, total des coûts directs éligibles de l'Action)		
11. Total des coûts éligibles (9+10)		

Annexe 12 - Partie 3 : Sources de financement attendues et résumé des coûts estimés du projet au Tchad

		Montant	Pourcentage
		EUR	%
Contributions attendues			
Contribution requise de l'UE/FED à cette demande (A)		811.423,50	
Autres contributions (demandeur, autres donateurs, etc.)			
<i>Nom</i>	<i>Conditions</i>		
ASF	Aucune	42.706,50	
Revenus de l'action			
TOTAL DES CONTRIBUTIONS attendues			
Coûts estimés			
TOTAL DES COÛTS ÉLIGIBLES estimés ² (B)		854.130,00	
Contribution UE/FED exprimée en pourcentage du total des coûts éligibles ³ (A/B x 100)			95,00%

1. Il est rappelé que les montants inscrits dans ce tableau doivent respecter tous les points indiqués de la liste de contrôle pour le formulaire complet de demande de subvention (point 6 du formulaire complet de demande de subvention).
2. Même montant que la rubrique 11 du budget de l'action.
3. Pas d'arrondis, indiquer les pourcentages avec 2 décimales (par ex. 74,38 %).

Annexe 13 : Allocation de salaires (Avril 2015)

avr.-15			C13	C01	C31	C33	C41	C46	C09	C48	C57	C61	C63	C65	C67	C70	C75	C77	C79	C81
			BEL	MISSKIN	BEL	MISSBU	MISSTUN	NEPAL	MISSBU	MISSTUN	BEL	TCHAD	MISSKIN	BEL	MISSTUN	MISSUG	MISSTUN	RCA	MISSBU	MISSTUN
ZRIKEM	BAHIA	1RHSIRB1	0,00%							100,00%										
COLLINET	LAURENT	1RHSICAF1	0,00%	90,00%									10,00%							
LEON	JOSSELINE	1RHSICM	0,00%	95%									5,00%							
CHICHE	MARIE	1RHSIRB1	0,00%	30,00%									70,00%							
LOPES	ALEXANDRE	1RHSIRB2	0,00%	100,00%																
LEMMEL	CELINE	1RHSICM	0,00%		10,00%	20,00%			30,00%										40,00%	
RAVET	ROMAIN	1RHSIPSO	0,00%																100,00%	
CAUSIN	MARTIN	1RHSICM	0,00%				60,00%										30,00%			10,00%
PALFART	LISA	1RHSIPSO	0,00%				55,00%										30,00%			15,00%
DURDU	GILLES	1RHSIRB0	0,00%		100,00%															
CHINAPPA	MIRIAM	1RHSIRB1	0,00%					100,00%												
DIABIRA	BOUBACAR	1RHSICM	0,00%															100,00%		
KABAGAME	BEN	1RHSIRB0	0,00%									100,00%								
BONIOTTI	FRANCESCA	3RHHQDG	100,00%																	
SIMON	RONALD	3RHHQDAF	100,00%																	
DEFRANCE	CAROLINE	3RHHQARH	97,00%						3,00%											
CHEVIGNARD	MARGOT	3RHHQARH	100,00%																	
VANDEN EYND	PASCAL	3RHHQCG2	59,00%							5,00%		8,00%			11,00%		7%	5%		5%
CASTRO	BOLIVAR	3RHHQCG1	48,00%	10,00%	7,00%				5,00%		10,00%		10,00%			5,00%			5,00%	
COULIBALY	NADIN	3RHHQAC	100,00%																	
LALONDE	CATHERINE	3RHHQEXP0	81,00%		9,00%					5%	5,00%									
MEEUS	ANNE FRANCO	3RHHQCILN	64,50%	5,00%					5,00%	7,50%			10,00%				8%			
KHALDI	MYRIAM	3RHHQETAJ	46,00%	5,00%					6,00%			10,00%	10,00%					5,00%	15,00%	3,00%
MINSIER	QUENTIN	3RHHQAC	100,00%																	
KOT	JEAN-PHILIPPE	3RHHQETJI	24,00%	5,00%							60,00%				11,00%					
MEISSNER	LUC	3RHHQCSGL	63,00%		7,00%				10,00%				10,00%					5,00%	5,00%	
LANGHENDRIE	BRUNO	3RHHQETDCP	40,00%						15,00%				20,00%				7,00%		15,00%	3,00%
STANTON	SHIRA	3RHHQETDES	75,00%	5,00%									15,00%			5,00%				
MORICEAU	JULIEN	3RHHQETQL	0,00%											100,00%						
MANGANELLA	ANTONIO	3RHHQETQL	35,00%						7,00%		5,00%	20,00%			7,00%		6,00%	5,00%	15,00%	
VAN CUTSEM	CHANTAL	3RHHQCSNC	59,00%							5,00%		10,00%			11,00%		10%			5%
DEGEE	SEVERINE	3RHHQRC	100,00%																	
VANMMORTE	GILLES	3RHHQCO	100,00%																	
LUTHER-CABY	HELENE	3RHHQCCPI	15,00%								85,00%									
DENIS	CATHERINE	3RHHQCCPI	15,00%								85,00%									
BOUVIER	MARION	3RHHQARH	100,00%																	

Annexe 13 bis : Encodage des salaires (Novembre 2014) - Exemple

N° doc	Date	Compte	Débit	Crédit	Remarque	Cost center/ géographiq ue	Cost center/ donors	Cost center/ fonctions	Cost center/ contrats de financement	Lignes budgétaires	Cost center/ objectifs	Période
54	30/11/14	62020000	328,97		Vanden Eynde - salaire 11/2014	MISSKIN	UE	FIN	C01	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62020000	164,49		Vanden Eynde - salaire 11/2014	MISSBU	UE	FIN	C09	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62020000	2.302,82		Vanden Eynde - salaire 11/2014	BEL	DFID	FIN	C13	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62020000	328,97		Vanden Eynde - salaire 11/2014	MISSKIN	DGD	FIN	C63	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62020000	164,49		Vanden Eynde - salaire 11/2014	MISSUG	DONS	FIN	C70	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62300000	3,00		Frais de déplacement 11/2014 Vanden Eynd	MISSKIN	UE	FIN	C01	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62300000	1,50		Frais de déplacement 11/2014 Vanden Eynd	MISSBU	UE	FIN	C09	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62300000	21,00		Frais de déplacement 11/2014 Vanden Eynd	BEL	DFID	FIN	C13	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62300000	3,00		Frais de déplacement 11/2014 Vanden Eynd	MISSKIN	DGD	FIN	C63	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62300000	1,50		Frais de déplacement 11/2014 Vanden Eynd	MISSUG	DONS	FIN	C70	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62304200	8,00		Forfait Internet 11/2014 Vanden Eynde	MISSKIN	UE	FIN	C01	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62304200	4,00		Forfait Internet 11/2014 Vanden Eynde	MISSBU	UE	FIN	C09	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62304200	56,00		Forfait Internet 11/2014 Vanden Eynde	BEL	DFID	FIN	C13	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62304200	8,00		Forfait Internet 11/2014 Vanden Eynde	MISSKIN	DGD	FIN	C63	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62304200	4,00		Forfait Internet 11/2014 Vanden Eynde	MISSUG	DONS	FIN	C70	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62303000	11,23		Vanden Eynde - T.R 11/2014	MISSKIN	UE	FIN	C01	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62303000	5,61		Vanden Eynde - T.R 11/2014	MISSBU	UE	FIN	C09	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62303000	78,60		Vanden Eynde - T.R 11/2014	BEL	DFID	FIN	C13	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62303000	11,23		Vanden Eynde - T.R 11/2014	MISSKIN	DGD	FIN	C63	3RHHQCG1		11/2014
54	30/11/14	62303000	5,61		Vanden Eynde - T.R 11/2014	MISSUG	DONS	FIN	C70	3RHHQCG1		11/2014
55	30/11/14	62100000	114,19		Vanden Eynde - charges social 11/2014	MISSKIN	UE	FIN	C01	3RHHQCG1		11/2014
55	30/11/14	62100000	57,09		Vanden Eynde - charges social 11/2014	MISSBU	UE	FIN	C09	3RHHQCG1		11/2014
55	30/11/14	62100000	799,31		Vanden Eynde - charges social 11/2014	BEL	DFID	FIN	C13	3RHHQCG1		11/2014
55	30/11/14	62100000	114,19		Vanden Eynde - charges social 11/2014	MISSKIN	DGD	FIN	C63	3RHHQCG1		11/2014
55	30/11/14	62100000	57,09		Vanden Eynde - charges social 11/2014	MISSUG	DONS	FIN	C70	3RHHQCG1		11/2014

Annexe 14 : Rapport financier du projet au Burundi financé par la DGD

Ong :	Avocats Sans Frontières
Pays	Burundi
Projet :	Appui à l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale d'Aide Légale

	Budget AM	Dépenses en Belgique (7a)	Dépenses locales (7b)	Dépenses totales (7a + 7b)	%
Coûts opérationnels					
Investissement	3.000,00	0,00	5.411,92	5.411,92	180,40%
Fonctionnement	317.717,00	80.272,67	241.509,48	321.782,15	101,28%
Personnel	153.120,00	29.610,68	117.032,25	146.642,93	95,77%
Total	473.837,00	109.883,35	363.953,65	473.837,00	100,00%
Coûts de gestion					
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	18.429,00	6.620,67	12.245,74	18.866,41	102,37%
dont évaluation	0,00	0,00	0,00	0,00	
Personnel	26.880,00	7.402,67	19.039,92	26.442,59	98,37%
Total	45.309,00	14.023,34	31.285,66	45.309,00	100,00%
Coûts directs totaux	519.146,00	123.906,69	395.239,31	519.146,00	
dont forfait à 100% pour					
Coop. art.551	0,00			0,00	
Boursiers art. 6	0,00			0,00	

Produits complémentaires	
En Belgique / au Nord	0,00
Localement / au Sud	0,00

Taux de frais de structure prévu par AM	5,20%
---	-------

	Budget AM	Exécuté réellement*	Produits Compl.	A justifier	Frais de structure demandés	Charges effectives	Solides non utilisés	Montants rejetés	Charges acceptées	Non justifié
Coûts directs totaux	519.146,00	519.146,00	0,00	519.146,00		519.146,00	0,00	0,00	519.146,00	0,00
dont forfait à 100%	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DGCD hors FS	415.316,80	415.316,80	0,00	415.316,80		415.316,80	0,00	0,00	415.316,80	0,00
Ong	103.829,20	103.829,20	0,00	103.829,20		103.829,20	0,00	0,00	103.829,20	0,00
Frais de structure (FS)	21.596,47	21.596,47	0,00	21.596,47	24.129,91	21.596,47	0,00	0,00	21.596,47	0,00
DGCD FS Inclus	436.913,27	436.913,27	0,00	436.913,27		436.913,27	0,00	0,00	436.913,27	0,00

* Exécuté DGCD FS inclus = montant ordonné par DGCD + soldes DGCD étrangers à ce projet réutilisés pour le financement de ce projet

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE

Ong :	Avocats Sans Frontières
Pays	Burundi
Projet :	Appui à l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale d'Aide Légale
Période	01/01/2013 au 31/12/2014

Visualiser		Code	Résultat 1	Résultat 2	Objectif spécifique	
☐ écart	☒ % Réalisé				Budget total	Dépenses totales % Réalisé
Rubriques + sous-rubriques identiques au budget approuvé						
A. Coûts opérationnels :						
A.1. Investissement						
A.1.1. Immobilier						
	Détails*					
	S/total		0,00	0,00	0,00	
A.1.2. Mobilier						
	Détails*		2.705,96	2.705,96	3.000,00	180%
	S/total		2.705,96	2.705,96	3.000,00	180%
A.1.3. Fonds de crédit						
	Détails*					
	S/total		0,00	0,00	0,00	
A.1 Investissement total						
	Total		2.705,96	2.705,96	3.000,00	180%
A.2. Fonctionnement						
	Détails* 2.1 Operations charges and transport		40.182,26	40.182,26	78.000,00	103%
	2.2 Activities		72.659,47	168.758,17	239.717,00	101%
	Fonctionnement total		112.841,73	208.940,43	317.717,00	101%
A.3. Personnel						
A.3.1. Personnel local						
	Détails*		56.556,89	56.556,89	145.920,00	78%
	S/total		56.556,89	56.556,89	145.920,00	78%
A.3.2 Personnel expatrié art. 5 §1						
	Détails*					
	S/total		0,00	0,00	0,00	
nombre p/m						
					0,0	
A.3.3 Personnel expatrié art. 5 §2						
	Détails*		33.529,15	0,00	7.200,00	466%
	S/total		33.529,15	0,00	7.200,00	466%
A.3.4 Boursiers art. 6						
	Détails*					
	S/total		0,00	0,00	0,00	
nombre p/m						
A.3 Personnel total						
	Total		90.086,04	56.556,89	153.120,00	96%
A.4. Autres						
	Détails*					
	14001		0,00	0,00	0,00	
A.4 Autres total						
A Coûts opérationnels totaux						
	Budget approuvé par résultat		205.634	268.203	473.837,00	100%
	Ecart budget / Dépenses par résultat		216.547	257.290	473.837	
			95%	104%		
Mod-7-S : CO						

Ong :	Avocats Sans Frontières
Pays :	Burundi
Projet :	Appui à l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale d'Aide Légale

Période du 01/01/2013 au 31/12/2014

			Objectif spécifique		
	Rubriques + sous-rubriques identiques au budget approuvé	Code	Budget total	Dépenses totales	% Réalisé
A. Coûts opérationnels :					
	A Coûts opérationnels totaux		473.837,00	473.837,00	100%
B. Coûts de gestion					
	B.1. Investissement				
	B.1.1. Immobilier				
	S/total		0,00	0,00	
	B.1.2. Mobilier				
	S/total		0,00	0,00	
	B.1 Investissement total				
	Total		0,00	0,00	
	B.2. Fonctionnement				
	Audit costs		18.429,00	18.866,41	102%
	B.2 Fonctionnement total		18.429,00	18.866,41	102%
	B.3. Personnel				
	B.3.1. Personnel du siège				
	S/total		0,00	0,00	
	B.3.2. Personnel local				
	S/total		19.680,00	15.796,24	80%
	S/total		19.680,00	15.796,24	80%
	B.3.3 Personnel expatrié art. 5 §1				
	S/total		0,00	0,00	
	nombre p/m		0,0	0,0	
	B.3.4 Personnel expatrié art. 5 §2				
	S/total		7.200,00	10.646,35	148%
	S/total		7.200,00	10.646,35	148%
	B.3 Personnel total				
	Total		26.880,00	26.442,59	98%
	B.4. Autres				
	B.4 Autres total		0,00	0,00	
	B Coûts de gestion totaux				
	Total		45.309	45.309	100%
3. Coût total (coûts directs)			519.146	519.146	100%
4. Subside sollicité à la DGCD					

Annexe 15 : Demande de trésorerie du Tchad (Avril 2015)

MISSION NAME	Tchad	TREASURY REQUEST
---------------------	-------	-------------------------

Sending date	22/04/15
Requester's name	Djimet KEMTITINAN
Month M	avril-2015
Exchange rate month M-1	
1 euro USD XAF	1,1317 655,9570

	UE-Tchad
--	-----------------

(1) TOTAL MONTHLY FORECAST	C61	C71	TOTAL
1 EXPAT STAFF	5.638	0	5.638
2 NATIONAL STAFF	2.117	0	2.117
3 HEADQUARTER	1.485	0	1.485
5 OFFICE OPERATING COSTS	675	0	675
6 TRANSPORTATION	9.004	0	9.004
7 FOLLOW UP	0	0	0
8 ACTIVITIES	4.147	0	4.147
9 EQUIPMENT	0	0	0
TOTAL	23.065	0	23.065

(2) HQ MONTHLY FORECAST	C61	C71	TOTAL
1 EXPAT STAFF	5.181	0	5.181
2 NATIONAL STAFF	0	0	0
3 HEADQUARTER	1.485	0	1.485
5 OFFICE OPERATING COSTS	0	0	0
6 TRANSPORTATION	1.100	0	1.100
7 FOLLOW UP	0	0	0
8 ACTIVITIES	0	0	0
9 EQUIPMENT	0	0	0
TOTAL	7.765	0	7.765

(3) MISSION MONTHLY FORECAST	C61	C71	TOTAL
1 EXPAT STAFF	457	0	457
2 NATIONAL STAFF	2.117	0	2.117
3 HEADQUARTER	0	0	0
5 OFFICE OPERATING COSTS	675	0	675
6 TRANSPORTATION	7.904	0	7.904
7 FOLLOW UP	0	0	0
8 ACTIVITIES	4.147	0	4.147
9 EQUIPMENT	0	0	0
TOTAL	15.300	0	15.300

*Transfer cost allocation 100% 0% 100%

0

(4) UNFORESEEN EXPENSES	(4) = (3) X 5%	765
-------------------------	----------------	-----

(5) LOCAL FINANCING MONTH M		0
-----------------------------	--	---

(6) FINANCIAL JOURNAL BALANCE		22.374
-------------------------------	--	--------

		XAF	EUR
CB01 Balance in bank XAF	22-avr-15	13.681.797	20.858
CC01 Balance in cash XAF	22-avr-15	994.580	1.516

(7) AMOUNT TO COVER END of M-1		5.000
--------------------------------	--	-------

(8) AMOUNT TO SEND	(7) = (1) - (2) + (4) - (5) - (6)	-1.309
--------------------	-----------------------------------	--------

Djimet KEMTITINAN
AFL-Coordinator

Ben KABAGAMBE
Head of Mission

Annexe 16 : Budget opérationnel du projet au Tchad

C61-C71 Budget Line	Project UE-Tchad Comment	2014-2016										Contrôle										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016										2014-2016																			
------------------------	-----------------------------	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

1.6	TRANSPORT / VOYAGES																
6TRVE00	Voyages étrangers siège et CM	34.196	26.816	34.196,31	38.877,76	-4.681,45	113,69%	26.816,23	-31.497,68	192,11%	0,01	34.196,31	0,00	38.877,76	0,00	24.571,42	2.244,81
6TRLV0	Locat.véhicule staff hors Ndjamena	11.250	10.800	11.250,00	15.242,34	-3.992,34	135,49%	10.800,00	-14.792,34	231,49%	0,00	11.250,00	0,00	15.242,34	0,00	9.700,00	1.100,00
6TRVL1	Frais transport des participants	5.488	0	5.488,20	10.444,30	-4.956,10	190,30%	0,00	-4.956,10	190,30%	0,00	5.488,20	0,00	10.444,30	0,00	0,00	0,00
6TRPDO	Per Diem pour suivi staff local	3.811	4.497	3.811,23	0,00	3.811,23	0,00%	4.497,25	-686,02	118,00%	0,00	3.811,23	0,00	0,00	0,00	4.497,25	0,00
6TRPDO0	Perdiem participants	4.500	1.470	4.500,00	2.365,76	2.134,24	52,57%	1.470,00	664,24	85,24%	0,00	4.500,00	0,00	2.365,76	0,00	1.176,00	294,00
6TRCAR0	Couts du/des Véhicules	0	0	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Couts du/des Véhicules	9.147	10.049	9.146,88	10.825,36	-1.678,48	118,35%	10.048,99	-11.727,47	228,21%	0,01	9.146,88	0,00	10.825,36	0,00	9.198,17	850,81
1.7	SUIVI / EVALUATION	10.000	10.000	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00%	10.000,00	0,00	100,00%	0,00	10.000,00	0,00	0,00	0,00	5.000,00	5.000,00
7SUJAU	Couts de vérification	10.000	10.000	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00%	10.000,00	0,00	100,00%	0,00	10.000,00	0,00	0,00	0,00	5.000,00	5.000,00
1.8	ACTIVITES	510.787	323.543	510.787,02	183.252,41	327.534,61	#DIV/0!	323.542,74	3.991,87	99,22%	0,00	493.041,96	17.745,06	183.252,41	0,00	221.062,87	102.479,87
8ACCAPA11	1.1 Octroi subvention en cascade API/FT	160.000	103.054	160.000,00	56.945,85	103.054,15	35,59%	103.054,15	0,00	100,00%	0,00	160.000,00	0,00	56.945,85	0,00	68.702,77	34.351,38
8ACCAPA10	1.1 Octroi subvention en cascade PILC	160.000	87.301	160.000,00	72.698,68	87.301,32	45,44%	87.301,32	0,00	100,00%	0,00	160.000,00	0,00	72.698,68	0,00	58.200,88	29.100,44
8ACCAPA9	1.1 Octroi subvention en cascade AFIT	160.000	110.193	160.000,00	49.806,56	110.193,44	31,13%	110.193,44	0,00	100,00%	0,00	160.000,00	0,00	49.806,56	0,00	73.462,29	36.731,15
8ACCAPA12	1.2 Suivi des projets	5.450	5.450	5.450,00	0,00	5.450,00	0,00%	5.450,00	0,00	100,00%	0,00	5.450,00	0,00	0,00	0,00	5.450,00	0,00
8ACCAPA21	2.2.1 Atelier de présentation	732	0	731,76	743,19	-11,43	101,56%	0,00	-11,43	101,56%	0,00	731,76	0,00	743,19	0,00	0,00	0,00
8ACCAPA22	2.2.2 Formations par centre géographique	17.745	6.891	17.745,06	243,92	17.501,14	1,37%	6.890,69	10.610,45	40,21%	0,00	0,00	17.745,06	243,92	0,00	4.593,80	2.296,90
8ACCAPA23	2.3 Ateliers d'échange Bonne pratiques	6.860	4.046	6.860,20	2.814,21	4.045,99	41,02%	4.046,00	-0,01	100,00%	0,00	6.860,20	0,00	2.814,21	0,00	4.046,00	0,00
8ACCAPA13	Format* droits éco & soc, violences	0	4.634	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	4.634,45	-4.634,45	#DIV/0!	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4.634,45	0,00
8ACCAPA14	Formation stratégie Communication	0	1.015	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	1.015,31	-1.015,31	#DIV/0!	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.015,31	0,00
8ACCAPA15	Formation gestion cycle de projet	0	957	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	957,38	-957,38	#DIV/0!	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	957,38	0,00
1.9	EQUIPEMENT	6.403	915	6.402,86	5.844,44	558,42	91,28%	914,69	-356,27	105,56%	0,00	6.402,86	0,00	5.844,44	0,00	914,69	0,00
9INMTO	Achats de Moto	1.829	0	1.829,39	1.829,39	0,00	100,00%	0,00	0,00	100,00%	0,00	1.829,39	0,00	1.829,39	0,00	0,00	0,00
9INMBO	Mobilier de bureau	0	915	0,00	0,00	0,00		914,69	-914,69		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	914,69	0,00
9INMTO	Investissement en matériel informatique	4.573	0	4.573,47	4.015,05	558,42	87,79%	0,00	558,42	87,79%	0,00	4.573,47	0,00	4.015,05	0,00	0,00	0,00
	TOTAL COUTS DIRECTS	782.383	470.373	782.384,25	380.560,96	401.823,29	48,64%	470.372,73	-68.549,44	108,76%	0,01	745.623,30	36.760,95	380.560,96	0,00	330.154,17	140.218,56
5FOPRO	Provision pour Imprévis	15.868	0	15.868,08	0,00	15.868,08	0,00%	0,00	15.868,08	0,00%	0,00	15.868,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5FOHQ	Frais administratifs	55.877	32.926	55.877,76	26.639,27	29.238,49	47,67%	32.926,09	-3.687,60	106,60%	0,00	55.877,76	0,00	26.639,27	0,00	23.110,79	9.815,30
C61 + C71	TOTAL	854.128	503.299	854.130,09	407.200,23	446.929,86	96,32%	503.298,82	-56.368,96	106,60%	0,01	817.369,14	36.760,95	407.200,23	0,00	353.264,96	150.033,86

Annexe 17 : Rapport intermédiaire du projet au Tchad

Partie 1 : Rapport financier intermédiaire pour la première année d'action

Partie 2 : Liste des dépenses de la première année d'action

Partie 3 : Lettre de demande de libération de la seconde tranche de financement

Annexe 17 - Partie 1 : Rapport financier intermédiaire pour la première année d'action

Budget prévu au contrairement										Dépenses exposées				Dépenses	
Utilité	N° cunille	Valeur unitaire (en €)	Coût total (en €)	Réalisations	N° cunille	Valeur unitaire (en €)	Coût total (en €)	Coûts cumulatifs avant prise en rapport (en €)	Coûts cumulatifs après prise en rapport (en €)	Coûts cumulatifs après prise en rapport (en €)	Coûts cumulatifs après prise en rapport (en €)	Coûts cumulatifs après prise en rapport (en €)	Coûts cumulatifs après prise en rapport (en €)	Coûts cumulatifs après prise en rapport (en €)	Coûts cumulatifs après prise en rapport (en €)
Dépenses															
1. Recettes humaines															
1.1. Salaires (montants bruts, personnel local)															
1.1.1. Technique															
1.1.1.1. Assistant au chef de mission mi-temps	24	457,35	10.976,20		3	550,12	1.650,37	0	1.650,37	0	1.650,37	0	1.650,37	0	1.650,37
1.1.1.2. Plénier					6	176,29	1.057,72	0	1.057,72	0	1.057,72	0	1.057,72	0	1.057,72
1.1.2. Personnel administratif															
1.1.2.1. ASAF, ASAF local, CAC	24	91.489	2.195,95		6	1.020,52	6.123,11	0	6.123,11	0	6.123,11	0	6.123,11	0	6.123,11
1.2. Salaires (montants bruts, personnel expatrié/étranger)															
1.2.1. ASAF, ASAF local, CAC	24	4.894,11	110.264,53		10	5.214,39	52.143,89	0	52.143,89	0	52.143,89	0	52.143,89	0	52.143,89
1.2.2. ASAF, ASAF local, CAC	60	265,87	15.952,20		24	265,87	6.382,08	0	6.382,08	0	6.382,08	0	6.382,08	0	6.382,08
1.2.3. ASAF, ASAF local, CAC	10	265,87	2.658,70		3	265,87	797,73	0	797,73	0	797,73	0	797,73	0	797,73
1.2.4. ASAF, ASAF local, CAC	45	297,62	13.392,90		19	297,62	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98
1.2.5. ASAF, ASAF local, CAC	45	297,62	13.392,90		19	297,62	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98
1.3. Per diems pour missions locales															
1.3.1. ASAF, ASAF local, CAC	45	297,62	13.392,90		19	297,62	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98
1.3.2. ASAF, ASAF local, CAC	45	297,62	13.392,90		19	297,62	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98
1.3.3. ASAF, ASAF local, CAC	45	297,62	13.392,90		19	297,62	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98
1.3.4. ASAF, ASAF local, CAC	45	297,62	13.392,90		19	297,62	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98
1.3.5. ASAF, ASAF local, CAC	45	297,62	13.392,90		19	297,62	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98
1.3.6. ASAF, ASAF local, CAC	45	297,62	13.392,90		19	297,62	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98
1.3.7. ASAF, ASAF local, CAC	45	297,62	13.392,90		19	297,62	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98
1.3.8. ASAF, ASAF local, CAC	45	297,62	13.392,90		19	297,62	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98
1.3.9. ASAF, ASAF local, CAC	45	297,62	13.392,90		19	297,62	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98
1.3.10. ASAF, ASAF local, CAC	45	297,62	13.392,90		19	297,62	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	5.654,98	0	

Rapport intermédiaire

Contrat n° EDIRR / 2013 / 332-430 Période d'exécution du contrat: 10/02/2014-02/02/16											
Rapport financier intermédiaire:											
période (10/02/2014-31/01/2015)											
Dépenses											
6. Coût linéaire (maximum 7 % du montant indiqué au point 7 ci-dessus)											16,127
9. Total des coûts éligibles hors réserve pour impôts (7+8)											246,873
10. Réserve pour impôts (maximum 5 % du montant indiqué au point 7 ci-dessus)											0
11. Total des coûts éligibles (9+10)											246,873
12. - Taxes											0
- Contributions en nature											0
13. Total des coûts réceptibles (11+12)											246,873

ASF
Avocats Sans Frontières

Avocats Sans Frontières
Advocaten Zonder Grenzen
asbl -vzw

Rue de Namur 72
Naamsestraat 72
B-1000 Brussels
n° ent. 0447.404.580

Tel : +32(0)2 223 36 54
Fax: +32(0)2 223 36 14
n° ONSS: 362-1224509-56
www.asf.be

Annexe 17 - Partie 2 : Liste des dépenses de la première année d'action

Ledger	Daybo	Tax	Doc. nr.	Calendar	Month	Document	Date	Comment	Amount	Curr ency	Rate	Amount in cur.	Cost GEO	Cost DON	Cost FON	Cost CONT	Cost BUD	Cost OBJ	Cost Tier1
62020000	SAL1	2014	7	2014	2	28-02-14	Castro - salaire 02/2014		263,16				MISSTCHAD	UE	FIN	C61	3RHHCQ62		
62020000	SAL1	2014	7	2014	2	28-02-14	Khalidi - salaire 02/2014		350,20				MISSTCHAD	UE	EXP	C61	3RHHCQETAJ		
62020000	SAL1	2014	7	2014	2	28-02-14	Monteiro - Salaire 02/2014		374,76				MISSTCHAD	UE	STRAT	C61	3RHHCQCSNC		
62020000	SAL1	2014	7	2014	2	28-02-14	Monteiro - Salaire 02/2014		70,04				MISSTCHAD	UE	EXP	C61	3RHHCQETQL		
62100000	SAL1	2014	8	2014	2	28-02-14	Castro - Charges soc. 02/2014		91,27				MISSTCHAD	UE	FIN	C61	3RHHCQ62		
62100000	SAL1	2014	8	2014	2	28-02-14	Khalidi - Charges soc. 02/2014		121,45				MISSTCHAD	UE	EXP	C61	3RHHCQETAJ		
62100000	SAL1	2014	8	2014	2	28-02-14	Monteiro - Charges soc. 02/2014		129,97				MISSTCHAD	UE	STRAT	C61	3RHHCQCSNC		
62100000	SAL1	2014	8	2014	2	28-02-14	Monteiro - charges soc. 02/2014		24,29				MISSTCHAD	UE	EXP	C61	3RHHCQETQL		
62300000	SAL1	2014	7	2014	2	28-02-14	Frais de déplacement 02/2014 Castro		1,95				MISSTCHAD	UE	FIN	C61	3RHHCQ62		
62300000	SAL1	2014	7	2014	2	28-02-14	Frais de déplacement 02/2014 Khalidi		3,00				MISSTCHAD	UE	EXP	C61	3RHHCQETAJ		
62300000	SAL1	2014	7	2014	2	28-02-14	Frais de déplacement 02/2014 Monteiro		0,16				MISSTCHAD	UE	STRAT	C61	3RHHCQCSNC		
62300000	SAL1	2014	7	2014	2	28-02-14	Frais de déplacement 02/2014 Monteiro		0,18				MISSTCHAD	UE	EXP	C61	3RHHCQETQL		
62303000	SAL1	2014	7	2014	2	28-02-14	Castro - T.R. 02/2014		8,98				MISSTCHAD	UE	FIN	C61	3RHHCQ62		
62303000	SAL1	2014	7	2014	2	28-02-14	Khalidi - T.R. 02/2014		10,64				MISSTCHAD	UE	EXP	C61	3RHHCQETAJ		
62303000	SAL1	2014	7	2014	2	28-02-14	Monteiro - T.R. 02/2014		1,18				MISSTCHAD	UE	STRAT	C61	3RHHCQCSNC		
62304200	SAL1	2014	7	2014	2	28-02-14	Forfait Internet 02/2014 Castro		1,08				MISSTCHAD	UE	EXP	C61	3RHHCQETQL		
62304200	SAL1	2014	7	2014	2	28-02-14	Forfait Internet 02/2014 Khalidi		3,20				MISSTCHAD	UE	FIN	C61	3RHHCQ62		
62304200	SAL1	2014	7	2014	2	28-02-14	Forfait Internet 02/2014 Monteiro		4,00				MISSTCHAD	UE	STRAT	C61	3RHHCQCSNC		
62304200	SAL1	2014	7	2014	2	28-02-14	Forfait Internet 02/2014 Monteiro		4,00				MISSTCHAD	UE	EXP	C61	3RHHCQETAJ		
62304200	SAL1	2014	7	2014	2	28-02-14	Forfait Internet 02/2014 Monteiro		0,80				MISSTCHAD	UE	STRAT	C61	3RHHCQCSNC		
61505000	ACH	2014	141	2014	3	12-03-14	BEN briefing siège		1,027,00				MISSTCHAD	UE	SUP	C61	3RHHCQPD0		
62503020	ACH	2014	295	2014	5	12-03-14	Maon IPA voyage Tchad/Tunis		27,68				MISSTCHAD	UE	SUP	C61	6TRVE00		
61504000	ACH	2014	177	2014	3	13-03-14	Ben Trip Kigali-Ndjamena		1,232,38				MISSTCHAD	UE	SUP	C61	6TRVE00		
61504000	ACH	2014	178	2014	3	13-03-14	Maon Claude AR BXL-Ndjamena		1,570,42				MISSTCHAD	UE	SUP	C61	6TRVE00		
62020000	SAL1	2014	13	2014	3	31-03-14	Castro - salaire 03/2014		263,16				MISSTCHAD	UE	FIN	C61	3RHHCQ62		

65700000	CBC	2014	49	2014	4	25-04-14	Frais sur pmt. Kabagambé	70,18		MISSTCHAD UE	FIN	C81	5FOSFO
61310000	ACH	2014	247	2014	5	30-04-14	Frais visa - Meon	66,38		MISSTCHAD UE		C81	6TRVE00
61503000	NDF	2014	59	2014	4	30-04-14	TAXI AERO-BXL MISSION SIEGE BRIEFING KAB	11,20		MISSTCHAD UE		C81	6TRVE00
61503000	NDF	2014	59	2014	4	30-04-14	TAXI BXL BUREAU MISSION SIEGE BRIEFING K	30,00		MISSTCHAD UE		C81	6TRVE00
61505000	NDF	2014	46	2014	4	30-04-14	Per diem briefing Bruxelles	19,20		MISSTCHAD UE		C81	3RHHQPD0
61505000	NDF	2014	46	2014	4	30-04-14	Per diem briefing Bruxelles	422,40		MISSTCHAD UE		C81	3RHHQPD0
61510000	NDF	2014	59	2014	4	30-04-14	FRAN VISA BELGIQUE MISSION SIEGE BRIEF	60,32		MISSTCHAD UE		C81	6TRVE00
61510004	CC01	2014	201404019	2014	4	30-04-14	Transport staff local	27,44	XAF	MISSTCHAD UE		C81	6TRVE00
61510004	CC01	2014	201404020	2014	4	30-04-14	Hebergement Coordin Projct (Ben)	1,231	03 XAF	MISSTCHAD UE		C81	6TRVE00
62020000	SAL1	2014	17	2014	4	30-04-14	Castro - salaire 04/2014	263,18		MISSTCHAD UE	FIN	C81	1RHSIRB0
62020000	SAL1	2014	17	2014	4	30-04-14	Khalidi - salaire 04/2014	350,20		MISSTCHAD UE	EXP	C81	3RHHQCG2
62100000	SAL1	2014	18	2014	4	30-04-14	Castro - Charges soc. 04/2014	91,27		MISSTCHAD UE	FIN	C81	3RHHQCG2
62300000	SAL1	2014	17	2014	4	30-04-14	Khalidi - Charges soc. 04/2014	121,45		MISSTCHAD UE	EXP	C81	3RHHQCG2
62300000	SAL1	2014	17	2014	4	30-04-14	Frais de déplacement 04/2014 Castro	1,95		MISSTCHAD UE	FIN	C81	3RHHQCG2
62300000	SAL1	2014	17	2014	4	30-04-14	Frais de déplacement 04/2014 Khalidi	8,51		MISSTCHAD UE	EXP	C81	3RHHQCG2
62303000	SAL1	2014	17	2014	4	30-04-14	Castro - T.R. 04/2014	3,20		MISSTCHAD UE	FIN	C81	3RHHQCG2
62304200	SAL1	2014	17	2014	4	30-04-14	Khalidi - T.R. 04/2014	4,73		MISSTCHAD UE	EXP	C81	3RHHQCG2
62500000	SAL1	2014	19	2014	4	30-04-14	Ben Kabagambé - salaire 04/2014 - salair	2,345	50	MISSTCHAD UE	SUP	C81	1RHSIRB0
62503040	SAL1	2014	19	2014	4	30-04-14	Ben Kabagambé - salaire 04/2014 - logmnt	1,200	00	MISSTCHAD UE	SUP	C81	1RHSIRB0
61510000	CC01	2014	201405001	2014	5	02-05-14	Déplacement Ben	23,02	XAF	MISSTCHAD UE		C81	5FOEB0
61510004	CC01	2014	201405002	2014	5	02-05-14	Carburant voiture louée	27,44	XAF	MISSTCHAD UE		C81	6TRCAR0
61510002	CC01	2014	201405003	2014	5	03-05-14	Carburant voiture louée	15,24	XAF	MISSTCHAD UE		C81	6TRCAR0
61510002	CC01	2014	201405004	2014	5	04-05-14	Carburant voiture louée	7,62	XAF	MISSTCHAD UE		C81	6TRCAR0
61510002	CC01	2014	201405005	2014	5	05-05-14	Carburant voiture louée	15,24	XAF	MISSTCHAD UE		C81	6TRCAR0
61510002	CC01	2014	201405006	2014	5	06-05-14	Carburant voiture louée	38,11	XAF	MISSTCHAD UE		C81	6TRCAR0
61301900	CC01	2014	201405008	2014	5	07-05-14	Jetons comité validation projet	121,96	XAF	MISSTCHAD UE		C81	5FOEB0
61301900	CC01	2014	201405010	2014	5	07-05-14	Service garage CFAO	91,47	XAF	MISSTCHAD UE		C81	6TRCAR0
61310000	CC01	2014	201405009	2014	5	07-05-14	Recharge téléphone	15,24	XAF	MISSTCHAD UE		C81	5FOTEL0
61310000	CC01	2014	201405011	2014	5	07-05-14	Abonnement internet mai 2014	73,18	XAF	MISSTCHAD UE		C81	5FOTEL0
61510002	CC01	2014	201405007	2014	5	07-05-14	Carburant voiture louée	7,62	XAF	MISSTCHAD UE		C81	6TRCAR0
61510002	CC01	2014	201405012	2014	5	07-05-14	Carburant voiture louée	38,11	XAF	MISSTCHAD UE		C81	6TRCAR0
65700000	CBC	2014	53	2014	5	08-05-14	Bank fees pmt. Kabagambé	70,18		MISSTCHAD UE	FIN	C81	5FOSFO
61100000	CC01	2014	201405015	2014	5	12-05-14	Intendance bureau	15,40	XAF	MISSTCHAD UE		C81	5FOEB0
61310000	CC01	2014	201405014	2014	5	12-05-14	Abonnement boîte postale	91,47	XAF	MISSTCHAD UE		C81	5FOFPE
61310000	CC01	2014	201405016	2014	5	12-05-14	Recharge téléphone	15,24	XAF	MISSTCHAD UE		C81	5FOTEL0
61202100	CC01	2014	201405017	2014	5	13-05-14	Photocopie	14,94	XAF	MISSTCHAD UE		C81	5FOEB0
61100000	CC01	2014	201405018	2014	5	14-05-14	Intendance bureau	31,25	XAF	MISSTCHAD UE		C81	5FOEB0
61202000	CC01	2014	201405019	2014	5	14-05-14	Matériel de Bureau - tampon	7,62	XAF	MISSTCHAD UE		C81	5FOEB0
61510002	CC01	2014	201405020	2014	5	14-05-14	Matériel de Bureau - support tampon	11,43	XAF	MISSTCHAD UE		C81	6TRCAR0
61202000	CC01	2014	201405021	2014	5	14-05-14	Carburant voiture louée	30,48	XAF	MISSTCHAD UE		C81	5FOEB0
61310000	CC01	2014	201405022	2014	5	15-05-14	Impression carte visite	22,87	XAF	MISSTCHAD UE		C81	6TRCAR0
61510000	CC01	2014	201405023	2014	5	15-05-14	Recharge téléphone	15,24	XAF	MISSTCHAD UE		C81	5FOEB0
61510000	CC01	2014	201405024	2014	5	15-05-14	Location Voiture	152,45	XAF	MISSTCHAD UE		C81	5FOTEL0
61510002	CC01	2014	201405025	2014	5	19-05-14	Carburant voiture louée	15,24	XAF	MISSTCHAD UE		C81	6TRCAR0
61202000	CC01	2014	201405026	2014	5	21-05-14	Confection cachet	15,24	XAF	MISSTCHAD UE		C81	5FOEB0
61510002	CC01	2014	201405028	2014	5	21-05-14	Carburant voiture louée	15,24	XAF	MISSTCHAD UE		C81	6TRCAR0
61201199	CC01	2014	201405031	2014	5	22-05-14	Achat ventilateur	53,36	XAF	MISSTCHAD UE		C81	6TRCAR0
61310000	CC01	2014	201405032	2014	5	22-05-14	Restauration comité validation projet	7,62	XAF	MISSTCHAD UE		C81	8ACCAPA21
61310000	CC01	2014	201405033	2014	5	22-05-14	Recharge téléphone	15,24	XAF	MISSTCHAD UE		C81	5FOTEL0
61510002	CC01	2014	201405039	2014	5	23-05-14	Carburant voiture louée	457,3	XAF	MISSTCHAD UE		C81	6TRCAR0
61510002	CC01	2014	201405034	2014	5	23-05-14	Carburant voiture louée	6,10	XAF	MISSTCHAD UE		C81	5FOEB0
61202100	CC01	2014	201405035	2014	5	24-05-14	Scan de document	914,69	XAF	MISSTCHAD UE		C81	9INTD
61310000	CC01	2014	201405036	2014	5	26-05-14	Achat imprimante	15,24	XAF	MISSTCHAD UE		C81	5FOTEL0
61310000	CC01	2014	201405037	2014	5	26-05-14	Recherche téléphone	64,03	XAF	MISSTCHAD UE		C81	8ACCAPA21
61504000	NCA	2014	201405038	2014	5	27-05-14	Location salle CEFOD du 21/05/2014	-1,570	42	MISSTCHAD UE		C81	6TRVE00
61202000	CC01	2014	201405039	2014	5	30-05-14	MAON VOL A/R CDG-NDJAMENA	263,18		MISSTCHAD UE	FIN	C81	5FOEB0
62020000	SAL1	2014	21	2014	5	31-05-14	Achat mobilier ASFachat mobilier ASF	350,20		MISSTCHAD UE	EXP	C81	3RHHQCG2
62020000	SAL1	2014	21	2014	5	31-05-14	Castro - salaire 05/2014	85,05		MISSTCHAD UE	STRAT	C81	3RHHQCG2
62100000	SAL1	2014	22	2014	5	31-05-14	Monteiro - Salaire 05/2014	91,27		MISSTCHAD UE	FIN	C81	3RHHQCG2
62300000	SAL1	2014	22	2014	5	31-05-14	Castro - Charges soc. 05/2014	121,45		MISSTCHAD UE	EXP	C81	3RHHQCG2
62300000	SAL1	2014	22	2014	5	31-05-14	Khalidi - Charges soc. 05/2014	29,49		MISSTCHAD UE	STRAT	C81	3RHHQCG2
62300000	SAL1	2014	21	2014	5	31-05-14	Monteiro - Charges soc.05/2014	1,95		MISSTCHAD UE	FIN	C81	3RHHQCG2
62300000	SAL1	2014	21	2014	5	31-05-14	Frais de déplacement 05/2014 Castro	3,00		MISSTCHAD UE	EXP	C81	3RHHQCG2
62300000	SAL1	2014	21	2014	5	31-05-14	Frais de déplacement 05/2014 Khalidi	0,35		MISSTCHAD UE	STRAT	C81	3RHHQCG2

UNIGLOBE

Demande de paiement pour contrat de subvention

Actions extérieures de l'Union européenne

À l'attention de la Délégation de l'Union Européenne au Tchad

Concession Caisse Coton – Route de Farcha BP552 – N'Djamena

TCHAD

A l'attention de la section Finances et Contrats

Numéro de référence du contrat de subvention: **EIDHR / 2013 / 332-430**

Titre du contrat de subvention: **Projet d'amélioration de l'accès à la Justice des personnes en situation de vulnérabilité au Tchad**

Nom et adresse du bénéficiaire: **72 rue de Namur – 1000 Brussels, BELGIUM**

Numéro de la demande de paiement: **2^{ème} demande de paiement**

Période couverte par la demande de paiement: **01/02/2015-10/02/2016**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander la seconde tranche de préfinancement au titre du contrat mentionné ci-dessus.

Le montant demandé est **315.983.61 EUR** conformément aux dispositions de l'annexe II.

Les pièces justificatives jointes sont les suivantes:

- rapport de ventilation détaillée des dépenses
- rapport intermédiaire technique et financier
- budget prévisionnel pour la période de référence suivante

Le paiement doit être effectué sur le compte bancaire suivant: **Triodos Bank, Rue Haute 139/3 – 1000 Brussels, Belgium. IBAN : BE21 5230 8004 6903 BIC : TRIOBEBB**

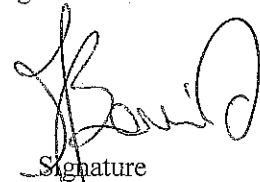
Je certifie que les informations contenues dans la présente demande de paiement sont complètes, fiables et sincères, et étayées par des pièces justificatives adéquates et vérifiables.

Je certifie également par la présente que les coûts déclarés ont été encourus conformément aux dispositions du présent contrat et qu'ils peuvent être considérés comme éligibles conformément aux dispositions du contrat.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Fait à Bruxelles,

le 20 mars 2015


Signature

	Avocats Sans Frontières
	Advocaten Zonder Grenzen
asbl - vzw	
Rue de Namur 72	Tel : +32(0)2 223 36 54
Naamsestraat 72	Fax: +32(0)2 223 36 14
	62-1224509-56

Annexe 18 : Avenant pour le projet au Tchad

Partie 1 : Avenant pour l'utilisation des imprévus et prolongation de la durée du projet

Partie 2 : Budget prévisionnel sur base de l'avenant

Annexe 18 - Partie 1 : Avenant pour l'utilisation des imprévus et prolongation de la durée du projet

10/02/14 - 30/04/16

Dépenses	Budget selon le contrat/dernier avenant signé				Avenant/ Utilisation des imprévus	Budget selon le nouvel avenant signé (A compléter uniquement lorsqu'un avenant est nécessaire)			
	Unité	N° d'unités	valeur unitaire (en €)	Coté total (en €)		Unité	N° d'unités	valeur unitaire (en €)	Coté total (en €)
1. Ressources humaines		(a)	(b)	(a)(b)			(a)	(b)	(a)(b)
1.1. Salaires (montants bruts, personnel local)									
1.1.1 Technique									
1.1.1.1 Assistant projet	Par mois	24	457,35	10.975,33		Par mois	18	598,55	10.775,95
1.1.1.2 Planton						Par mois	9	316,45	2.848,04
1.1.1.3 Chauffeur						Par mois	9	380,67	3.425,98
1.1.2 Personnel administratif/appui						Par mois	21	949,18	19.932,78
1.2 Salaires (montants bruts, personnel expatrié/international)						Par mois	21	5.189,92	108.885,24
1.2.1 ASF Coordinateur de projet	Par jour	50	265,87	13.293,65		Par jour	52	265,87	13.834,47
1.2.2 ASF expert mécanicien d'A.J.J	Par jour	10	265,87	2.658,73		Par jour	9	265,87	2.392,96
1.2.4 ASF coordinateur stratégique (Tobad)	Par jour	45	297,62	13.392,98		Par jour	44	297,62	12.957,87
1.2.5 ASF coordinateur de gestion	Par jour	45	250,00	11.250,00		Par jour	43	250,00	10.750,00
1.3 Per diems pour missions/voyages									
1.3.1 A. Vénantier (personnel affecté à l'action)									
1.3.2 Sur place (personnel affecté à l'action)									
1.3.2.1 Pour mission de suivi ASF	Per diem	40	135,47	5.418,76		Per diem	38	135,47	5.147,88
1.3.2.2 Per diem pour les voyages de l'expert A.J.J	Per diem	31	135,47	4.199,55		Per diem	38	135,47	5.147,88
1.3.2.3 Per diem pour suivi - staff local	Per diem	90	50,00	4.500,00		Per diem	42	50,00	2.099,90
1.3.3 Participants aux séminaires/conférences									
2. VOYAGES									
2.1. Voyages internationaux	Par vol	9	1.250,00	11.250,00		Par vol	6	3.375,65	20.253,89
2.2. Trajets locaux									
2.2.1 Location de véhicules pour déplacements du staff local en dehors de Mjambana	Par jour	90	60,98	5.488,18		Par jour	120	60,98	7.317,60
2.2.2 Frais transport des participants au programme de formation dans 3 centres géographiques et aux ateliers d'échange	Par trajet	250	15,24	3.811,23		Par trajet	265	16,97	4.497,25
3. Equipement et fournitures									
3.1 Achat ou location de véhicules									
3.1.1 Achat d'une moto	moto	1	1.829,39	1.829,39		moto	1	1.829,39	1.829,39
3.2 Mobilier, matériel informatique									
3.2.1 Investissement en matériel informatique	Par unité	4	1.143,37	4.573,47		Par unité	4	1.143,37	4.573,47
3.3 Machines, outils...									
3.4 Pièces détachées/matériel pour machines, outils									
3.5 Autres (ordinateur)									
3.5.1 Matériel de sécurité									
3.5.1.1 Matériel de sécurité									
4. Bureau local									
4.1 Coût quidés véhicules	Par mois	24	381,12	9.146,84		Par mois	27	534,82	14.440,12
4.2 Location de bureaux	Par mois	24	180,55	4.333,47		Par mois	27	99,12	2.676,24
4.3 Consommables - Fournitures de bureau	Par mois	24	91,47	2.195,27		Par mois	27	540,84	14.612,72
4.4 Autres services (tel./fax, électricité/chauffage, maintenance)	Par mois	24	434,43	10.426,31		Par mois	27	540,84	14.612,72
5. Autres coûts, services									
5.1 Publications									
5.2 Eclairage, recherche									
5.3 Coûts d'audit/évaluation des dépenses	Audit	2	5.000,00	10.000,00		Audit	1	6.000,00	6.000,00
5.4 Coûts d'évaluation									
5.5 Travaux, imprimeries									
5.6 Services financiers (coûts de garantie bancaire, etc)	par mois	24	100,00	2.400,00		par mois	27	115,56	3.120,20
5.7 Coûts des conférences/séminaires									
5.8 Actions de visibilité	Forfait	1	8.000,00	8.000,00		Forfait	1	8.026,09	8.026,09
6. Autres									
6.1 Activité 1.1 Octroi de subventions en cascade à 3 OSC	par projet	3	160.000,00	480.000,00		par projet	3	160.000,00	480.000,00
6.2 Activité 1.2 : Suivi des projets	Forfait	1	5.450,00	5.450,00		Forfait	1	5.389,60	5.389,60
6.3 Activité 2.1 : Soutien technique à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation au bénéfice des associations									



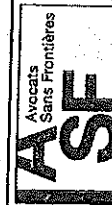
Avocats
Sans Frontières

Avocats Sans Frontières
Advocaten Zonder Grenzen
asbl - vzw

Rue de Namur 72
Naamsestraat 72
B-1000 Brussels
n° ent. 0447.404.580

Tel : +32(0)2 223 36 54
Fax : +32(0)2 223 36 14
n° ONSS: 362-1224509-56
www.asf.be

Contrat n° EIDHR / 2013 / 332-430 Période d'exécution du contrat (10/02/2014-30/04/2016)									
Dépenses	Budget selon le contrat/dernier avenant signé				Avenant / Utilisation des imprévus	Budget selon le nouvel avenant signé (à compléter uniquement lorsqu'un avenant est nécessaire)			
	Unité	N° d'unités	Valeur unitaire (en €)	Coût total (en €)		Unité	N° d'unités	Valeur unitaire (en €)	Coût total (en €)
6.4 Activité 2.2 : Soutien technique en matière juridique au bénéfice des associations									
6.4.1 Atelier de présentation	atelier	1	731,76	731,76		atelier	1	2.807,35	2.807,35
6.4.2 Formations par centre géographique	FFT centre géographique	3	5.915,02	17.745,07		FFT centre géographique	3	2.450,51	7.378,53
6.5 Activité 2.3 : Réunions d'échange et de partage des expériences et bonnes pratiques	par réunion	5	1.372,04	6.860,21		par réunion	5	1.803,17	9.015,85
6.6 Activité 3 : Formation sur les droits économiques et sociaux, les violences basées sur le genre et sur les mécanismes alternatifs de gestion des conflits						par atelier	1	1.707,43	1.707,43
6.7 Activité 4 : Formation sur la stratégie de communication						par atelier	1	1.015,31	1.015,31
6.8 Activité 5 : Formation en gestion de cycle de projet						par atelier	1	957,39	957,39
Sous-total Autres				510.787,03					508.271,44
7. Sous-total des coûts directs de l'action (1 à 6)				782.939,95					798.262,34
8. Coûts indirects (maximum 7 % du montant indiqué au point 7 ci-dessus).				55.877,69					55.877,69
9. Total des coûts éligibles hors réserve pour imprévus (7+8)				838.817,64					854.130,00
10. Réserve pour imprévu (maximum 5 % du montant indiqué au point 9 ci-dessus).				15.888,79					15.888,79
11. Total des coûts éligibles (9+10)				854.706,43					854.706,43
12. - Taxes				0,00					0,00
- Contributions en nature				0,00					0,00
13. Total des coûts acceptés de l'action (11+12)				854.706,43					854.706,43



Avocats Sans Frontières
Advocaten Zonder Grenzen
asbl -vzw

Rue de Namur 72
Naamsestraat 72
B-1000 Brussels
n° ent. 0447.404.580
www.asf.be

Tel : +32(0)2 223 36 54
Fax: +32(0)2 223 36 14
n° ONSS: 362-1224509-56

Budget prévisionnel et suivi

Budget prévisionnel et suivi		Période précédente (10/02/2014 - 31/01/2015)			Réal période précédente		Période suivante (01/02/2015 - 30/04/2016)		
		Prévisionnel					Prévisionnel		
Dépenses	Unité	N° d'unités	valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en €)	Coûts (en €)	Unité	N° d'unités	valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en €)
1. Ressources humaines									
1.1 Salaires (montants bruts, personnel local)									
1.1.1 Technique									
1.1.1.1 Assistant au chef de mission mi-temps	Par mois	12	457.35	5.488.16	1.950.37	Par mois	15	588.37	8.825.58
1.1.1.2 Planton					1.057.72	Par mois	3	596.77	1.790.32
1.1.1.3 Chauffeur					0.00	Par mois	9	380.67	3.425.99
1.1.2 Personnel administratif/d'appui									
1.1.2.1 ASF Staff local CAFL	Par mois	12	914.69	10.976.33	6.123.11	Par mois	15	920.65	13.809.68
1.2 Salaires (montants bruts, personnel expatrié/international)									
1.2.1 ASF chef de mission	Par mois	12	4.594.11	55.129.27	52.243.89	Par mois	11	5.158.58	56.744.35
1.2.2 ASF expert mécanismes d'AJJ	Par jour	30	265.87	7.976.19	6.441.33	Par jour	28	265.87	7.493.14
1.2.3 ASF expert Quality & learning	Par jour	5	265.87	1.329.37	887.73	Par jour	6	265.87	1.482.23
1.2.4 ASF coordinateur stratégique (Tchad)	Par jour	25	297.62	7.440.48	5.726.44	Par jour	25	297.62	7.231.43
1.2.5 ASF contrôleur de gestion	Par jour	25	250.00	6.250.00	4.697.15	Par jour	24	250.00	5.993.57
1.3 Per diems pour missions/voyages									
1.3.1 A l'étranger (personnel affecté à l'action)									
1.3.2 Sur place (personnel affecté à l'action)									
1.3.2.1 Pour mission de suivi ASF	Per diem	20	135.47	2.709.39	3.759.45	Per diem	10	135.47	1.354.69
1.3.2.2 Per diem pour les voyages de l'expert AJJ	Per diem	26	135.47	3.522.20	3.617.07	Per diem	11	135.47	1.530.21
1.3.2.3 Per diem pour suivi - staff local	Per diem	45	50.00	2.250.00	613.61	Per diem	29	50.00	1.470.00
1.3.3 Participants aux séminaires/conférences									
Sous-total Ressources humaines				103,071.38	87,117.87				
2. Voyages									
2.1. Voyages internationaux									
2.1. Trajets locaux	Par vol	5	1,250.00	6,250.00	12,621.37	Par vol	5	1,527.70	7,638.52
2.2. Location de véhicules pour déplacements du staff local en dehors de Ndjamena									
2.2.1 Frais transport des participants au programme de formation dans 3 centres géographiques et aux ateliers d'échange	Par jour	45	60.98	2,744.08	6,330.47	Par jour	13.72	70.00	960.42
Sous-total Voyages				10,518.57	18,951.84				
3. Equipement et fournitures									
3.1 Achat ou location de véhicules									
3.1.1 Achat d'une moto	moto	1	1,829.39	1,829.39	0.00	moto			
3.2 Mobilier, matériel informatique									
3.2.1 Investissement en matériel informatique	Par unité	4	1,143.37	4,573.47	4,015.05				
3.3 Machines, outils...									
3.4 Pièces détachées/matériel pour machines, outils									
3.5 Autres (préciser)									
3.5.1 Matériel de sécurité									

1 Locats Sans Frontières

1,829.39

Avocats

880.59

Advocaten Zonde

0.00

asbl -vzw

Tel : +32(0)2 2

Rue de Namur 72

Naamsstraat 72

R-1000 Brussels

ASF
 1.329.39
 sans Frontières
 Frontières
 Avocats
 Advocaten
 Zonder Grenzen
 asbl - vzw
 Tel: +32(0)2 223 36 54
 Fax: +32(0)2 223 36 14
 n° ONSS: 562 1224509-56
 Rue de Namur 72
 Naamsestraat 72
 B-1000 Brussels

Sous-total Equipement et fournitures										6,402.86	4,015.05	5,640.61
4. Bureau local												
4.1 Coût du/des véhicules	Par mois	12	381.12	4,573.47	Par mois	15	757.64	11,364.58				
4.2 Location de bureaux	Par mois	12	190.56	2,286.74	0.00			0.00				
4.3 Consommables - Fournitures de bureau	Par mois	12	91.47	1,097.63	1,394.18	Par mois	15	85.46	1,281.93			
4.4 Autres services (tél./fax, électricité/chauffage, maintenance)	Par mois	12	434.48	5,213.76	7,902.97	Par mois	15	461.04	6,915.65			
Sous-total Bureau local										13,171.60	12,372.69	19,562.16
5. Autres coûts, services												
5.1 Publications												
5.2 Etudes, recherche												
5.3 Coûts d'audit/évaluation des dépenses	Audit	1	5,000.00	5,000.00	0.00	Audit	1	6,000.00	6,000.00			
5.4 Coûts d'évaluation												
5.5 Traduction, interprètes												
5.6 Services financiers (coûts de garantie bancaire, etc)	par mois	12	100.00	1,200.00	1,473.46	par mois	15	109.78	1,646.74			
5.7 Coûts des conférences/séminaires												
5.8 Actions de visibilité	Forfait	0.6	8,000.00	4,800.00	3,526.09	Forfait	1	2,500.00	2,500.00			
Sous-total Autres coûts, services										11,000.00	4,999.55	10,146.74
6. Autres												
6.1 Activité 1.1 Octroi de subventions en cascade à 3 OSC	par projet	1.5	160,000.00	240,000.00	95,080.02	par projet	1.67	230,951.99	384,919.98	0.00		
6.2 Activité 1.2 : Suivi des projets												
6.3 Activité 2.1 : Soutien technique à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation au bénéfice des associations												
6.4 Activité 2.2 : Soutien technique en matière juridique au bénéfice des associations												
6.4.1 Atelier de présentation	atelier	1	731.76	731.76	2,041.29	atelier	1	766.06	766.06			
6.4.2 Formations par centre géographique	Forfait centre géographique	2	5,915.02	11,830.04	243.92	Forfait centre géographique	2	3,567.31	7,134.61			
6.5 Activité 2.3 : Réunions d'échange et de partage des expériences et bonnes pratiques	par réunion	2	1,372.04	2,744.08	173.79	par réunion	3	2,947.35	8,842.04			
6.6 Activité 3 : Formation sur les droits économiques et sociaux, les violences basées sur le genre et sur les mécanismes alternatifs de gestion des conflits												
6.7 Activité 4 : Formation sur la stratégie de communication												
6.8 Activité 5 : Formation en gestion de cycle de projet												
Sous-total Autres										255,305.88	102,928.62	957.38
Sous-total des coûts directs de l'action (1 à 6)										399,470.29	230,385.62	405,342.82
8. Coûts indirects (maximum 7 % du montant indiqué au point 7 ci-dessus).												
9. Total des coûts éligibles hors réserve pour imprévus (7+8)										28,530.08	16,127.1	567,866.72
10. Réserve pour imprévu (maximum 5 % du montant indiqué au point 7 ci-dessus).												39750.67
11. Total des coûts éligibles (9+10)										428,000.37		607,617.39
12. - Taxes												
- Contributions en nature										8,102.30		0
13. Total des coûts acceptés de l'action (11+12)										436,102.68		607,617.39

IA
SE
Avocats Sans Frontières
Advocaten Zonder Grenzen
ASFI - VZW

Rue de Namur 72
1050 Bruxelles
Tél : +32(0)2 223 36 54
Fax : +32(0)2 223 36 14
E-mail : info@asfi.be
N° ONSS-362-1224599-56

Annexe 19 : Budget de 2013 et de 2014

Budget 2013 - 2014

ASF Consolidé		
Tous les contrats de financement		
En EURO	A	B
	2013 all year	2014 all year
	Budget	Budget
Total RH	2.969.573	3.178.495
RH Siège	1.166.657	1.424.891
RH Expats	813.958	651.231
RH Nationales	988.958	1.102.373
Total Fonctionnement	1.272.729	1.403.846
Transport	449.740	662.824
Equipement/fonctionnement	738.099	741.023
Comm & fundraising	84.890	0
Total Activités	1.884.888	2.623.672
Activités	1.754.589	2.496.836
Suivi	98.065	126.836
Imprévus	32.235	0
TOTAL dépenses	6.127.190	7.206.014
DFID	1.667.881	1.803.670
DFID solde	135.790	0
Revenus Core grant	1.803.670	1.803.670

Revenus DDH	507.715	371.364
Revenus CPI	322.458	284.102
Revenus Fondations	258.331	55.380
Revenus Belgique	642.816	849.299
Revenus EU	2.064.481	2.719.141
Revenus Etats	538.661	142.956
Revenus autres	0	12.524
Overheads	302.938	301.128
Cofinancement à trouver		757.000
Revenus project grants	4.637.399	5.492.895
Dons et cotisations	120.000	120.000
Consultance	10.000	0
Revenus autres	130.000	120.000
TOTAL revenus	6.571.069	7.416.565
MARGE avant provision	443.879	210.552
Provision perte change	113.000	100.000
Provision retard Mise en œuvre	60.588	36.030
Provision réserve	50.000	75.000
Provision surconsommation	220.000	0
MARGE après provision	292	-478

Annexe 20 : Procédure du cycle financier

	Référence :	2.1.1
	Version :	V2
	Date application :	01/01/2015
	Auteur	Vanden Eynde
2.1.1 Cycle financier mensuel		

1. Objet

Cette procédure a pour objectif de fixer les dates et éléments-clés de la clôture mensuelle des différentes comptabilités ;

2. Définitions

3. Domaine d'application

Cette procédure s'applique à l'ensemble des missions et du siège d'ASF ;
Cette procédure s'applique pour les clôtures comptables des douze mois d'une année académique ;

4. Règles de procédure

Les dates et éléments-clés de la clôture sont les suivants :

- Dernier jour du mois **M**
 - Clôture de toutes les avances ouvertes sur la mission;
 - Décompte et Clôture de toutes les caisses de la mission;
 - Retrait des extraits de banque de fin de mois à la banque;
- 5^{ème} jour du mois **M+1**
 - Tous les journaux comptables de la mission sont encodés dans le logiciel de comptabilité;
 - La cohérence entre le solde comptable et le solde réel des journaux financiers est vérifiée ;
 - La fiche mensuelle de réconciliation est envoyée par scan au siège avec en annexe les extraits bancaires de fin de mois et les décomptes de caisse;
 - Les scans des pièces justificatives du mois M sont déposées sur le serveur du siège selon la nomenclature décrite dans la procédure de gestion des pièces comptables ;
 - Les pièces justificatives originales de tous les journaux comptables sont classées au niveau de la mission;
- 10^{ème} jour du mois **M+1**
 - Les journaux comptables sont validés par le CAFL dans le logiciel comptable; Cette validation vérifie la conformité de la comptabilité générale :
 - Les dates des opérations doivent être dans le mois clôturé ;
 - Les numéros des pièces se suivent sans saut de numéro et chaque numéro ne comprend que des opérations qui ont un lien les-unes avec les autres;

Annexe 20 : Procédure du cycle financier

	Référence :	2.1.1
	Version :	V2
	Date application :	01/01/2015
	Auteur	Vanden Eynde
2.1.1 Cycle financier mensuel		

- Le taux de change utilisé correspond bien au taux de change info-euro du 1^{er} jour du mois M ;
 - Les libellés comptables sont uniformes, clairs et complets;
 - Le code comptable utilisé correct tant pour les comptes de bilan que pour les comptes de charges et produits ;
- 15^{ème} jour du mois **M+1**
 - Tous les comptes de transfert de la mission ont leur solde à zéro et sont lettrés dans le logiciel comptable;
 - Les avances clôturées au cours du mois M sont lettrées dans le logiciel comptable;
 - Les avances ouvertes sur la mission sont analysées et la fiche des avances ouvertes est envoyée par scan au siège;
 - Les journaux comptables sont imprimés, signés par le CAFL et le CM et sont joints aux pièces justificatives physiques;
 - Les imputations analytiques de toutes les opérations comptables du mois M sont vérifiées;
 - La cohérence entre l'historique analytique d'un budget et le fichier de suivi budgétaire de ce budget est vérifiée ;
- 25^{ème} jour du mois **M+1**
 - Le suivi budgétaire de tous les budgets/projets de la mission est analysé et le forecast est mis à jour dans le fichier de budget opérationnel de la mission ;
 - La demande de trésorerie du mois M+2 est envoyée au siège
- 1^{er} jour du mois **M+2**
 - Le/les comptes de la mission sont approvisionnés pour leurs besoins de trésorerie du mois M+2

5. Annexes

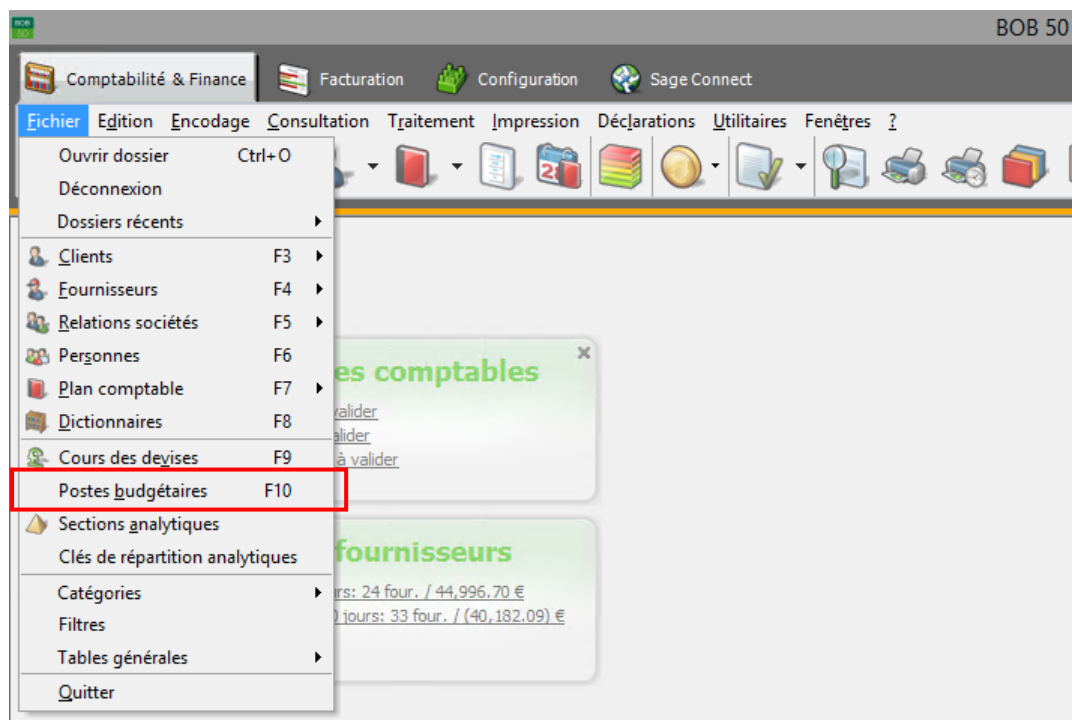
- A2.1.1 : Fiche mensuelle de réconciliation

Annexe 21 : Procédure d'encodage des prévisions dans le logiciel comptable

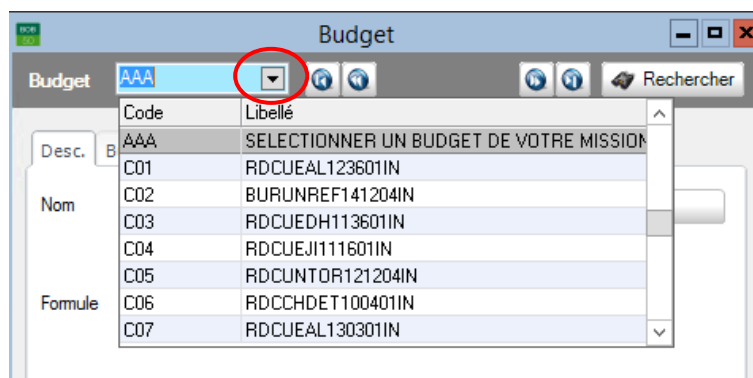
	Référence :	2.1.3 – A4
	Version :	V1
	Auteur :	Floriane Decourty
2.1.3 – A4 Encodage d'un budget dans le logiciel BOB		

Cette fiche technique explique les différentes étapes à réaliser pour encoder un budget dans le logiciel BOB.

1. Ouvrir le logiciel BOB en mode « Comptabilité & Finance »
2. Dans l'onglet « Fichier », cliquer sur « Postes budgétaires »

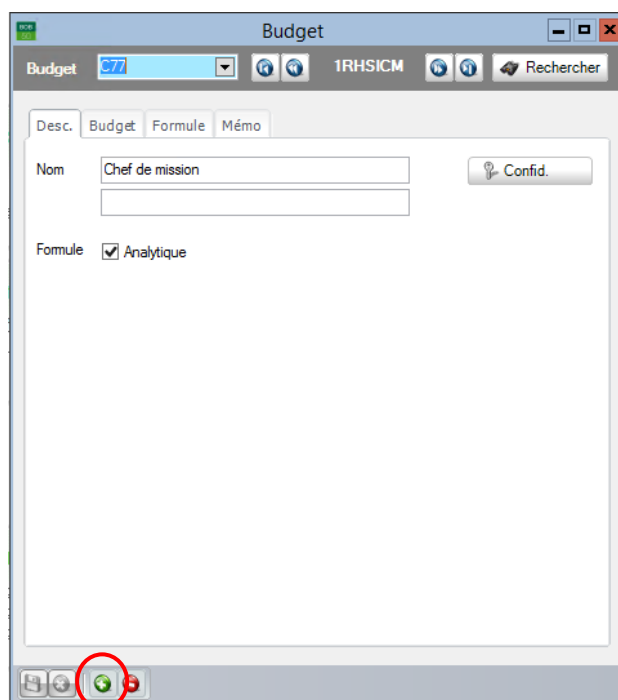


3. Sélectionner le budget « C__ »

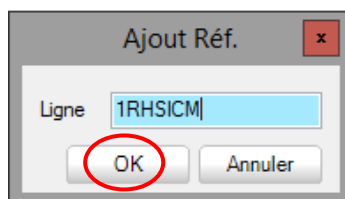


Annexe 21 : Procédure d'encodage des prévisions dans le logiciel comptable

4. Créer une ligne budgétaire en cliquant sur 

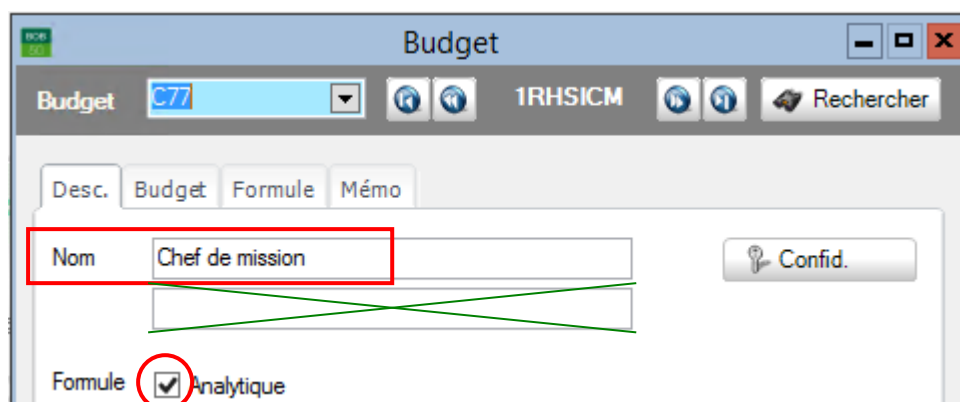


5. Encoder le code de la ligne budgétaire voulue et cliquer sur « OK »



6. Dans l'onglet DESCRIPTION, donner un intitulé à la ligne et cocher la case « analytique »

L'intitulé doit être le plus clair et le plus explicite possible (tenant compte du nombre de caractères disponibles) car celui-ci se retrouvera dans le BO.



Remarque : Ne rien encoder dans la deuxième ligne d'intitulé !

7. Enregistrer la création de la ligne budgétaire en cliquant sur 

Annexe 21 : Procédure d'encodage des prévisions dans le logiciel comptable

8. Dans l'onglet BUDGET, sélectionner l'exercice (année) et encoder le budget par mois dans la colonne « montant »

Période	Montant	Corrigé
**/15		
1	3873.00	3873.00
2	3873.00	3873.00
3	5055.00	5055.00
4	3873.00	3873.00
5	3873.00	3873.00
6	3873.00	3873.00
7	3873.00	3873.00
8	3873.00	3873.00
9	3873.00	3873.00
10	3873.00	3873.00
11	3873.00	3873.00
12	3877.59	3877.59
Totaux	47662.59	47662.59

Remarque : Le budget initial étant égal au forecast lors de l'encodage du budget initial, la colonne « corrigé » sera équivalente à la colonne « montant ». La colonne « corrigé » sera adaptée trimestriellement (voir la procédure correspondante).

9. Dans l'onglet FORMULE, encoder 4 lignes :
- Une pour le code de la mission (MISSUG, MISSBU...)
 - Une pour le financement (UE, DGD, ...)
 - Une pour le code budget (Cxx)
 - Une pour la ligne budgétaire

Chaque ligne contient la lettre « A » dans la première colonne et le signe +, comme ci-dessus :

T	Plan A.	S	De	à
A	PLAN1_GEO	+	RCA	RCA
A	PLAN2_DON	+	UE	UE
A	PLAN4_CONT	+	C77	C77
A	PLAN5_BUD	+	1RHSICM	1RHSICM

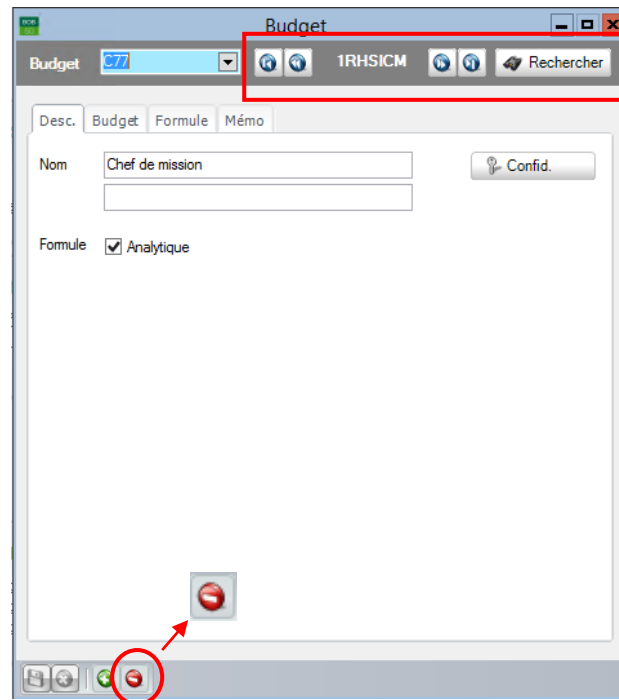
Remarque : Cette étape est très importante : elle permet que l'ensemble des données comptables apparaisse dans le BO ou dans les fichiers de contrôle.

10. Enregistrer l'encodage du budget initial et des formules

Annexe 21 : Procédure d'encodage des prévisions dans le logiciel comptable

Suppression d'une ligne budgétaire :

Pour supprimer une ligne budgétaire créée dans un budget, rechercher la ligne et la supprimer.



Annexe 22 : Tableau de bord - Mars 2014

ASF Consolidé

date de clôture :

31/03/2014

Tous les contrats de financement

En EURO	A 2012 all year Actual	B 2013 all year Budget	C 2013 all year Actuals	D 2014 all year Forecast	E 2014 all year Budget	F 2014 YTD Actual	G % de MEO F/E	H C/B
Total RH	2.284.989	2.969.573	2.517.554	3.086.271	3.178.495	630.728	20%	85%
RH Siège	1.207.449	1.166.657	1.229.635	1.424.070	1.424.891	284.814	20%	105%
RH Expats	608.757	813.958	640.243	715.148	651.231	178.787	27%	79%
RH Nationales	468.784	988.958	647.676	947.053	1.102.373	167.127	15%	65%
Total Fonctionnement	898.785	1.272.729	1.259.742	1.131.396	1.403.847	242.442	17%	99%
Transport	136.226	449.740	481.949	472.640	662.824	101.280	15%	107%
Equipement/fonctionnement	762.559	738.099	777.793	658.756	741.023	141.162	19%	105%
Comm & fundraising	0	84.890	0	0	0	0	0%	0%
Total Activités	1.472.709	1.884.888	1.186.111	1.591.664	2.623.672	262.282	10%	63%
Activités	1.392.538	1.754.589	1.067.934	1.464.828	2.496.836	244.138	10%	61%
Suivi	69.800	98.065	118.177	126.836	126.836	18.144	14%	121%
Imprévus	10.370	32.235	0	0	0	0	0%	0%
TOTAL dépenses	4.656.483	6.127.190	4.963.407	5.809.331	7.206.014	1.135.452	16%	81%
DFID	1.727.230	1.667.881	1.729.522	1.803.670	1.803.670	319.679	18%	104%
DFID solde	56.873	135.790	74.148	0	0	0		
Revenus Core grant	1.784.103	1.803.670	1.803.670	1.803.670	1.803.670	319.679		
Revenus EU	277.405	507.715	0	0	371.364	0	0%	46%
Revenus EU	749.325	322.458	0	0	284.102	0	0%	193%
Revenus Fondations	159.151	258.331	231.558	51.664	55.380	51.664	93%	811%
Revenus Belgique	329.754	642.816	621.212	792.857	849.299	169.898	20%	65%
Revenus EU	254.205	2.064.481	2.094.351	2.190.576	2.719.141	477.552	18%	4%
Revenus Etats	643.127	538.661	420.517	142.956	142.956	99.592	70%	22%
Revenus autres	231.270	0	83.517	115.294	12.524	15.294	0%	0%
Overheads	183.824	302.938	121.175	199.400	301.128	48.840	16%	1179%
Cofinancement à trouver				657.000	757.000			
Revenus project grants	2.828.061	4.637.399	3.572.330	4.149.747	5.492.894	862.840		
Dons et cotisations	117.597	120.000	120.000	120.000	120.000	1.688	1%	0%
Consultance	27.525	10.000	0	0	0	0		
Revenus autres	145.122	130.000	120.000	120.000	120.000	1.688		
TOTAL revenus	4.757.286	6.571.069	5.496.000	6.073.418	7.416.564	1.184.207	16%	8%
MARGE avant provision	100.803	443.879	532.593	264.087	210.550	48.755		
Provision perte change	82.558	113.000	71.385	113.000	100.000	33.000	33%	197%
Provision retard Mise en œuvre	0	60.588	0	36.353	36.030	11.890	33%	0%
Provision et réserve	0	50.000	223.028	100.000	75.000	24.750	33%	0%
Provision surconsommation	0	220.000	0	0	0	0	0%	108%
MARGE après provision	18.245	292	238.180	14.734	-480	-20.885		

Indicateurs 2014

Taux de mise en œuvre à fin mars

Budget

Forecast

16%

20%

Annexe 23 : Tableau de bord - Décembre 2014

ASF Consolidé

date de clôture :

30/12/2014

Tous les contrats de financement

En EURO	A 2012 all year Actual	B 2013 all year Budget	C 2013 all year Actuals	D 2014 all year Forecast	E 2014 all year Budget	F 2014 YTD Actual	G % de MEO F/E	H F/D
Total RH	2.284.989	2.969.573	2.517.554	2.966.035	3.178.495	2.966.035	93%	100%
RH Siège	1.207.449	1.166.657	1.229.635	1.298.285	1.424.891	1.298.285	91%	100%
RH Expats	608.757	813.958	640.243	777.670	651.231	777.670	119%	100%
RH Nationales	468.784	988.958	647.676	890.080	1.102.373	890.080	81%	100%
Total Fonctionnement	898.785	1.272.729	1.259.742	1.532.198	1.403.847	1.532.198	109%	100%
Transport	136.226	449.740	481.949	664.502	662.824	664.502	100%	100%
Equipement/fonctionnement	762.559	738.099	777.793	867.696	741.023	867.696	117%	100%
Comm & fundraising	0	84.890	0	0	0	0	0%	0%
Total Activités	1.472.709	1.884.888	1.186.111	1.946.761	2.623.672	1.946.761	74%	100%
Activités	1.392.538	1.754.589	1.067.934	1.863.357	2.496.836	1.863.357	75%	100%
Suivi	69.800	98.065	118.177	83.404	126.836	83.404	66%	100%
Imprévus	10.370	32.235	0	0	0	0	0%	0%
TOTAL dépenses	4.656.483	6.127.190	4.963.407	6.444.994	7.206.014	6.444.994	89%	100%
DFID	1.727.230	1.667.881	1.729.522	1.803.670	1.803.670	1.803.670	100%	100%
DFID solde	56.873	135.790	74.148	0	0	0		
Revenus Core grant	1.784.103	1.803.670	1.803.670	1.803.670	1.803.670	1.803.670		
Revenus Fondations	159.151	258.331	231.558	42.242	55.380	42.242	76%	100%
Revenus Belgique	329.754	642.816	621.212	1.035.971	849.299	1.035.971	122%	100%
Revenus EU	1.280.935	2.894.654	2.094.351	2.805.310	3.374.607	2.805.310	83%	100%
Revenus Etats	643.127	538.661	420.517	461.946	142.956	461.946	323%	100%
Revenus autres	231.270	0	83.517	96.931	12.524	96.931	0%	100%
Overheads	183.824	302.938	121.175	259.914	301.128	259.914	86%	100%
Cofinancement à trouver				0	757.000	0		
Revenus project grants	2.828.061	4.637.399	3.572.330	4.702.314	5.492.894	4.702.314		
Dons et cotisations	117.597	120.000	120.000	124.000	120.000	124.000	103%	100%
Consultance	27.525	10.000	0	44.591	0	44.591		
Revenus autres	145.122	130.000	120.000	168.591	120.000	168.591		
TOTAL revenus	4.757.286	6.571.070	5.496.000	6.674.575	7.416.564	6.674.575	90%	100%
MARGE avant provision	100.803	443.880	532.593	229.581	210.550	229.581		
Provision perte change	82.558	113.000	71.385	100.000	100.000	100.000	100%	100%
Provision retard Mise en œuvre	0	60.588	0	0	36.030	0	0%	0%
Provision et réserve	0	50.000	223.028	75.000	75.000	75.000	100%	100%
Provision surconsommation	0	220.000	0	0	0	0	0%	0%
MARGE après provision	18.245	292	238.180	54.581	-480	54.581		

Indicateurs 2014

Taux de mise en œuvre à fin décembre

Budget

89%

Forecast

100%

Annexe 24 : Synthèse des comptes annuels de l'exercice 2014

Bilan

2014

ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES	40.684,00
Immobilisations incorporelles	29,00
Immobilisations corporelles	5.864,00
Immobilisations financières	34.791,00
ACTIFS CIRCULANTS	1.284.747,00
Créances à un an au plus	217.292,00
Valeurs disponibles	1.066.519,00
Comptes de régularisation	936,00
TOTAL DE L'ACTIF	1.325.431,00

PASSIF

FONDS SOCIAL	322.276,00
Fonds affectés	354.119,00
Bénéfice (Perte) reportée	-31.843,00
PROVISIONS	528.076,00
DETTES	475.079,00
Dettes à un an au plus	383.641,00
Comptes de régularisation	91.438,00
TOTAL DU PASSIF	1.325.431,00

Compte de résultats

2014

Marge brute d'exploitation	3.062.820,00
Ventes et prestations	6.929.361,00
Chiffre d'affaires	6.778.058,00
Cotisations, dons, legs et subsides	151.303,00
Services et biens divers	3.866.541,00
Rémunérations, charges sociales et pensions	2.776.241,00
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	3.329,00
Provisions pour risques et charges	225.706,00
Autres charges d'exploitation	23.325,00
Bénéfice (Perte) d'exploitation	34.219,00
Produits financiers	52.136,00
Charges financières	112.183,00
Bénéfice (Perte) courant(e)	-25.828,00
Produits exceptionnels	12.115,00
Charges exceptionnelles	90.283,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice	-103.996,00

Annexe 25 : Nouvelle présentation du budget - Vue par pays

BUDGET

Date d'analyse:

Tous les contrats de financement

	A	B	C	D	E	F	G	H
En EURO	2014 all year	2014 YTD	2014 YTD	2015 all year	2015 YTD	2015 YTD	% de MEO	
	Budget	Budget	Actuals	Budget	Budget	Actuals	C/B	F/E
Belgique	444.490			588.481				
RDC	2.175.055			2.675.668				
Burundi	1.235.521			755.090				
Ouganda	121.885			63.623				
Tunisie/Maroc	458.064			568.742				
Tchad	407.508			705.081				
Myanmar/Népal	0			45.000				
RCA	0			300.000				
Guatemala	7.998			0				
Colombie	142.317			176.364				
Dépenses projets	4.992.837			5.878.049				
Belgique	765.502			997.816				
RDC	77.478			13.649				
Burundi	27.143			79.503				
Ouganda	76.303			45.441				
Tunisie/Maroc	10.578			90.289				
Tchad	0			0				
Myanmar/Népal	18.482			222.302				
RCA	0			23.000				
Colombie	0			0				
Dépenses de projets non financés	756.184			340.000				
Différences de change	72.000			78.000				
Dépenses Core Grant	1.803.670			1.890.000				
Belgique	409.507			283.083				
Dépenses fonds propres	409.507			283.083				
TOTAL dépenses	7.206.014			8.051.132				
Revenus Belgique	940.153			995.895				
Revenus EU	2.820.379			3.592.143				
Revenus Etats	400.688			390.202				
Revenus CPI	392.349			0				
Revenus Fondations	55.380			178.540				
Revenus DDH	371.364			0				
Revenus autres	12.524			750.081				
ERREUR DANS LE BUDGET	0			-28.812				
Revenus projets	4.992.837			5.878.049				
Revenus Core grant	1.803.670			1.890.000				
Frais administratifs	310.962			271.600				
Dons et cotisations	120.000			155.000				
Consultance	0			0				
Autres	0			0				
Revenus autres	430.962			426.600				
ERREUR DANS LE BUDGET	189.096			401.626				
TOTAL revenus	7.416.564			8.596.275				
MARGE avant provision	210.551			545.143				
Provision perte change	100.000			75.000				
Provision pour risque de cofinancement	36.030			340.000				
Provision retard Mise en œuvre	75.000			30.000				
Provision et réserve	0			100.000				
Provision surconsommation	0			0				
MARGE après provision	-479			143				

Annexe 25 : Nouvelle présentation du budget - Vue par types de dépenses

BUDGET

Date d'analyse:

Tous les contrats de financement

	A	B	C	D	E	F	G	H
En EURO	2014 all year	2014 YTD	2014 YTD	2015 all year	2015 YTD	2015 YTD	% de MEO	
	Budget	Budget	Actuals	Budget	Budget	Actuals	C/B	F/E
1RH Total Staff International	651.231			749.214				
2RH Total Staff local	1.102.373			962.098				
3RH Total Staff HQ	1.424.891			1.526.533				
5FO Total Fonctionnement	913.953			1.054.423				
6TR Total Transport	662.824			664.520				
7SU Total Suivi	126.836			190.405				
8AC Total Activités	2.496.836			2.825.939				
Différence de change	72.000			78.000				
ERREUR 5FO	-244.930			0				
TOTAL dépenses	7.206.014			8.051.132				
Revenus Belgique	940.153			995.895				
Revenus EU	2.820.379			3.592.143				
Revenus Etats	400.688			390.202				
Revenus CPI	392.349			0				
Revenus Fondations	55.380			178.540				
Revenus DDH	371.364			0				
Revenus autres	12.524			750.081				
ERREUR DANS LE BUDGET	0			-28.812				
Revenus projets	4.992.837			5.878.049				
Revenus Core grant	1.803.670			1.890.000				
Frais administratifs	310.962			271.600				
Dons et cotisations	120.000			155.000				
Consultance	0			0				
Autres	0			0				
Revenus autres	430.962			426.600				
ERREUR DANS LE BUDGET	189.096			401.626				
TOTAL revenus	7.416.564			8.596.275				
MARGE avant provision	210.551			545.143				
Provision perte change	100.000			75.000				
Provision pour risque de cofinancement	36.030			340.000				
Provision retard Mise en œuvre	75.000			30.000				
Provision et réserve	0			100.000				
Provision surconsommation	0			0				
MARGE après provision	-479			143				

Budget consolidé 2015 (en €)

		Colombie	RDC	Tchad	RCA	Népal	Ouganda	Burundi	Tunisie/Maroc	Belgique		TOTAL
DEPENSES												
1RH Total	Staff International	€ 19.638,00	€ 261.307,00	€ 68.390,00	€ 47.000,00	€ 0,00	€ 19.250,00	€ 113.584,00	€ 164.229,00	€ 55.816,00	€	€ 749.214,00
2RH Total	Staff local	€ 40.657,00	€ 396.172,00	€ 20.059,00	€ 21.000,00	€ 0,00	€ 54.317,00	€ 273.371,00	€ 113.915,00	€ 42.607,00	€	€ 962.098,00
3RH Total	Staff HQ	€ 3.517,00	€ 109.266,00	€ 27.634,00	€ 13.000,00	€ 5.000,00	€ 15.655,00	€ 52.150,00	€ 54.258,00	€ 1.246.053,00	€	€ 1.526.533,00
5FO Total	Fonctionnement	€ 3.201,00	€ 391.825,00	€ 96.126,00	€ 105.000,00	€ 264.302,00	€ 25.241,00	€ 98.367,00	€ 70.361,00	€ 0,00	€	€ 1.054.423,00
6TR Total	Transport	€ 14.247,00	€ 311.207,00	€ 13.324,00	€ 30.000,00	€ 5.000,00	€ 18.682,00	€ 97.083,00	€ 58.848,00	€ 116.129,00	€	€ 664.520,00
7SU Total	Suivi	€ 0,00	€ 45.886,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 17.088,00	€ 27.607,00	€ 99.824,00	€	€ 190.405,00
8AC Total	Activités	€ 95.104,00	€ 1.218.782,00	€ 479.548,00	€ 107.000,00	€ 35.000,00	€ 89.633,00	€ 280.145,00	€ 258.104,00	€ 262.623,00	€	€ 2.825.939,00
Différence de change										€ 78.000,00	€	€ 78.000,00
Grand Total		€ 176.364,00	€ 2.734.445,00	€ 705.081,00	€ 323.000,00	€ 309.302,00	€ 222.778,00	€ 931.788,00	€ 747.322,00	€ 1.901.052,00	€	€ 8.051.132,00
COFIN											€	€ 0,00
DFID		€ 0,00	€ 13.649,00	€ 0,00	€ 23.000,00	€ 222.302,00	€ 45.441,00	€ 79.503,00	€ 90.289,00	€ 1.358.899,00	€	€ 1.833.083,00
DFID solde		€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€	€ 0,00
Revenus Core grant											€	€ 1.890.000,00
Reste de DFID											€	€ 56.917,00
Revenus Fondations		€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 178.540,00	€ 0,00	€	€ 178.540,00
Revenus Belgique		€ 0,00	€ 635.254,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 360.641,00	€ 0,00	€ 0,00	€	€ 995.895,00
Revenus EU (y compris CPI et DDH)		€ 205.176,00	€ 2.040.414,00	€ 0,00	€ 300.000,00	€ 0,00	€ 63.623,00	€ 394.449,00	€ 0,00	€ 588.481,00	€	€ 3.592.143,00
ERREUR EU		€ (28.812,00)										
Revenus Etats		€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 390.202,00	€ 0,00	€	€ 390.202,00
Revenus autres		€ 0,00	€ 0,00	€ 705.081,00	€ 0,00	€ 45.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€	€ 750.081,00
Overheads		€ 28.812,00	€ 0,00	€ 42.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 113.675,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€	€ 184.487,00
ERREUR Overheads											€	€ 87.113,00
Cofinancement à trouver		€ 0,00	€ 45.128,00	0	€ 0,00	€ 42.000,00	€ 0,00	€ 97.395,00	€ 88.291,00	€ 100.000,00	€	€ 372.814,00
ERREUR Cofi à trouver							€ 113.714,00	€ (200,00)				
Revenus project grants											€	€ 6.551.275,00
Dons et cotisations											€	€ 155.000,00
Consultance											€	€ 0,00
Revenus autres											€	€ 155.000,00
TOTAL revenus											€	€ 8.596.275,00
MARGE avant provision											€	€ 545.143,00
Provision perte change											€	€ 75.000,00
Provision risque de cofinancement											€	€ 340.000,00
Provision retard Mise en œuvre											€	€ 30.000,00
Provision réserve											€	€ 100.000,00
Provision surconsommation											€	€ 0,00
MARGE après provision											€	€ 143,00

Budget consolidé 2014 (en €)

		Colombie	Guatemala	RDC	Tchad	Maroc	Népal	Ouganda	Burundi	Tunisie	Belgique		TOTAL
DEPENSES													
1RH Total	Staff International	€ 24.984,00	€ 0,00	€ 256.598,25	€ 51.076,84	€ 0,00	€ 4.800,00	€ 47.223,93	€ 126.972,57	€ 29.575,62	€ 110.000,00	€	€ 651.231,22
2RH Total	Staff local CAFL	€ 53.449,83	€ 0,00	€ 314.267,68	€ 15.092,44	€ 83.315,06	€ 4.800,00	€ 99.537,44	€ 381.721,04	€ 41.059,59	€ 109.130,00	€	€ 1.102.373,08
3RH Total	Staff HQ	€ 1.600,80	€ 1.050,00	€ 53.444,35	€ 24.161,18	€ 6.970,90	€ 0,00	€ 5.987,12	€ 47.212,64	€ 13.673,40	€ 1.270.790,36	€	€ 1.424.890,75
5FO Total	Fonctionnement	€ 23.602,46	€ 523,25	€ 406.143,46	€ 46.099,23	€ 26.397,03	€ 0,00	€ 45.120,44	€ 155.880,95	€ 41.902,46	€ 168.283,33	€	€ 913.952,62
6TR Total	Transport	€ 0,00	€ 3.940,00	€ 310.610,19	€ 15.771,93	€ 38.614,04	€ 400,00	€ 51.214,70	€ 142.940,75	€ 6.794,29	€ 92.537,95	€	€ 662.823,85
7SU Total	Suivi	€ 0,00	€ 0,00	€ 24.000,00	€ 0,00	€ 1.303,82	€ 1.500,00	€ 5.985,00	€ 31.628,37	€ 22.620,02	€ 39.798,48	€	€ 126.835,69
8AC Total	Activités	€ 38.680,00	€ 2.485,00	€ 887.468,49	€ 255.305,91	€ 72.011,19	€ 6.982,00	€ 108.303,16	€ 676.307,65	€ 84.403,94	€ 364.888,73	€	€ 2.496.836,07
Différence de change											€ 72.000,00	€	€ 72.000,00
ERREUR 5FO												€	€ (244.929,62)
Grand Total		€ 142.317,09	€ 7.998,25	€ 2.252.532,43	€ 407.507,53	€ 228.612,04	€ 18.482,00	€ 363.371,79	€ 1.562.663,97	€ 240.029,33	€ 2.227.428,85	€	€ 7.206.013,65
									€ 1.235.520,93	€ 229.451,59			
COFIN													€ 0,00
DFID		€ 0,00	€ 0,00	€ 77.477,85	€ 0,00	€ 0,00	€ 18.482,00	€ 76.303,03	€ 27.143,04	€ 10.577,74	€ 1.491.938,36	€	€ 1.701.922,02
DFID solde		€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€	€ 0,00
Revenus Core grant												€	€ 1.803.670,00
Reste de DFID												€	€ 101.747,98
Revenus DDH		€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 371.363,81	€	€ 371.363,81
Revenus CPI		€ 142.317,09	€ 7.998,25	€ 150.624,91	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 50.462,08	€ 0,00	€ 40.946,43	€	€ 392.348,76
ERREUR CPI												€	€ (108.246,76)
Revenus Fondations		€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 23.199,84	€ 32.180,25	€	€ 55.380,09
Revenus Belgique		€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 92.765,09	€ 847.388,31	€ 0,00	€ 0,00	€	€ 940.153,40
ERREUR BE												€	€ (90.854,40)
Revenus EU		€ 0,00	€ 0,00	€ 2.011.905,20	€ 407.507,53	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 337.670,53	€ 63.295,34	€ 0,00	€	€ 2.820.378,60
ERREUR EU												€	€ (101.237,60)
Revenus Etats		€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 228.612,04	€ 0,00	€ 29.119,55	€ 0,00	€ 142.956,41	€ 0,00	€	€ 400.687,99
ERREUR Etats												€	€ (257.731,99)
Revenus autres		€ 0,00	€ 0,00	€ 12.524,47	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€	€ 12.524,47
Overheads		€ 9.310,46	€ 523,25	€ 108.186,42	€ 25.610,64	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 76.040,00	€ 26.505,50	€ 64.785,41	€	€ 310.961,68
ERREUR Overheads												€	€ (9.833,68)
Cofinancement à trouver		€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 165.184,13	€ 300.000,00	€ 0,00	€ 291.000,00	€	€ 756.184,13
ERREUR Cofi à trouver												€	€ 815,87
Revenus project grants												€	€ 5.492.894,37
Dons et cotisations												€	€ 120.000,00
Consultance												€	€ 0,00
Revenus autres												€	€ 120.000,00
TOTAL revenus												€	€ 7.416.564,37
MARGE avant provision												€	€ 210.550,72
Provision perte change												€	€ 100.000,00
Provision retard Mise en												€	€ 36.030,00
Provision réserve												€	€ 75.000,00
Provision surconsommation												€	€ 0,00
MARGE après provision												€	€ (479,28)

Annexe 25 : Budgets des missions - 2014

Tunisie 2014

		C16	C18	C19	C41		TOTAL
		OSI	NL	UE	DFID		
DEPENSES							
1RH Total	Staff International	1.482,98 €	21.250,72 €	6.841,92 €	-00 €	€	29.575,62
2RH Total	Staff local CAFL	2.192,21 €	18.784,54 €	20.082,84 €	-00 €	€	41.059,59
3RH Total	Staff HQ	643,39 €	6.400,00 €	6.630,01 €	-00 €	€	13.673,40
5FO Total	Fonctionnement	1.512,81 €	16.825,65 €	13.286,26 €	10.277,74 €	€	41.902,46
6TR Total	Transport	-00 €	1.960,00 €	4.534,29 €	300,00 €	€	6.794,29
7SU Total	Suivi	3.000,00 €	9.620,00 €	10.000,02 €	-00 €	€	22.620,02
8AC Total	Activités	14.368,45 €	68.115,49 €	1.920,00 €	-00 €	€	84.403,94
						€	0,00
		€ 23.199,84	€ 142.956,41	€ 63.295,34	€ 10.577,74	€	240.029,33
Grand Total						€	0,00
COFIN						€	0,00
DFID					€ 10.577,74	€	10.577,74
DFID solde						€	0,00
Revenus Core							
Revenus DDH						€	0,00
Revenus CPI						€	0,00
Revenus		€ 23.199,84				€	23.199,84
Revenus Belgique						€	0,00
Revenus EU				€ 63.295,34		€	63.295,34
Revenus Etats			€ 142.956,41			€	142.956,41
Revenus autres						€	0,00
Overheads			9055	17450,5		€	26.505,50
Revenus project						€	255.957,09

Burundi 2014

		C09	C10	C11	C33	C53		TOTAL
		UE	DGD	DGD	DFID	SDR		
DEPENSES								
1RH Total	Staff International	15.352,32 €	7.200,00 €	97.086,92 €	-00 €	7.333,33 €	€	126.972,57
2RH Total	Staff local CAFL	81.960,00 €	136.259,76 €	128.652,24 €	25.961,04 €	8.888,00 €	€	381.721,04
3RH Total	Staff HQ	27.928,18 €	-00 €	11.628,12 €	-00 €	7.656,34 €	€	47.212,64
5FO Total	Fonctionnement	78.070,92 €	29.976,00 €	41.049,36 €	1.182,00 €	5.602,67 €	€	155.880,95
6TR Total	Transport	49.745,57 €	37.680,00 €	34.533,44 €	-00 €	20.981,74 €	€	142.940,75
7SU Total	Suivi	8.000,00 €	11.987,02 €	11.641,35 €	-00 €	-00 €	€	31.628,37
8AC Total	Activités	76.613,55 €	200.129,36 €	399.564,74 €	-00 €	-00 €	€	676.307,65
							€	0,00
		€ 337.670,53	€ 423.232,14	€ 724.156,17	€ 27.143,04	€ 50.462,08	€	1.562.663,97
Grand Total							€	0,00
COFIN							€	0,00
DFID					€ 27.143,04		€	27.143,04
DFID solde							€	0,00
Revenus Core grant								
Revenus DDH							€	0,00
Revenus CPI						€ 50.462,08	€	50.462,08
Revenus Fondations							€	0,00
Revenus Belgique			€ 323.232,14	€ 524.156,17			€	847.388,31
Revenus EU		€ 337.670,53					€	337.670,53
Revenus Etats							€	0,00
Revenus autres							€	0,00
Overheads		21596	20000	30784	3660		€	76.040,00
à trouver			€ 100.000,00	€ 200.000,00			€	300.000,00
Revenus project grants							€	1.311.560,93

Ouganda 2014

		C21	C22	C34	C52	C51		TOTAL
Bailleurs		DGD	Australian embassy	DFID	Cofi C51	SDR		
DEPENSES								
1RH Total	Staff International	€ 8.818,46	€ -00	€ 18.961,03	€ -00	€ 19.444,44	€	47.223,93
2RH Total	Staff local CAFL	€ 56.248,08	€ 2.791,35	€ 17.698,00	€ -00	€ 22.800,01	€	99.537,44
3RH Total	Staff HQ	€ 1.704,50	€ 1.276,05	€ -00	€ -00	€ 3.006,57	€	5.987,12
5FO Total	Fonctionnement	€ 6.802,47	€ 5.983,32	€ 27.868,00	€ -00	€ 4.466,66	€	45.120,44
6TR Total	Transport	€ 14.021,42	€ 6.780,83	€ 11.776,00	€ -00	€ 18.636,45	€	51.214,70
7SU Total	Suivi	€ 4.000,00	€ 1.985,00	€ -00	€ -00	€ -00	€	5.985,00
8AC Total	Activités	€ 81.170,16	€ 10.303,00	€ -00	€ 11.545,47	€ 5.284,53	€	108.303,16
		€ 172.765,09	€ 29.119,55	€ 76.303,03	€ 11.545,47	€ 73.638,66	€	363.371,79
Grand Total							€	0,00
COFIN							€	0,00
DFID				€ 76.303,03			€	76.303,03
DFID solde							€	0,00
Revenus Core grant								
Revenus DDH							€	0,00
Revenus CPI							€	0,00
Revenus Fondations							€	0,00
Revenus Belgique		€ 92.765,09					€	92.765,09
Revenus EU							€	0,00
Revenus Etats			€ 29.119,55				€	29.119,55
Revenus autres							€	0,00
Overheads							€	0,00
à trouver		€ 80.000,00			€ 11.545,47	€ 73.638,66	€	165.184,13
Revenus project grants							€	121.884,63

Népal / Myanmar 2014

		C46		TOTAL	
		DFID			
DEPENSES					
1RH Total	Staff International	4.800,00 €	€		4.800,00
2RH Total	Staff local CAFL	4.800,00 €	€		4.800,00
3RH Total	Staff HQ	-00 €	€		0,00
5FO Total	Fonctionnement	-00 €	€		0,00
6TR Total	Transport	400,00 €	€		400,00
7SU Total	Suivi	1.500,00 €	€		1.500,00
8AC Total	Activités	6.982,00 €	€		6.982,00
		18.482 €	€		18.482,00
Grand Total			€		0,00
COFIN			€		0,00
DFID		18.482 €	€		18.482,00
DFID solde			€		0,00
Revenus Core grant					
Revenus DDH			€		0,00
Revenus CPI			€		0,00
Revenus Fondations			€		0,00
Revenus Belgique			€		0,00
Revenus EU			€		0,00
Revenus Etats			€		0,00
Revenus autres			€		0,00
Overheads			€		0,00
à trouver					
Revenus project grants			€		0,00

Belgique 2014

		C13	C47	C57	C58	C31		TOTAL
		DFID	OSI	CPI	SDR	DDH		
DEPENSES								
1RH Total	Staff International	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	110.000,00 €	€	110.000,00
2RH Total	Staff local CAFL	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	109.130,00 €	€	109.130,00
3RH Total	Staff HQ	1.123.853,76	18.466,67 €	76.671,99 €	30.000,00 €	21.797,94 €	€	1.270.790,36
5FO Total	Fonctionnement	136.556,46 €	-00 €	35.785,41 €	-00 €	67.941,46 €	€	240.283,33
6TR Total	Transport	41.705,76 €	2.680,25 €	14.272,36 €	-00 €	33.879,58 €	€	92.537,95
7SU Total	Suivi	27.798,48 €	-00 €	-00 €	-00 €	12.000,00 €	€	39.798,48
8AC Total	Activités	162.023,90 €	11.033,33 €	14.216,67 €	-00 €	177.614,83 €	€	364.888,73
		€1.491.938,3	€ 32.180,25	€140.946,43	€ 30.000,00	€ 532.363,81	€	2.227.428,85
Grand Total							€	0,00
COFIN							€	0,00
DFID		€1.491.938,3					€	1.491.938,36
DFID solde							€	0,00
Revenus Core								
Revenus DDH						€ 371.363,81	€	371.363,81
Revenus CPI				€ 40.946,43			€	40.946,43
Revenus			€ 32.180,25				€	32.180,25
Revenus Belgique							€	0,00
Revenus EU							€	0,00
Revenus Etats							€	0,00
Revenus autres							€	0,00
Overheads				33785,41		31000	€	64.785,41
à trouver				€100.000,00	€ 30.000,00	€ 161.000,00	€	291.000,00
Revenus project							€	509.275,90

Maroc 2014

		C48		TOTAL
		DRL (US)		
DEPENSES				
1RH Total	Staff International	-00 €	€	0,00
2RH Total	Staff local CAFL	83.315,06 €	€	83.315,06
3RH Total	Staff HQ	6.970,90 €	€	6.970,90
5FO Total	Fonctionnement	26.397,03 €	€	26.397,03
6TR Total	Transport	38.614,04 €	€	38.614,04
7SU Total	Suivi	1.303,82 €	€	1.303,82
8AC Total	Activités	72.011,19 €	€	72.011,19
		228.612,04 €	€	228.612,04
Grand Total			€	0,00
COFIN			€	0,00
DFID			€	0,00
DFID solde			€	0,00
Revenus Core grant				
Revenus DDH			€	0,00
Revenus CPI			€	0,00
Revenus Fondations			€	0,00
Revenus Belgique			€	0,00
Revenus EU			€	0,00
Revenus Etats		228.612,04 €	€	228.612,04
Revenus autres			€	0,00
Overheads			€	0,00
Revenus project grants			€	228.612,04

Tchad 2014

		C61	TOTAL	
		UE		
DEPENSES				
1RH Total	Staff International	51.076,84 €	€	51.076,84
2RH Total	Staff local CAFL	15.092,44 €	€	15.092,44
3RH Total	Staff HQ	24.161,18 €	€	24.161,18
5FO Total	Fonctionnement	46.099,23 €	€	46.099,23
6TR Total	Transport	15.771,93 €	€	15.771,93
7SU Total	Suivi	-00 €	€	0,00
8AC Total	Activités	255.305,91 €	€	255.305,91
		407.507,53 €	€	407.507,53
Grand Total			€	0,00
COFIN			€	0,00
DFID			€	0,00
DFID solde			€	0,00
Revenus Core grant				
Revenus DDH			€	0,00
Revenus CPI			€	0,00
Revenus Fondations			€	0,00
Revenus Belgique			€	0,00
Revenus EU		407.507,53 €	€	407.507,53
Revenus Etats			€	0,00
Revenus autres			€	0,00
Overheads		25.610,64 €	€	25.610,64
Revenus project grants			€	433.118,17

République Démocratique du Congo 2014

		C01	C39	C50	C49		TOTAL
		UE		SDR	SDR		
DEPENSES							
1RH Total	Staff International	256.598,25 €	-00 €	-00 €	-00 €	€	256.598,25
2RH Total	Staff local CAFL	293.257,48 €	-00 €	-00 €	21.010,20 €	€	314.267,68
3RH Total	Staff HQ	51.582,35 €	-00 €	-00 €	1.862,00 €	€	53.444,35
5FO Total	Fonctionnement	378.450,54 €	1.292,92 €	-00 €	26.400,00 €	€	406.143,46
6TR Total	Transport	245.892,50 €	-00 €	-00 €	64.717,69 €	€	310.610,19
7SU Total	Suivi	24.000,00 €	-00 €	-00 €	-00 €	€	24.000,00
8AC Total	Activités	762.124,07 €	11.231,55 €	77.477,85 €	36.635,02 €	€	887.468,49
		€2.011.905,20	€ 12.524,47	€ 77.477,85	€ 150.624,91	€	2.252.532,43
Grand Total						€	0,00
COFIN						€	0,00
DFID				€ 77.477,85		€	77.477,85
DFID solde						€	0,00
Revenus Core grant							
Revenus DDH						€	0,00
Revenus CPI					€ 150.624,91	€	150.624,91
Revenus Fondations						€	0,00
Revenus Belgique						€	0,00
Revenus EU		€2.011.905,20				€	2.011.905,20
Revenus Etats						€	0,00
Revenus autres			€ 12.524,47			€	12.524,47
Overheads		€ 107.034,00	€ 1.152,42			€	108.186,42
à trouver							
Revenus project grants						€	2.283.241,00

Colombie 2014

		C59		TOTAL	
		SDR			
DEPENSES					
1RH Total	Staff International	24.984,00 €		€	24.984,00
2RH Total	Staff local CAFL	53.449,83 €		€	53.449,83
3RH Total	Staff HQ	1.600,80 €		€	1.600,80
5FO Total	Fonctionnement	23.602,46 €		€	23.602,46
6TR Total	Transport	-00 €		€	0,00
7SU Total	Suivi	-00 €		€	0,00
8AC Total	Activités	38.680,00 €		€	38.680,00
		€ 142.317,09		€	142.317,09
Grand Total				€	0,00
COFIN				€	0,00
DFID				€	0,00
DFID solde				€	0,00
Revenus Core grant					
Revenus DDH				€	0,00
Revenus CPI		€ 142.317,09		€	142.317,09
Revenus Fondations				€	0,00
Revenus Belgique				€	0,00
Revenus EU				€	0,00
Revenus Etats				€	0,00
Revenus autres				€	0,00
Overheads		€ 9.310,46		€	9.310,46
à trouver					
Revenus project grants				€	151.627,55

Guatemala 2014

		C60		TOTAL
		SDR		
DEPENSES				
1RH Total	Staff International	-00 €	€	0,00
2RH Total	Staff local CAFL	-00 €	€	0,00
3RH Total	Staff HQ	1.050,00 €	€	1.050,00
5FO Total	Fonctionnement	523,25 €	€	523,25
6TR Total	Transport	3.940,00 €	€	3.940,00
7SU Total	Suivi	-00 €	€	0,00
8AC Total	Activités	2.485,00 €	€	2.485,00
		€ 7.998,25	€	7.998,25
Grand Total			€	0,00
COFIN			€	0,00
DFID			€	0,00
DFID solde			€	0,00
Revenus Core grant				
Revenus DDH			€	0,00
Revenus CPI		€ 7.998,25	€	7.998,25
Revenus Fondations			€	0,00
Revenus Belgique			€	0,00
Revenus EU			€	0,00
Revenus Etats			€	0,00
Revenus autres			€	0,00
Overheads		€ 523,25	€	523,25
à trouver				
Revenus project grants			€	8.521,50

Annexe 26 : Plan stratégique d'Avocats Sans Frontières

Plan stratégique

Partie B – Description de la vision et de la mission d'ASF

Mandat

ASF veut contribuer en toute indépendance à la réalisation d'une société plus juste et plus équitable dans laquelle le droit est au service des groupes les plus vulnérables.

Vision

En accord avec l'Organisation des Nations Unies (ONU), ASF met en avant le principe selon lequel l'instauration d'un Etat de droit est un préalable incontournable à l'émergence d'une paix durable, à l'éradication de la pauvreté et à un développement économique et social durable.

La capacité d'un Etat à délivrer la justice de manière équitable est une des conditions incontournables de son développement social, économique et politique.

Une justice indépendante, impartiale et accessible, rendue dans le respect de la séparation des pouvoirs et des principes de bonne gouvernance est indispensable afin de restaurer la confiance des citoyens et de créer et/ ou de renforcer les bases de l'Etat de droit.

La paix sociale et la sécurité, conditions nécessaires au développement et à la réduction de la pauvreté, ne sont possibles qu'au travers de la mise en place d'institutions et mécanismes garantissant 1- l'accès à une telle justice 2- l'effectivité des droits fondamentaux (droits civils et politiques, droits économiques, sociaux et culturels) et 3- la sécurité juridique.

Mission

La mission d'ASF est de mettre en place, de développer et d'utiliser les mécanismes nécessaires à la réalisation des droits humains, avec une attention toute particulière accordée à l'accès à la justice. Pour contribuer à un meilleur accès des personnes en situation de vulnérabilité à une justice équitable et impartiale, ASF utilise tous les leviers disponibles et porte son action devant les juridictions nationales, régionales et internationales, mais aussi devant d'autres instances non judiciaires.

Afin de favoriser une justice indépendante, équitable et accessible, ASF vise le renforcement des compétences et capacités des avocats et membres de la société civile, partenaires essentiels de son action. Le cas échéant, et notamment pour que son action puisse avoir un impact plus important dans les pays d'intervention ou sur des groupes spécifiques de personnes en situation de vulnérabilité, elle agira sur des fora internationaux, s'il n'est pas possible d'agir avec succès dans le pays concerné. Le travail d'ASF implique que les personnes en situation de vulnérabilité soient acteurs ou actrices de et dans ce qui leur est proposé. Il existe un enjeu à ce que les justiciables deviennent eux-mêmes « *acteurs de leur action en justice* » et ASF accompagne l'émancipation des justiciables en situation de vulnérabilité dans la revendication et la réalisation de leurs droits.

Stratégie globale

Thèmes et secteur d'intervention :

ASF intervient dans des contextes fragiles¹. Ils se caractérisent par (I) de graves manquements à l'effectivité de l'Etat de droit, (II) des lacunes en terme de volonté et/ou de capacité de l'Etat à assurer la délivrance des services publics de base, dont le service public

¹*Principes pour l'engagement international dans les Etats fragiles et les situations précaires*, OCDE, 2007: « un Etat est fragile lorsque le gouvernement et les instances étatiques n'ont pas les moyens et/ou la volonté politique d'assurer la sécurité et la protection des citoyens, de gérer efficacement les affaires publiques et de lutter contre la pauvreté au sein de la population ».

de la justice, (III) des perspectives de développement économique largement compromises, (IV) des tensions sociales importantes.

Dans le domaine de la **justice et des droits de l'homme**, ces contextes se caractérisent par des dysfonctionnements structurels des institutions de justice, un manque d'indépendance de ces institutions et/ou une instrumentalisation de la justice par des groupes politiques, militaires ou des intérêts économique, au détriment de l'intérêt général.

Ces dysfonctionnements entraînent et/ou accompagnent l'émergence ou le maintien d'une culture de l'impunité, des pratiques de la justice oppressives pour la population en situation de vulnérabilité, l'augmentation des inégalités sociales, politiques et économiques au détriment des plus pauvres.

Les besoins de la population en situation de vulnérabilité en matière de justice sont donc énormes et les systèmes judiciaires en place ne peuvent - ou ne veulent - pas répondre efficacement à ces attentes **dans le respect des droits de l'Homme**.

La promotion de l'Etat de droit implique nécessairement **le renforcement de l'accès à la justice** pour tous tel que défini dans diverses conventions internationales comme un droit fondamental en soi, et comme la condition première du respect du principe du procès équitable. Dans ces contextes ASF développe une stratégie basée sur la **théorie de changement** suivante :

« La justice dans les Etats fragiles (1) ne peut fonctionner durablement – et s'imposer comme une instance de régulation pertinente des rapports sociaux – que (i) si, et seulement si, les justiciables sont des « acteurs proactifs » et que (ii) si, et seulement si, du fait qu'ils sont proactifs, ces acteurs par leurs actions contribuent à rendre le droit effectif et contraignant pour tous. ASF aspire à ce que des individus appartenant à des groupes en situation de vulnérabilité demandent et participent de manière indiscriminée à des mécanismes de justice² conformes aux droits humains efficaces et effectifs³. Ces mécanismes sont développés par et/ou en partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux (société civile, institutions, barreaux,...) pour défier les causes structurelles à la base des situations de vulnérabilité ».

Afin de mettre en œuvre sa théorie du changement, ASF intervient à 3 niveaux :

1. **Justiciables**, développant leur pouvoir d'agir ;
2. **Avocats et pourvoyeurs de services** d'aide légale et mécanismes d'accès à la justice ;
3. **Système de justice** et sa fonctionnalité.

1. Au niveau **des justiciables**, le pouvoir d'agir passe par le processus de *démarginalisation* (legal empowerment) qui permet le développement de leur maîtrise du droit et des cadres juridiques, notamment via une meilleure relation avec les avocats. Cette approche permettant aux personnes et communautés d'utiliser le droit pour résoudre leurs problèmes ; la personne à la recherche ou en besoin de justice est ainsi au centre des efforts pour améliorer l'accès à la justice. La *démarginalisation* permet d'intégrer à l'action d'ASF les points de vue, besoins et ambitions, tant des bénéficiaires que des partenaires, et fournit un niveau de contrôle supplémentaire quant à la pertinence et la capacité de l'action d'ASF de répondre à une situation complexe. L'objectif d'une telle approche est de rendre la loi accessible, fonctionnelle et applicable pour tous.

²Ensemble des activités et processus en vue d'apporter des solutions à des problèmes spécifiques rencontrés par les personnes en situation de vulnérabilité dans la jouissance effective de leurs droits. Ces mécanismes apportent une aide légale et vont au de là en ciblant d'autres blocages tels qu'une administration de la justice non effective. ASF considère que la participation dynamique des individus à l'utilisation mais aussi au développement des mécanismes d'accès à la justice est nécessaire pour qu'ils y aient accès de manière renforcée.

³Les Critères d'efficacité et d'effectivité induisent que les mécanismes soient disponibles, accessibles, acceptables et adaptables.

2. **Les avocats** et pourvoyeurs des services d'accès à la justice (para juristes), dans la perspective d'ASF, ont un rôle essentiel d'une(i) part car ils sont appelés à défendre efficacement la cause de leurs « clients », et donc à être « techniquement » à la hauteur des enjeux, situations et causes qu'ils défendent, mais (ii) ils doivent aussi et en même temps travailler pour rendre les justiciables véritablement acteurs de leur démarche en justice - des acteurs efficaces, éclairés, conscients de ce qui leur arrive, pleinement avertis du sens et de la portée des démarches entreprises avec le soutien de leur avocat.

Il apparaît donc, pour ASF, un enjeu important de **développement du métier d'avocat** et pourvoyeurs de services (para juristes). Plus exactement, il s'agit de développer *en synergie* les deux facettes de ce métier. En parlant de « développement » du métier, on souligne clairement le fait qu'il faut prendre en compte de manière centrale la dimension qu'on pourrait qualifier d'accompagnement des justiciables et le rôle social de l'avocat comme acteur de changement, susceptible de générer une jurisprudence progressiste et d'impulser une réforme légale.

3. **Le système de justice et sa fonctionnalité.** En développant le pouvoir d'agir des justiciables, en développant le métier des avocats dans le sens de développer le pouvoir d'agir des justiciables, ASF contribue à développer le bon fonctionnement de la justice en tant que système aujourd'hui insuffisamment fonctionnel. Le développement du service public de la justice se réalise :

- grâce à un travail sur l'offre de justice et des réformes structurelles des institutions judiciaires ;
- grâce au développement d'une demande de justice structurée – et de surcroît structurante – de la société (et non plus seulement une pression insistante d'instances étrangères agissant au nom de victimes), à laquelle ASF entend contribuer.

Ainsi, même si ASF n'a pas pour vocation à soutenir de manière directe les acteurs institutionnels de la justice (quand d'autres acteurs interviennent), ASF contribue à l'instauration de l'Etat de droit à travers le développement de la **demande de justice**.

Accès à la justice et lutte contre la pauvreté

L'accès non discriminatoire à la justice est un pilier essentiel de développement et de lutte contre la pauvreté, en ce qu'il conduit à la mise en œuvre effective des autres droits humains. Mais en l'absence de transparence et de redevabilité (« accountability ») des institutions étatiques et de possibilités de participation des justiciables, ces derniers sont privés de ce droit. Ils sont davantage fragilisés dans l'accès à leurs autres droits humains et risquent ainsi d'être maintenus en situation d'extrême pauvreté.

A ce titre, l'absence d'accès à la justice devient un facteur aggravant de pauvreté dans laquelle vivent les populations les plus marginalisées: l'exclusion juridique s'ajoute à l'exclusion économique, et rend celle-ci plus difficile encore à combattre.

Cette double exclusion frappe plus particulièrement les femmes, qui subissent souvent des formes diverses de discrimination. Celles-ci voient leur accès aux droits et à la justice limités, ce qui fragilise davantage leur situation socio-économique.

A l'inverse, le renforcement de l'accès à la justice peut être un outil essentiel dans la lutte contre des pratiques individuelles et collectives génératrices de pauvreté et d'insécurité ; en ce sens, il est de nature à renforcer l'efficacité des politiques de réduction de la pauvreté.

Les groupes cibles

Les interventions d'ASF visent l'appui aux populations en situation de vulnérabilité. Les groupes cibles peuvent varier selon les contextes car la situation de vulnérabilité peut être différente pour chaque contexte, mais tous ont en commun le fait de ne pas avoir accès (pour des raisons de nature diverses) à une justice effective leur permettant d'obtenir une réponse « en droit » à la situation problématique vécue.

La situation de vulnérabilité peut être :

- Liée à la personne (ignorance du droit, pauvreté, marginalisation) ;

- Liée à la problématique (violation des droits fondamentaux) ;
- Liée au contexte (impunité concernant certains types de crimes et/ou certaines régions).

Partenariat : voir partie G p.23-24

Partie C – Description planifiée des objectifs

L’objectif général auquel ASF, en synergie avec d’autres acteurs pertinents de l’accès à la justice, veut concourir à atteindre dans les pays d’intervention est celui de:

Contribuer à l’amélioration de l’Etat de droit au travers de mécanismes légaux et de cadres normatifs qui peuvent garantir l’accès à une justice impartiale et indépendante particulièrement pour la population en situation de vulnérabilité, capable de garantir la protection et l’exercice des droits fondamentaux (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels), y compris le droit à un procès équitable, base pour la sécurité juridique.

A moyen terme (5 ans), les objectifs spécifiques qu’ASF veut atteindre sont les suivants :

1. Dans les pays d’intervention les groupes en situation de vulnérabilité reçoivent via ASF et/ou ses partenaires les services d’aide légale répondant à leur besoins

Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) :

- 1.1. Nombre de personnes sensibilisées à leurs droits (augmentation de 10% de la baseline par an).
- 1.2. Nombre de personnes qui reçoivent un conseil juridique - à travers les boutiques de droits ou les caravanes juridiques – (augmentation de 10% de la baseline par an).
- 1.3. Nombre de personnes assistées – via une assistance judiciaire devant les tribunaux, une médiation, une conciliation...- (augmentation de 10% de la baseline par an).

2. Les partenaires d’ASF et/ou les communautés locales sont renforcés dans leurs capacités en délivrance de services d’aide légale pour les populations en situation de vulnérabilité

Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) :

- 2.1. Nombre d’initiatives de renforcement de compétences techniques fournies par ASF à ses partenaires (formation juridique, formation en accompagnement et écoute active des victimes, formation en protection des victimes et témoins,...).
- 2.2. Nombre d’initiatives de renforcement de capacités organisationnelles fournies par ASF à ses partenaires (renforcement en gestion financière et comptable, en amélioration des systèmes de reporting, suivi et évaluation, en communication, en recherche des fonds,...).
- 2.3. Nombre d’initiatives conjointes ASF-partenaires pour l’amélioration des services d’aide légale pour les groupes en situation de vulnérabilité (ateliers d’échange d’expériences, capitalisation, lobbying conjoint).

3. Les avocats travaillant avec ASF et ses partenaires sont renforcés dans leurs capacités à influencer les politiques de protection des droits des groupes en situation de vulnérabilité

Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) :

- 3.1. Nombre de questions liées à la protection de groupes en situation de vulnérabilité identifiées et préparées par les avocats en collaboration avec les communautés et groupes bénéficiaires de l’action.
- 3.2. Nombre de contentieux stratégiques lancés visant un changement structurel et systémique.
- 3.3. Nombre de politiques publiques, initiatives législatives ou stratégies nationales visant à améliorer le cadre légal de protection des droits humains.

A long terme (10 ans)

1. Les partenaires, la société civile et les barreaux, organisent de manière autonome les services d’accès à la justice répondant aux besoins des groupes en situation de vulnérabilité

Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) :

- 1.1. Nombre de services organisés par les partenaires.
- 1.2. Nombre de personnes qui s'adressent aux services organisés par les partenaires.

2. Dans les pays d'intervention des stratégies nationales d'aide légale sont fonctionnelles**Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) :**

- 2.1. Lois/décrets d'application qui institutionnalisent un système d'aide légale.
- 2.2. Systèmes de financement pérenne en place.
- 2.3. Mécanismes et structures de coordination du système institutionnalisé existants.

3. Les groupes en situation de vulnérabilités bénéficient d'une protection juridique renforcée grâce à un meilleur cadre normatif et/ou des mécanismes d'accès à la justice innovants**Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) :**

- 3.1. Changement de lois suite à des contentieux stratégiques et ou lobbying organisés par ASF et ses partenaires.
- 3.2. Nombre de mécanismes/initiatives innovantes ayant un impact sur la protection des groupes ciblés.

Partie D – Stratégie d'intervention

Les actions d'ASF sont régies par le respect des **principes d'intervention** que sont : la complémentarité des actions avec les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans le même domaine, le renforcement des capacités des acteurs nationaux, le cadre du partenariat, la pérennisation des actions et la capitalisation.

1.1 La complémentarité

ASF mène ses activités dans un souci constant de complémentarité et de coordination avec les initiatives des acteurs nationaux et internationaux intervenant dans le domaine de la justice et de la bonne gouvernance. Dans son action, ASF porte une attention tout particulière à ne pas se substituer aux compétences nationales, mais au contraire à venir en soutien aux initiatives pertinentes rencontrées sur le terrain, en vue d'en accroître l'impact et de renforcer les capacités des acteurs nationaux.

La complémentarité recherchée s'entend comme la délivrance d'un service d'accès à la justice inexistant ou l'amélioration de sa qualité. Elle est le fruit d'une réflexion des équipes d'ASF avec les acteurs sur le terrain, en vue de coordonner des actions intégrées pour répondre au mieux aux problèmes constatés. La synergie entre acteurs avec compétences diverses est une des clefs du succès d'un projet.

1.2 Le renforcement des acteurs nationaux et le partenariat

Dans toutes ses interventions, ASF pose comme principe général le renforcement des capacités des acteurs nationaux. Les activités développées sont envisagées dans une perspective de transfert progressif de connaissances (compétences et expertise) et d'amélioration des compétences (institutionnelles, techniques et financières) des partenaires et acteurs nationaux en vue de la pérennisation des actions.

Les critères d'identification et de sélection des partenaires sont les suivants : partage de vision et objectifs à atteindre, spécificités en la thématique ciblée, compétence et engagement dans le suivi des activités et potentialité de transfert de responsabilités (désengagement d'ASF après un renforcement des capacités efficace).

Dès l'identification, les partenaires sont inclus dans l'analyse contextuelle, l'identification des besoins et la définition des actions à mener.

ASF met en place des conventions de partenariat basées sur la responsabilisation de tous les acteurs partenaires et la réciprocité.

Selon la situation du pays et des régions d'intervention, les capacités d'implication, d'appropriation et de continuité de l'action des partenaires sont très variables.

Dans les pays particulièrement fragiles qui traversent des crises institutionnelles ou qui viennent d'en sortir, ASF se voit souvent obligé d'organiser les services juridiques (conseils juridiques et assistance judiciaires) en collaboration directe avec les avocats pris individuellement lorsque les structures du barreau et/ou de la société civile sont trop lacunaires, trop peu engagées ou liées plus à des personnalités individuelles qu'à des capacités institutionnelles.

Dans ces situations, la construction d'un partenariat est particulièrement complexe et lente et souvent le partenaire ne s'investit pas complètement dans son rôle. ASF contourne alors les obstacles en renforçant : 1) l'implication directe des avocats pour les rendre persévérants dans leur engagement à la construction de l'Etat de droit et 2) la sensibilisation des barreaux et de la société civile pour qu'ils s'impliquent davantage.

Dans les cas où la société civile est déjà suffisamment forte et partage les visions et objectifs d'ASF et où les institutions sont fonctionnelles, il est possible de développer des partenariats plus solides qui pourront dès le début prévoir des actions spécifiques à ASF et d'autres aux partenaires pour atteindre des résultats plus performants. *Ex : En Tunisie, ASF prévoit la mise en œuvre conjointe d'un projet d'aide légale avec une association nationale. Chacune des organisations délivrera des services d'aide légale distincts, suivant leurs compétences et expertises particulières.*

1.2 Durabilité et stratégie de désengagement

Les interventions d'ASF s'inscrivent dans une perspective de pérennisation et d'appropriation des actions par les acteurs nationaux. Ainsi, toutes les activités développées sont conçues dans le but de produire des effets à long terme.

Dans les pays d'intervention, le transfert de compétences aux acteurs nationaux est au cœur de l'action d'ASF, tant au niveau des services directs d'aide légale, qu'au niveau des efforts de coordination des pourvoyeurs de mécanismes d'accès à la justice. Après un renforcement conséquent des capacités des acteurs nationaux, ASF transfère progressivement ses activités. La qualité des prestations fournies est maintenue et l'appui d'ASF se poursuit avec une autonomisation progressive et programmée des acteurs nationaux.

Concernant la coordination des services d'aide légale, ASF travaille en synergie avec les acteurs institutionnels et la société civile, dans le but d'une appropriation de la problématique par les autorités responsables (Ministère de la Justice, acteurs judiciaires et Barreaux).

Ainsi, l'ensemble des initiatives et projets pilotes d'ASF sont systématiquement menés dans l'objectif d'un transfert à une structure nationale existante.

Parfois, dans des contextes où les pourvoyeurs de services d'aide légale sont inexistantes ou trop faibles, ASF peut assurer partiellement la délivrance directe de ces services. Dans ces situations, ASF a conscience de se substituer aux acteurs nationaux qui ont la responsabilité légale d'assurer le fonctionnement de ces services. L'organisation élabore par conséquent une stratégie sur plusieurs années visant au désengagement graduel de la provision de services directs, essentiellement à travers le renforcement, l'implication des acteurs nationaux (Barreaux, société civile et administration locale) et le plaidoyer en faveur de l'institutionnalisation de l'aide légale au niveau national.

1.4. Capitalisation

L'un des moyens pour assurer le maintien et la longévité des concepts développés, de la méthodologie, des leçons apprises et des analyses passe par l'écrit et les publications. La rédaction des publications permet d'assurer la capitalisation et la pérennité des activités développées.

Le support écrit vient soutenir, appuyer et continuer les activités de formation, les séminaires, les ateliers pratiques, le coaching. Les publications permettent également à la majorité des acteurs (magistrats, avocats, ONG, autorités concernées, etc.) qui n'ont pas pu participer aux activités de bénéficier du savoir-faire et des connaissances nécessaires pour continuer le travail entrepris.

Les publications peuvent prendre différentes formes selon l'usage prévu. Il peut s'agir de

manuels pratiques pour appuyer les activités prévues par les projets ou d'études scientifiques dans lesquelles les analyses thématiques, jurisprudentielles et contextuelles cherchent à démontrer une tendance ou un comportement qui nécessite un changement.

Selon la spécificité de la publication, ASF fait recours à des consultants et aux membres de l'ILN qui apportent leurs connaissances afin d'en assurer la qualité.

Pour arriver à atteindre les objectifs qu'ASF se donne à moyen et long terme, sa **stratégie d'intervention** prévoit de :

1. *Rendre effectif l'accès à la justice aux personnes en situation de vulnérabilité*
2. *Transférer les compétences aux Organisations de la Société Civile (y compris les Barreaux) et aux services de l'Etat*
3. *Influencer les lois et les politiques nationales encadrant l'accès à une justice effective*

La stratégie se traduit en activités spécifiques selon les trois actions envisagées.

<i>Rendre effectif l'accès à la justice aux personnes en situation de vulnérabilité</i>

ASF identifie les blocages principaux auxquels elle apporte des solutions concrètes: la méconnaissance des droits, l'absence de services d'aide légale accessibles aux groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation, l'éloignement géographique de ces services, la faiblesse dans la formation des personnes habilitées à fournir ce service (avocats, juristes, défenseurs judiciaires, etc.), les faiblesses structurelles et organisationnelles des autorités administratives, policières, judiciaires et pénitentiaires, le coût financier inabordable des services d'aide légale, l'absence d'un système institutionnalisé d'accès à la justice en faveur de la population.

1. La sensibilisation de la population aux droits

L'information sur les droits et les procédures légales existantes pour exercer ses droits est la première étape incontournable vers l'utilisation du droit. ASF confie, dès que possible, à des ONG nationales expérimentées la réalisation de ces campagnes d'information tous publics qui sont idéalement menées par des leaders communautaires proches de la communauté. La forme de ces sensibilisations varie: campagnes de sensibilisations dans les zones rurales ou urbaines, dans les églises, par voie radiophonique (messages, émissions, débats), etc.

Cette information permet de relayer les personnes ayant un problème concret vers les services pertinents dont les consultations juridiques leur permettent d'obtenir un premier conseil et éventuellement une assistance légale par des avocats/juristes.

2. Le conseil juridique et l'orientation

Toutes les personnes qui se présentent au service de consultation reçoivent un premier conseil sur leur situation individuelle, qu'elles soient en situation de vulnérabilité ou non. Ce conseil permet d'établir si une action légale est appropriée. Ce service est le plus souvent réalisé dans le cadre de permanences juridiques organisées dans des Centres de Consultation Juridique Gratuite (*Boutiques de droits, Bureau de Conseil et de défense, Bureau de consultation gratuite* auprès des barreaux) ou lors de Consultations Juridiques Mobiles (*Caravanes juridiques*) qui permettent d'accéder aux zones rurales ou aux personnes détenues dans les prisons. Dans les cas où la personne ne reçoit pas une assistance judiciaire gratuite, elle est conseillée et dirigée vers d'autres services, car il est important que tous les bénéficiaires qui le désirent puissent avoir accès à des services d'ordre administratif, médical, psycho-social et sécuritaire en cas de nécessité. ASF met ainsi en place dans les contextes d'intervention qui le permettent un système qui va au-delà de la simple orientation (donner l'information de l'existence d'un service complémentaire) et qui vise à référer formellement la personne (avec suivi) entre organisations nationales ou internationales, ou institutions publiques qui s'accordent à respecter les règles et étapes de ce mécanisme de référencement (notamment en matière de violences sexuelles). *Ex: En RDC un système de référencement*

entre organisations délivrant des services juridiques, sociaux et médicaux a été mis en place par ASF à l'Est du pays (projet Uhaki Safi). Le schéma du mécanisme permet de déterminer quelle action est prioritaire, et comment effectuer le référencement entre organismes volontaires. Ex : Au Burundi, le système de référencement préconisé par ASF est en voie d'institutionnalisation par le Ministère de la Justice dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action visant à améliorer la Demande de Justice.

3. L'assistance judiciaire et non judiciaire

Dans les cas où une action légale est appropriée, ASF et/ou son partenaire peut prendre en charge les personnes concernées pour les assister si celles-ci entrent dans les critères d'éligibilité décrits plus bas. Ce service permet d'assister les individus afin qu'ils obtiennent une décision sur leur problème particulier. A l'issue de cette assistance : 1) les parties en dispute trouvent un accord (entre elles et/ou avec l'aide d'un tiers) 2) elles sont assistées/accompagnées dans l'utilisation des voies de recours disponibles, 3) elles obtiennent une décision légale qui tranche leur dispute.

Ces services sont d'une nature variée : rédaction de lettres administratives, soutien à l'autoreprésentation légale (ex : les personnes sont conseillées et assistées dans leur démarches afin qu'elles puissent présenter leur cas devant les tribunaux...), représentation devant les tribunaux par des avocats, etc.

Du fait des ressources humaines et financières limitées, ce service est réservé à des personnes ciblées. Les critères de sélection sont publics et transparents. Ces critères sont regroupés dans les 3 grandes catégories suivantes :

Critères liés au demandeur :

- Son indigence
- Sa vulnérabilité non financière/ marginalisation

Critères liés aux faits :

- Les faits relèvent des thématiques traitées par ASF
- La gravité des faits
- Le déséquilibre des forces entre l'accusé et la victime

Critères liés à l'opportunité de l'action :

- Les chances que la procédure aboutisse (contenu des preuves, etc.)
- L'impact social ou juridique possible
- L'absence de défenseurs nationaux voulant défendre un tel cas
- Le risque important de non-respect des règles du procès équitable.

Ces critères ne sont ni cumulatifs, ni exhaustifs. Ils illustrent les préoccupations principales d'ASF dans la sélection des demandes d'assistance légale.

ASF développe des systèmes de suivi/évaluation qui permettent de faire le suivi des demandes d'assistance légale afin d'en vérifier l'avancement et la qualité de la prise en charge par les avocats/juristes/défenseurs judiciaires. Le système de suivi vérifie si la personne a bien reçu une décision légale sur son problème et si cette décision a bien été exécutée. Le cas échéant un plaidoyer est mis en place auprès des autorités compétentes.

4. Le renforcement de la qualité du conseil et de l'assistance judiciaire

Afin de fournir une défense de qualité à ses publics cibles, ASF regroupe les avocats intéressés à travailler pour les groupes en situation de vulnérabilité dans des « pools d'avocats nationaux » dont les capacités sont ensuite renforcées. Selon chaque pays d'intervention, ASF renforce les capacités de 20 à 40 avocats dans des domaines variés tels que : la déontologie, la pratique professionnelle, le droit national et international, etc.

Le renforcement des capacités est construit selon les besoins de chaque pool d'avocats et peut prendre plusieurs formes: formations, ateliers d'échange d'expérience, coaching individuels, ou encore la publication de documents ayant pour but de faciliter/améliorer leur pratique professionnelle (vadémécums, recueils de jurisprudence, analyses législatives, analyse de jurisprudence, etc.).

Les formateurs peuvent provenir des pays d'intervention ou de l'étranger en fonction de la compétence technique recherchée, le plus souvent ces formateurs sont membre de l'*International Legal Network (ILN)*. Depuis 2009, ASF a développé l'*International Legal*

Network, un réseau qui compte aujourd'hui plus de 1000 avocats et praticiens du droit agissant en *pro bono*, sélectionnés sur base de leur compétence et leur désir de renforcer les capacités des personnes agissant en faveur des plus vulnérables.

En accord avec les Principes de base relatifs au rôle du Barreau de la Havane de 1990⁴, ASF encourage auprès des avocats et des Barreaux le rôle social de l'avocat notamment dans la prise en charge des personnes en situation marginale et de vulnérabilité. Pour que les mécanismes d'aide légale soient institutionnalisés et deviennent pérennes pour le plus grand nombre, ASF promeut dans ses pays d'intervention le développement du *Pro Deo*, tout en valorisant le modèle du *Pro Bono*, comme mécanisme complémentaire d'accès à la justice. Les deux modes d'intervention *Pro Deo* et *Pro Bono* doivent être articulés pour garantir la qualité du service rendu au vulnérable.

Néanmoins, consciente du faible nombre d'avocats inscrits aux barreaux, de leur absence physique dans les zones les plus reculées et de la charge de travail que nécessite l'accès à la justice, ASF développe- en accord avec les instruments internationaux⁵ - des mécanismes qui intègrent d'autres ressources humaines disponibles, tels que les juristes ou les défenseurs judiciaires dans la délivrance de ces services. *Ex: En RDC, ASF a fait appel aux défenseurs judiciaires pour prendre en charge des dossiers d'assistance judiciaire en matière de violences sexuelles⁶. Dans le district de l'Ituri face aux 20 avocats présents dans la zone (ce qui signifie 1 avocat pour 436 000 habitants), la majeure partie des activités d'aide légale sont mises en œuvre par les défenseurs judiciaires (sensibilisation, animation des conférences thématiques, Boutiques de droits permanentes et itinérantes, émissions radio, etc.).*

ASF développe un système de suivi de renforcement des capacités des avocats et des autres pourvoyeurs de services (comme les juristes et les défenseurs judiciaires) qui permet de mesurer les progrès réalisés dans la défense des personnes assistées. Le suivi se base sur 4 critères: le respect de la déontologie/éthique professionnelle, l'engagement vis-à-vis des plus vulnérables, les compétences techniques, et l'indépendance vis-à-vis des autorités.

5. L'appui à l'administration effective de la justice

Afin de garantir que les personnes bénéficiaires des services d'aide légale reçoivent effectivement une réponse à leur demande, ASF s'assure que les autorités administratives, policières, judiciaires et pénitentiaires appliquent effectivement la loi.

L'objectif spécifique de ce volet est de s'assurer que ces autorités (i) connaissent la loi et les procédures applicables, (ii) les appliquent et (iii) se coordonnent entre elles en vue de fournir une réponse effective aux individus ou groupes dont les droits ont été violés.

Ce volet est mis en œuvre par ASF uniquement dans les cas suivants:

- lorsqu'il y a un besoin réel de former/sensibiliser/coordonner ces autorités dans les localités où ASF intervient afin que celles-ci contribuent positivement à réaliser les droits des individus/groupes assistés ;
- uniquement dans le cadre des thématiques d'intervention d'ASF dans ces localités ;
- uniquement en faveur des autorités directement impliquées dans la résolution des conflits soulevés par les individus/groupes assistés (au niveau d'un district par exemple) ;
- lorsqu'aucune autre agence ou organisme ne peut le faire de façon à en faire bénéficier directement les individus/groupes assistés localement ;
- lorsqu'un système de suivi permet de mesurer l'impact de ces activités dans la résolution effective de leurs conflits.

Cet appui peut prendre les formes suivantes : formation, sensibilisation, atelier d'échange d'expérience, atelier de restitution d'étude ou de recueil de jurisprudence, etc.

⁴ *Principes de base relatifs au rôle du Barreau. Adoptés par le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants qui s'est tenu à La Havane (Cuba) du 27 août au 7 septembre 1990*

⁵ Notamment : *Déclaration de Lilongwe sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale en Afrique*, 22-24 novembre 2004 et *Principes et lignes directrices de Nations-Unies sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale*, 25 avril 2012, E/CN.15/2012/L.14/Rev.1.

⁶ ASF a travaillé pendant plus de deux ans, de 2010 à juin 2012, avec le corps de défenseurs judiciaires au Sud Kivu et dans le District de l'Ituri. Au Sud Kivu sur 131 dossiers, 67 ont été gérés par les défenseurs judiciaires.

Un appui logistique à l'administration de la justice peut également être mis en œuvre mais en veillant à ne pas se substituer aux responsabilités de l'Etat. Ex : *en RDC, ASF soutient l'organisation d'audiences foraines (tribunaux mobiles), afin que la justice soit rendue, comme le prévoit le Code d'organisation judiciaire congolais, dans les zones les plus reculées du pays.* Ce volet peut également inclure des activités d'échange avec les autorités coutumières/traditionnelles afin de faciliter l'accès à la justice des plus vulnérables.

Transférer les compétences aux Organisations de la Société Civile (y compris les Barreaux) et aux services de l'Etat

Tous les mécanismes d'accès à la justice mis en place par ASF fonctionnent grâce aux ressources humaines nationales progressivement renforcées. L'un des résultats majeurs de l'action d'ASF est ainsi la formation de pools d'avocats nationaux à l'information, au conseil et à l'assistance aux populations en situation de vulnérabilité. ASF renforce les capacités des acteurs nationaux afin qu'ils organisent des services d'aide légale pérennes. Plus spécifiquement, ASF transfère ses 3 savoir-faire:

- *La mise en place et le suivi/évaluation de services d'aide légale (méthodologie et procédures, outils et mécanismes de gestion)*
- *La mise en place d'un système de suivi/évaluation/renforcement de la qualité des conseils et de l'assistance judiciaire et non judiciaire (méthodologie, règles et outils)*
- *les techniques de plaidoyer en matière de loi et politique nationale.*

Ces acteurs nationaux peuvent être des Barreaux, des ONG ou des services de l'Etat, pour autant que ces derniers soient dans les faits garants de la neutralité de leur service et engagés à respecter l'esprit des conventions internationales des droits de l'homme, notamment, la non discrimination sur base du genre, de la nationalité, de l'appartenance à un groupe politique, social, religieux, ethnique ou culturel quelconque.

ASF intervient selon 3 modalités:

- un accompagnement sur la durée à la mise en place de services d'aide légale sur base d'une initiative du partenaire
- le transfert de service d'aide légale mis en place préalablement par ASF
- des consultations ponctuelles.

Ex : Au Népal, ASF a suscité l'intérêt de 3 Barreaux décentralisés qui ont exprimé leur désir d'être accompagnés dans la mise en place de leurs premiers projets d'aide légale pro bono à la population. Ce travail implique également de la part d'ASF, un appui technique dans la réflexion stratégique qui va mener le Barreau National du Népal dans son positionnement comme acteur de l'accès à la justice.

Le transfert de capacités selon l'approche utilisée au Népal, permet de garantir une durabilité maximale des actions mise en œuvre puisqu'elles partent de l'initiative d'un partenaire qui est accompagné dans la mise en œuvre de son initiative.

Influencer les lois et les politiques nationales encadrant l'accès à une justice effective

L'expérience de terrain acquise par ASF dans les contextes d'intervention permet d'**influencer** de façon substantielle et crédible le développement d'un cadre normatif et politique qui garantit l'accès à une justice effective pour tous.

Plusieurs voies d'actions peuvent être envisagées et organisées :

- appui technique à la rédaction d'une proposition de loi/d'une politique nationale ;
- contribution à la réforme de lois/politiques existantes ;
- participation et plaidoyer en faveur de l'effectivité des lois/politiques existantes ;
- plaidoyer en faveur de la responsabilisation des autorités et acteurs nationaux ;
- utilisation de contentieux stratégiques pour contribuer à l'intérêt majeur/public à travers la jurisprudence et la doctrine qui en découleront.

Les sujets de plaidoyer peuvent concerner le droit à l'accès à la justice et ses modalités de mise en pratique effective: l'organisation et le fonctionnement des barreaux, la complémentarité entre les différents acteurs de l'aide légale (para juristes, avocats,

défenseurs judiciaires, etc.), la conception d'une politique nationale sur l'aide légale et l'institutionnalisation de services d'aide légale, le financement de l'aide légale par l'Etat, etc. et/ou concerner de questions juridiques spécifiques : compétences des tribunaux civils en matière de crimes internationaux, amélioration du cadre de protection des victimes pour les crimes internationaux, l'imprescriptibilité et la non amnistiabilité de certains crimes....

ASF partage ses recherches et son expertise avec les organes de l'Etat intéressés, les bailleurs de fonds, les acteurs de l'accès à la justice, les Organisations de la Société Civile, etc. afin qu'ils puissent mieux coordonner leurs actions et prendre des décisions tenant en compte les réalités du terrain dans le meilleur intérêt de la population et des plus marginalisés en particulier.

ASF est moteur de ces actions par des biais divers: publications, organisation ou participation à des débats ou ateliers de travail, documents d'analyse, notes succinctes, communiqués de presse, analyses et commentaires sur les projets de loi, propositions de loi, préparation de contentieux stratégique d'intérêt publique....Ex : *Au Burundi, ASF appuie techniquement le Ministère de la Justice dans la mise en œuvre du volet Accès à la Justice de sa Politique Sectorielle, notamment en assurant la coprésidence du Groupe thématique Demande de Justice du Ministère et en travaillant conjointement avec lui à la conception et opérationnalisation d'une stratégie nationale d'aide légale et à la création d'un fond d'aide légale approvisionné par l'Etat et les partenaires techniques et financiers.*

Notre façon de travailler

Missions permanentes et projets gérés à distance

Depuis l'après génocide au Rwanda, le modèle d'intervention qu'ASF a développé dans les pays post-conflit, où les services de l'Etat restent encore très fragiles et où la société civile nécessite un appui important pour jouer pleinement son rôle, a été l'installation des missions permanentes⁷ composées d'un personnel recruté nationalement et appuyées par un nombre restreint d'expatriés. Dans ces contextes très fragiles, les missions permanentes répondent à la fois à un besoin d'efficacité et de supervision plus rapprochée dans la mise en œuvre des projets et à une volonté de renforcer les capacités, le sens critique et la transmission d'un savoir-faire qui commence déjà au niveau du personnel d'ASF et qui aura donc plus de chance de perdurer après le départ d'ASF du pays.

Aujourd'hui ASF compte 6 missions permanentes : en RDC, Ouganda, Burundi, Tchad, Tunisie et Maroc. Les missions permanentes sont gérées par un Chef de mission, des coordonnateurs *Administration-Finances-Logistique* (AFL) ainsi que par des coordonnateurs projets appuyés par des assistants et du personnel d'appui. Pour garantir une indépendance dans l'analyse contextuelle et dans la mise en œuvre de sa stratégie générale, ASF a opté pour le recrutement d'un expatrié comme chef de mission ; les coordonnateurs projets et AFL peuvent être nationaux ou expatriés en fonction des compétences requises. Aujourd'hui ASF emploie 150 personnes dans ses missions, dont 12 expatriés.

Dans d'autres contextes, ASF a développé des projets (Israël/Palestine, Myanmar) directement avec les partenaires (avocats, ONG nationales et internationales) sans l'installation d'une mission permanente. Ces projets sont directement gérés par le personnel du siège qui est en contact permanent avec les partenaires nationaux. Ce modèle d'intervention est envisageable et à développer dans les contextes où la société civile constitue un acteur fort, conscient de son rôle dans la construction d'un Etat de droit et lorsqu'un système judiciaire est déjà effectif ou est en train de se développer. Dans ces contextes, nous intervenons en appui à la société civile (les avocats et les barreaux y inclus, et les ONG travaillant dans le secteur de la justice) à travers le renforcement des capacités et l'appui aux stratégies d'influence.

⁷ Les missions permanentes dépendent du Siège d'ASF à Bruxelles. L'installation des missions respecte les règles d'installation existantes dans les pays d'intervention et souvent est accompagnée d'un MOU signé avec le Ministère de tutelle (Ministère de la justice) ou le Ministère du Plan.

Partie F – Pays où ASF souhaite intervenir

Aujourd'hui, ASF intervient dans plusieurs pays qui se trouvent dans une situation de fragilité politique car sortant d'une crise politique et/ou sécuritaire ou car en train de lancer les bases pour la construction d'un Etat de droit (Tunisie, Maroc, Egypte, Tchad, Ouganda, Burundi, République Démocratique du Congo, Népal, Myanmar, Rwanda). Au cours des 10 prochaines années, l'organisation développera ses actions dans d'autres pays non seulement sortant d'une crise mais où un travail d'institutionnalisation de l'accès à la justice est en train de se préparer et dans lesquels l'intervention d'ASF aura une valeur ajoutée. Il s'agira notamment des pays suivants : Algérie, Burkina Faso, République Centrafricaine, Kenya, Guinée, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

Partie G – Partenariat

Depuis sa création, ASF développe des relations partenariales avec les barreaux des pays d'intervention. Convaincu que les avocats des pays du Sud peuvent et doivent jouer un rôle moteur dans la consolidation de l'Etat de droit, ASF mène depuis 20 ans des activités de renforcement de leurs capacités en vue de développer la pratique du *pro bono* et d'améliorer la qualité des services d'aide légale qu'ils délivrent auprès des personnes en situation de vulnérabilité.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie élaborée suivant la technique de la **théorie de changement**, ASF a entamé une diversification de son réseau partenarial. Ainsi, aux côtés de ses partenaires « naturels » qui sont les barreaux, ASF noue de plus en plus des partenariats stratégiques avec les organisations de la société civile des pays d'intervention, en particulier, mais non exclusivement, avec les ONG de défense de droits humains.

Les relations partenariales suivent le **principe de subsidiarité**, visant à déterminer le niveau d'intervention le plus pertinent dans une logique de non substitution des acteurs nationaux lorsqu'ils sont en capacité de prendre en charge les problématiques liées à l'accès à la justice et à la défense et promotion des droits humains. ASF estime en effet que ce sont les organisations nationales les plus à même de faire face aux obstacles à l'accès à la justice et de porter des propositions politiques ayant comme objectif de provoquer un changement durable dans les structures et les institutions étatiques.

Depuis quelques années, ASF multiplie ainsi la conception et la mise en œuvre de projets en consortium avec des acteurs de la société civile des pays d'intervention. Dans la phase de conception, la logique d'intervention d'un projet fait l'objet de plusieurs échanges avec les partenaires, afin d'identifier conjointement les axes stratégiques les plus pertinents pour chacun des projets. Lors de la mise en œuvre des projets, ASF mène des activités de renforcement des capacités visant à améliorer la structure organisationnelle des partenaires ainsi que la qualité de leur action. Cette approche répond à un objectif de désengagement progressif dans la délivrance directe de services d'aide légale de la part d'ASF avec, par conséquent, la reprise de ces activités par des acteurs locaux renforcés dans leurs capacités.

Dans chaque pays d'intervention, ASF a récemment lancé des processus d'élaboration d'une stratégie pluriannuelle. Ce processus est conçu pour être le plus inclusif et participatif possible, et vise à intégrer les apports et les analyses des partenaires d'ASF dans ses stratégies futures.

Enfin, depuis septembre 2014, ASF a sollicité l'appui du COTA dans le cadre du programme DGD 14-16, dont l'objectif est de faciliter l'évolution des dynamiques partenariales entre organisations de la société civile belges et du Sud ainsi que de partager les leçons apprises. ASF et le COTA ont pour l'instant restreint le champ de leur collaboration à la Tunisie et au Burundi. Il s'agit en effet de dégager, dans un premier temps, des bonnes pratiques en matière de partenariat pour qu'elles puissent être répliquées dans l'ensemble des contextes d'intervention d'ASF.

Annexe 27 : Enquête de satisfaction des bailleurs



Votre avis nous intéresse

Madame, Monsieur,

Nous arrivons au terme du projet {Titre du projet} mis en oeuvre au {Pays}.
Nous vous remercions de votre collaboration ayant permis de mener à bien le projet qui nous unissait.

La qualité de notre service constitue une des priorités d'Avocats Sans Frontières.
Elle traduit l'engagement de notre Direction et de nos équipes.

Soucieux d'améliorer notre service, nous avons souhaité lancer une enquête de satisfaction auprès de nos bailleurs de fonds, afin de repérer nos points forts et nos points faibles et d'améliorer en permanence la qualité de notre apport aux besoins de justice des plus vulnérables.

Nous vous remercions d'avoir accepté de participer à cette démarche et de consacrer quelques minutes à ce questionnaire.

-
1. De manière générale, quel est votre degré de satisfaction concernant notre organisation?

- ☐ Entièrement satisfait
- ☐ Satisfait
- ☐ Pas satisfait
- ☐ Pas du tout satisfait

2. Pouvez-vous noter Avocats Sans Frontières sur une échelle de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) concernant les aspects suivants:

	1	2	3	4	5	Sans avis
Qualité de notre service						
Réponse à vos besoins						
Atteinte des objectifs du projet						
Communication avec nos équipes						
Respect des deadlines						

3. En comparaison avec d'autres ONG de coopération au développement, vous diriez que notre service est ...

- ☐ Bien meilleur
- ☐ Un peu meilleur
- ☐ Plus ou moins identique
- ☐ Un peu moins bien
- ☐ Beaucoup moins bien
- ☐ Je ne sais pas

4. Recommanderiez-vous Avocats Sans Frontières à d'autres bailleurs ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne souhaite pas donner d'avis

5. Quels sont selon vous les principaux points **forts** d'Avocats Sans Frontières?

6. Quels sont selon vous les principaux points **faibles** d'Avocats Sans Frontières?

7. Autres commentaires ou suggestions de toute sorte:

Nous vous remercions pour votre participation et vos remarques.

L'équipe d'Avocats Sans Frontières